

Sécurité publique Canada

2015–2016

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Table des matières

Message du ministre	1
Les résultats en bref	2
Section I : Survol de l'organisation	3
Profil de l'organisation	3
Contexte organisationnel Raison d'être	4
Section II : Vue d'ensemble des dépenses	19
Dépenses réelles	19
Sommaire du rendement budgétaire	20
Tendances relatives aux dépenses du ministère	22
Dépenses par crédit voté.....	23
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	24
États financiers et Faits saillants des états financiers	25
Section III : Analyse des programmes et des Services internes.....	29
Résultat stratégique : Un Canada sécuritaire et résilient	29
Programme 1.1 : Sécurité nationale	30
Programme 1.2 : Stratégies frontalières	33
Programme 1.3 : Lutte au crime	36
Programme 1.4 : Gestion des mesures d'urgence	39
Programme 1.5 : Services internes	43
Section IV: Renseignements supplémentaire.....	47
Annexe : Définitions	49
Notes de fin de document	53

Message du ministre

Comme ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui au Parlement le Rapport ministériel sur le rendement de Sécurité publique Canada de 2015-2016.



Le gouvernement du Canada n'a pas de devoir plus important que de protéger ses citoyens, et de le faire d'une façon qui tient compte de notre mode de vie ouvert, inclusif et démocratique. Sécurité publique Canada veille à la sécurité du pays et joue à cet égard un rôle crucial. Les menaces de terrorisme domestique, les attaques provenant de l'étranger et la nature changeante du crime – notamment la montée de la cybercriminalité qui, à l'échelle mondiale, entraîne des milliards de dollars de pertes chaque année – et une saison de feux de forêt qui a causé l'incendie le plus coûteux de l'histoire du pays font partie des facteurs qui ont eu une incidence sur le travail du Ministère.

En 2015-2016, selon un échéancier urgent, le gouvernement du Canada a réinstallé plus de 25 000 réfugiés syriens dans la société canadienne. Sécurité publique Canada a joué un rôle important dans ce processus en appuyant un système de sécurité et de sélection à plusieurs niveaux qui a permis d'apporter une aide humanitaire et de protéger notre sécurité nationale en veillant à garder les Canadiens et les réfugiés sains et saufs.

À l'intérieur du pays, nous avons travaillé à bâtir une approche à l'égard de la sécurité plus homogène et plus intégrée, grâce à une collaboration accrue entre toutes les administrations, y compris nos partenaires et les intervenants, ainsi qu'avec les peuples autochtones. Tout cela montre l'importance de renforcer nos relations, qui sont cruciales pour notre mandat de veiller à la sécurité des Canadiens et de protéger nos droits et libertés.

Nos partenariats, aux échelons national et international, ont joué un rôle clé dans notre travail. Nous avons renforcé nos accords frontaliers avec les États-Unis afin d'améliorer la sécurité dans les deux pays tout en facilitant la circulation légitime des personnes et des marchandises à travers nos frontières communes. Ceci inclut un nouveau système pour recueillir les informations de base sur les passeports de voyageurs qui quittent le Canada, une meilleure gestion des listes d'interdiction de vol et du partage d'information, et l'élargissement des accords de précontrôle.

Je vous invite à lire le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 afin de mieux comprendre comment Sécurité publique Canada a obtenu ses résultats et respecté ses engagements envers un Canada plus sûr et sécuritaire.

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Les résultats en bref

Total ministériel



Dépenses réelles

406 782 727 \$



ETP

1 004



Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS)

Le SNRS a été transféré du ministère de la Défense nationale à Sécurité publique Canada en juillet 2015. Ce changement de lien hiérarchique permettra de mieux harmoniser la collectivité de recherche et sauvetage et celle de gestion des urgences et accroîtra la résilience de ces deux domaines.



Quels fonds ont été utilisés?

7 564 051 \$
Dépenses réelles



Qui a été touché?

23
ETP



Précontrôle

La Déclaration d'intention conjointe concernant l'élargissement du précontrôle a été signée le 10 mars 2016. Le Canada et les États-Unis ont convenu en principe d'étendre le précontrôle à l'aéroport Billy Bishop de Toronto, à l'aéroport international Jean Lesage de Québec, et au mode ferroviaire à Montréal et à Vancouver, et de convertir des sites de préinspection en Colombie-Britannique en sites entièrement consacrés au précontrôle.



Quels fonds ont été utilisés?

519 644 \$
Dépenses réelles



Qui a été touché?

5
ETP



Projet Kanishka

L'initiative de recherche du projet Kanishka, qui appuie la recherche sur des questions pressantes en matière de terrorisme et de lutte contre le terrorisme au Canada, s'est terminée cette année. Le projet était principalement axé sur la recherche, mais appuyait aussi d'autres activités requises pour approfondir les connaissances et établir un réseau dynamique de chercheurs dans diverses disciplines, au sein de différentes universités.



Quels fonds ont été utilisés?

2 530 554 \$
Dépenses réelles



Qui a été touché?

3
ETP

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Premier dirigeant : M. Malcolm Brown

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Principales autorités législatives :

Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (2005)

Loi sur la gestion des urgences (2007)

Année de création : 2003

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) joue un rôle clé en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement pour la sécurité de ses citoyens. Le ministre de la SPPC est responsable du Ministère. La législation régissant le Ministère établit deux rôles essentiels : (i) soutenir le ministre dans ses responsabilités pour toutes questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des mesures d'urgence, à l'exception de celles attribuées à un autre ministre fédéral, y compris celles de leadership national, et (ii) coordonner les efforts des organismes du Portefeuille de la Sécurité publique, ainsi qu'offrir des orientations quant à leurs priorités stratégiques.

Mission

Bâtir un Canada sécuritaire et résilient¹

Vision

Par l'entremise d'un leadership exceptionnel, assurer la sécurité du Canada ainsi que la force et la résilience des collectivités

Les fonctionnaires du Ministère fournissent des conseils et un soutien stratégiques au ministre de la SPPC sur diverses questions, notamment la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte contre la criminalité et la gestion des mesures d'urgence. Il met aussi en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des mesures d'urgence, à la sécurité nationale et la sécurité communautaire.

Responsabilités

Portefeuille de la Sécurité publique

- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Service correctionnel du Canada (SCC)
- Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Comité externe d'examen (CEE) de la GRC
- Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP)²
- Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)

Le Portefeuille de la Sécurité publique compte neuf organismes qui contribuent directement à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Alors que ces organismes assurent des opérations de sécurité propres à leurs mandats, Sécurité publique Canada, de par son rôle de coordination, apporte une orientation stratégique à l'ensemble des programmes de sécurité.

La structure organisationnelle de Sécurité publique Canada comporte cinq secteurs :

¹ « Le Ministère exerce un leadership national pour assurer la sécurité du Canada et de la population canadienne. Sécurité publique Canada contribue à la résilience du Canada grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes novateurs et à la participation efficace de partenaires nationaux et étrangers. » Veuillez visiter le site Web de Sécurité publique Canada pour obtenir des renseignements sur la mission, la vision et les valeurs du Ministère.

² La Commission des plaintes du public (CPP) contre la GRC a changé son nom le 28 novembre, 2014.

le Secteur de la gestion des urgences et des programmes, le Secteur de la sécurité communautaire et de la lutte contre le crime, le Secteur des affaires du Portefeuille et des communications, le Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale et le Secteur de la gestion ministérielle. Le Ministère a également une direction générale de vérification interne et de l'évaluation et tous les secteurs ont l'appui des Services juridiques. Le Ministère a des bureaux régionaux dans toutes les provinces, ainsi que dans le Nord. Les bureaux régionaux sont la ressource principale de Sécurité publique Canada dans les régions; ils coordonnent les interventions fédérales en cas d'urgence, facilitent la prestation des programmes sur la gestion des urgences, les services de police autochtones et la prévention du crime et améliorent les partenariats avec les ordres de gouvernement et les intervenants régionaux clés.

Résultats stratégiques et architecture d’alignement des programmes (AAP)

1. Résultat stratégique : Un Canada sécuritaire et résilient

1.1 Programme : Sécurité nationale

1.1.1 Sous-programme : Leadership en matière de sécurité nationale

1.1.2 Sous-programme : Infrastructures essentielles

1.1.3 Sous-programme : Cybersécurité

1.2 Programme : Stratégies frontalières

1.3 Programme : Lutte au crime

1.3.1 Sous-programme : Prévention du crime

1.3.2 Sous-programme : Leadership en matière d’application de la loi

1.3.2.1 Sous-sous-programme : Crimes graves et crime organisé

1.3.2.2 Sous-sous-programme : Gendarmerie royale du Canada et service de police

1.3.2.3 Sous-sous-programme : Police des Autochtones

1.3.3 Sous-programme : Régime correctionnel

1.4 Programme : Gestion des mesures d’urgence

1.4.1 Sous-programme : Prévention et atténuation des urgences

1.4.2 Sous-programme : Préparation aux urgences

1.4.3 Sous-programme : Intervention en cas d’urgence

1.4.4 Sous-programme : Rétablissement en cas d’urgence

1.5 Programme : Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

Sécurité publique Canada fonctionne dans un environnement en constante évolution, et plusieurs facteurs externes influent sur les opérations du Ministère, comme les menaces terroristes changeantes, la nature changeante du crime et les dangers naturels.

Chaque année, le Ministère se livre à un processus pour cerner les risques et les occasions, qui sont ensuite saisis dans un Profil de risque organisationnel. En 2015-2016, Sécurité publique Canada a ciblé quatre principaux risques ministériels axés sur : une saine culture ministérielle; le Centre des opérations du gouvernement (COG); la cybersécurité et les infrastructures essentielles; la direction d'un programme cohérent en matière de sécurité publique.

Au courant de l'année, des progrès considérables ont été réalisés en vue de l'atténuation de ces risques ministériels. Les stratégies d'atténuation définies dans le profil de risque du Ministère ont servi à élaborer des activités et des éléments livrables clés à chaque niveau du Ministère.

Culture ministérielle

Sécurité publique Canada a réussi à mettre en œuvre les stratégies d'atténuation associées à ce risque. Le Bureau de la transformation s'est assuré que le Ministère a continué de disposer d'une ressource spécialisée pour les activités de formation et de mobilisation visant à encourager davantage la confiance, le soutien, l'empathie, la reconnaissance et la responsabilité collective parmi les employés. Le Ministère a également mis en œuvre 100 % des éléments livrables prévus pour 2015-2016 dans la réponse et le plan d'action de la direction à la suite de la vérification des valeurs et l'éthique. En outre, les mécanismes de gestion du rendement à la disposition des employés et des cadres supérieurs continuent d'être essentiels, car ils permettent de s'assurer que les problèmes de comportement et de rendement sont cernés et réglés, en plus d'aider les employés à atteindre leurs objectifs de carrière. En 2015-2016, 100 % des employés désignés à rendement supérieur durant l'année précédente se sont vu offrir un plan de gestion des talents, qui a été accepté dans 86 % des cas, tandis que 100 % des employés désignés à rendement insatisfaisant ont fait l'objet d'un plan d'action visant à les appuyer.

Centre des opérations du gouvernement

Durant la période visée par le rapport, Sécurité publique Canada a atténué le risque lié à l'incapacité des infrastructures du COG d'appuyer une réponse coordonnée à des événements multiples et concurrents, ou à grande échelle, en effectuant des essais

d'entretien des installations actuelles et en menant des exercices pour mettre à l'épreuve le transfert vers d'autres installations, au besoin. De plus, le Ministère a amélioré les mesures de sécurité, a établi des systèmes de remplacement et a tenu à jour le plan de continuité des opérations du COG. Sécurité publique Canada continuera de faire avancer les travaux dans le cadre d'un projet relatif aux nouvelles installations au cours de l'exercice 2016-2017.

Cybersécurité et infrastructures essentielles

Le lien entre la cybersécurité et les infrastructures essentielles est important, car il permet de réunir deux éléments des responsabilités de Sécurité publique Canada. Pour atténuer le risque d'un incident majeur de cybersécurité qui toucherait un secteur des infrastructures essentielles et ne serait pas signalé, le Ministère a donné des ateliers au public et aux partenaires du secteur privé et a élargi ses partenariats nationaux et internationaux. L'adhésion à la Passerelle des infrastructures essentielles (IE) de Sécurité publique Canada (l'un des principaux outils du Ministère pour communiquer de l'information sur les menaces aux propriétaires des IE) a augmenté d'environ 20 %. En outre, dans le cadre du programme d'évaluation de la résilience régionale, neuf évaluations de l'examen de la cyberrésilience au Canada ont été menées.

Programme cohérent en matière de sécurité publique

Sécurité publique Canada a travaillé avec les organismes du portefeuille à donner des conseils stratégiques consolidés au ministre et aux hauts fonctionnaires. Cela comprenait notamment la mobilisation des partenaires du portefeuille en ce qui concerne la planification stratégique à moyen terme et l'amélioration de la recherche et de la coopération en matière de données. À l'appui de ces efforts, Sécurité publique Canada a dirigé des comités au niveau des sous-ministres adjoints, des directeurs généraux et des directeurs. Les DPF du portefeuille et le DPF du Ministère se sont rencontrés tout au long de l'année pour assurer un établissement adéquat des coûts liés aux fonctions d'intégration et pour mettre en place des contrôles solides visant les processus.

Principaux risques

Risque 1	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
La culture ministérielle actuelle pourrait empêcher les employés et les gestionnaires de recourir aux outils et aux services de gestion des personnes, ainsi qu'aux processus de	Maintenir les activités du Bureau de la transformation du Ministère telle que la formation sur le dialogue authentique, les séances de mobilisation, la promotion des processus de divulgation informelle et formelle	1.5 Services internes

recours offerts, ce qui entraînerait des enjeux dans le milieu de travail, une perte de confiance et un moral négatif.	et la rétroaction sur le rendement bilatérale et ouverte, entre autres. Mettre en œuvre la réponse et le plan d'action de la direction à la suite de la récente vérification des valeurs et de l'éthique et poursuivre la mise en place des mécanismes de gestion du rendement pour les employés.	
--	---	--

Risque 2	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
L'infrastructure du Centre des opérations du gouvernement (COG) pourrait s'avérer incapable de soutenir une réponse coordonnée à grande échelle ou de multiples événements concurrents pourraient avoir des répercussions sur l'intérêt national.	Veiller à ce que les installations actuelles du COG puissent soutenir les principales capacités opérationnelles tout en ayant des installations secondaires en mesure de prendre la relève des installations principales du COG en tout temps. Mettre en oeuvre le projet de nouvelles installations du COG en collaboration avec les ministères partenaires.	1.4.3 Intervention en cas d'urgence

Risque 3	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Un incident cybernétique majeur ayant une incidence sur un secteur d'infrastructure essentielle pourrait passer inaperçu ou ne pas être signalé, ce qui contribuerait par la suite à mettre en danger d'autres intervenants du secteur de l'infrastructure essentielle.	Accroître les connaissances des intervenants sur les menaces cybernétiques et les menaces aux infrastructures essentielles, de même que leur connaissance des outils à leur disposition pour protéger les cybersystèmes essentiels. Effectuer des examens supplémentaires de la cyberrésilience et une évaluation horizontale de la Stratégie nationale de cybersécurité. Également, élargir les partenariats du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques au pays et à l'étranger.	1.1.2 Infrastructures essentielles 1.1.3 Cybersécurité

Risque 4	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Des priorités et intérêts différents pourraient nuire à la capacité du Ministère d'encadrer et de diriger un programme de sécurité publique cohésif.	Continuer de renforcer les partenariats du portefeuille au moyen des comités et forums existants, et d'une collaboration accrue au niveau des secteurs. De plus, mobiliser les autres ministères et paliers de gouvernement quant aux	Tous

	questions et initiatives sur les infrastructures essentielles, la prévention du crime dans les collectivités autochtones et les services de police, ainsi que sur la gestion des urgences.	
--	--	--

Priorités organisationnelles

Priorité 1

Description

Améliorer la culture de milieu de travail en faisant progresser la mise en œuvre de l'harmonisation ministérielle, les activités de transformation et les initiatives de Destination 2020.

Type de priorité³ : Priorité déjà établie

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Poursuivre le remaniement ministériel, grâce à l'établissement et à la mise en œuvre de nouvelles structures organisationnelles des employés pour les postes n'appartenant pas à la direction.	Décembre 2013	Avril 2018	Sur la bonne voie	Tous
Assurer des activités de formation et de mobilisation ciblées pour les cadres supérieurs, les gestionnaires et les employés, afin d'améliorer la culture de milieu de travail et de perfectionner le leadership.	Diverses initiatives qui ont différentes dates de début tout au long de l'exercice	En cours	Sur la bonne voie	Tous
Continuer à mettre en œuvre du plan d'action de Sécurité publique Canada pour Destination 2020 et encourager la mobilisation des employés à l'égard de cette initiative de modernisation.	Juin 2013	Printemps 2020	En cours	Tous

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Remaniement

Le remaniement en est maintenant à sa troisième année d'un processus censé durer cinq ans. Les changements ont contribué à l'atteinte des engagements du Ministère, par la mise en place d'une structure organisationnelle qui favorise une utilisation plus efficace des salaires et des talents du personnel, de même que la facilitation de l'avancement professionnel, de la planification de la relève et de l'habilitation des gestionnaires. En mars 2016, un examen des progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre de la restructuration a révélé certains domaines à améliorer, y compris les mesures à adopter pour accroître l'efficacité des communications avec les employés, de même que les mesures garantissant que les cadres et les gestionnaires

3. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

disposent des outils nécessaires pour soutenir les employés dans les situations de changements.

Transformation

Le Ministère a réalisé des progrès importants dans la transformation de la culture de son milieu de travail. La mise en place du cadre stratégique en matière de valeur et d'éthique offre au Ministère un cadre unique et uniformisé pour intégrer les différents éléments et activités qui contribuent à une culture du milieu de travail positive. À l'avenir, le Ministère se concentrera sur une stratégie de mobilisation visant à promouvoir les Règles simples, une campagne de promotion de la courtoisie, de la formation sur les compétences de résolution de conflits, du mentorat en matière de rendement, et des initiatives portant sur la santé mentale.

Priorité 2

Description

Diriger les efforts du gouvernement fédéral pour faire progresser la Stratégie de cybersécurité du Canada et le programme de cybercriminalité, de concert avec des partenaires provinciaux, territoriaux, internationaux et œuvrant dans le secteur privé.

Type de priorité : Priorité Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Continuer de renforcer l'engagement auprès des provinces et territoires par l'intermédiaire de la Table ronde des sous-ministres (SM) fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) sur la cybersécurité.	Juin 2015	Des travaux sur un <i>Plan d'action fédéral, provincial et territorial</i> sont en cours	Sur la bonne voie	Sécurité nationale Lutte au crime
Continuer de mobiliser des intervenants du secteur privé, en mettant un accent particulier sur l'amélioration de l'échange de renseignements.	Juillet 2015	En cours	En cours	Sécurité nationale Lutte au crime
Continuer, par l'intermédiaire du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques, de collaborer avec les intervenants en infrastructure essentielle canadienne afin d'améliorer l'échange de renseignements sur les cybermenaces.	Le projet pilote visant l'automatisation de l'échange d'information sur les menaces cybernétiques avec les partenaires en matière d'infrastructures	Le projet est arrivé au stade opérationnel en mars 2016	Achevé	Sécurité nationale Lutte au crime

	essentielles a été lancé en avril 2015			
Soutenir le travail lié à l'examen et à l'amélioration du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et du régime d'application des lois sur la propriété intellectuelle.	Mars 2011	2017	En cours	Sécurité nationale Lutte au crime

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Durant la période visée, des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui a trait à la collaboration en matière de cybersécurité avec les provinces et les territoires et le secteur privé. L'Échange canadien de menaces cybernétiques a été créé, et est maintenant soutenu par les membres du Comité consultatif des chefs de la direction sur la cybersécurité, et Sécurité publique Canada travaille avec ce dernier à titre consultatif.

Le Ministère a entrepris des travaux préparatoires en vue de l'examen de la cybersécurité, y compris des consultations auprès des Canadiens pour présenter de nouvelles idées afin de façonner l'approche renouvelée du Canada en ce qui a trait à la cybersécurité et de tirer parti des avantages de la nouvelle technologie et de l'économie numérique.

La collaboration fédérale, provinciale et territoriale (FPT) en matière de cybersécurité a continué par l'intermédiaire d'une série de réunions bilatérales avec des homologues provinciaux et territoriaux. Le ministre a rencontré ses homologues FPT en janvier 2016 et a fourni une mise à jour sur l'examen prochain sur la cybersécurité. Dans le même ordre d'idées, le travail s'est poursuivi avec le Sous-comité des dirigeants principaux de l'information sur la protection de l'information, groupe opérationnel constitué de représentants des provinces et des territoires se réunissant avec des représentants du gouvernement pour discuter d'enjeux de cybersécurité. De plus, l'échange automatisé de renseignements sur les cybermenaces avec les partenaires en matière d'infrastructures essentielles (IE) est passé d'un projet pilote à un déploiement complet, ce qui a considérablement accru la vitesse à laquelle les renseignements sur les cybermenaces sont mis en commun par Sécurité publique Canada et ses partenaires en matière d'IE.

Le Ministère continue à travailler sur la cybercriminalité, se concentrant sur des enjeux comme l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et le blanchiment d'argent.

Priorité 3

Description

Faire progresser la Stratégie antiterroriste en dirigeant les efforts nationaux visant à prévenir la radicalisation.

Type de priorité : Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Assurer la collaboration continue avec les Canadiens au niveau le plus élevé, par l'intermédiaire de la Table ronde transculturelle sur la sécurité.	S.O	S.O	S.O *	Sécurité nationale
Poursuivre la participation ministérielle dans la formation en matière d'application de la loi et celle des premiers répondants sur les questions liées au terrorisme et à l'extrémisme violent.	S.O	À déterminer	En cours **	Sécurité nationale
Continuer de gérer le projet Kanishka, jusqu'à sa dernière année, en investissant dans la recherche et en soutenant des projets visant à comprendre et à aborder le terrorisme dans le contexte canadien.	2011	Mars 2016	Achevé	Sécurité nationale

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Le Projet de recherche Kanishka a été achevé au cours de la période visée par le rapport. Un catalogue public de synthèses des recherches et activités de Kanishka devrait être prêt pour le lancement durant l'exercice 2016-2017. D'ici là, on continue à partager les résultats de recherche avec les intervenants appropriés grâce à des ateliers, à des présentations et à d'autres activités de mobilisation des connaissances. De plus, certaines recherches sont déjà accessibles au public en passant directement par les chercheurs. Aussi, le travail préparatoire en vue de la mise en place du Bureau du coordonnateur de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation a été accompli.

**La Table ronde transculturelle sur la sécurité n'a pas tenu de rencontre en 2015-2016*

***La nature de cette initiative a changé, étant donné qu'un bureau de lutte contre la radicalisation est en cours de création, et que la responsabilité de former la police tombera dans son champ de compétence.*

Priorité 4

Description

Moderniser l'approche à l'égard de la gestion des urgences au Canada afin de renforcer la résilience de toute la société et améliorer la réponse du gouvernement.

Type de priorité : Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Achèvement d'une vision de gestion des urgences pour le Canada, approuvée par les gouvernements FPT, qui énonce l'orientation nationale pour le système de gestion des urgences pour la prochaine décennie et au-delà.	Novembre 2015	L'été 2017	Changement de la portée. Il s'agit maintenant de l'élaboration du Plan de gestion des urgences	Gestion des mesures d'urgence
Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent accéder à un financement pour soutenir l'atténuation des risques et le rétablissement après une catastrophe.	Des dates de début précises pour les projets du PNAC ne peuvent être établies avant que les ententes de contribution ne soient signées avec les P/T.	Des dates de fin précises pour les projets du PNAC ne peuvent être établies avant que les ententes de contribution ne soient signées avec les P/T.	En cours	Gestion des mesures d'urgence
Le système de gestion des urgences du Canada possède les structures requises pour soutenir une approche coordonnée en matière d'opération d'intervention et de planification du rétablissement.	En cours	En cours	En cours	Gestion des mesures d'urgence

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

L'élaboration d'un plan de gestion des urgences du Canada respectera l'engagement faisant partie du mandat du gouvernement de renforcer le système de gestion des urgences au Canada. Il s'appuiera sur les accomplissements du programme tels que le lancement du programme national d'atténuation des catastrophes et sur les mesures d'atténuation des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). L'achèvement du plan de gestion des urgences du Canada permettra d'accomplir des progrès substantiels quant à cette priorité. Sécurité publique Canada va travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue de veiller à la prestation efficace et efficiente des éléments du programme d'atténuation des catastrophes.

Se fondant sur ses relations solides avec les provinces et territoires, le gouvernement du Canada s'est engagé à

travailler en collaboration avec ceux-ci, ainsi qu'avec les premiers intervenants et autres parties prenantes clés afin de traiter les cas de trouble de stress post-traumatique (TSPT). Une table ronde ministérielle sur le TSPT a eu lieu à Regina en janvier 2016 dans le but de définir le problème et d'examiner des solutions possibles. À l'avenir, le Ministère continuera à travailler avec le portefeuille de la Santé dans ses activités de mobilisation des intervenants afin de soutenir l'élaboration d'un plan d'action national coordonné sur le TSPT et les autres traumatismes liés au stress, pour venir en aide aux agents de sécurité publique.

Le budget 2016 a consacré un total de 15,5 millions de dollars sur cinq ans afin de rétablir le financement de la capacité de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL). Sécurité publique Canada s'est engagé à aller de l'avant dans ses efforts visant à soutenir cette capacité essentielle d'intervention en cas d'urgence. Le Ministère va collaborer étroitement avec les provinces et territoires, les dirigeants des équipes de travail et les municipalités pour évaluer l'état actuel de la capacité de RSMUEL à travers le Canada.

Priorité 5

Description

Obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité communautaire, en augmentant l'efficacité et l'efficacité de la prévention du crime, des services de police et des systèmes correctionnels.

Type de priorité : Existante

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Modèles novateurs de prestation de services de police entre les programmes (c.-à-d. les projets pilotes en Ontario)	Janvier 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	Lutte au crime Gestion des mesures d'urgence
Modèles novateurs de prestation de services de prévention du crime entre les programmes	Avril 2018	Mars 2023	Retardé*	Lutte au crime Gestion des mesures d'urgence
Mise à profit des plans de sécurité communautaires	Avril 2010	Mars 2020	En cours	Lutte au crime

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

La réalisation de cette priorité progresse. Les résultats du modèle novateur de prestation des services de police Anishinaabe des United Chiefs and Councils of Manitoulin seront disponibles l'année prochaine. De plus, des efforts sont consacrés à explorer l'idée de mettre à l'essai les projets des Modèles novateurs de prestation de services de prévention du crime entre les programmes dans certaines collectivités du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN). La mise en œuvre de ces concepts a été reportée à 2018-2019 pour

coïncider avec le renouvellement du financement et l'adoption d'une nouvelle approche à l'égard du PSPPN.

La planification de la sécurité communautaire est un processus par lequel les collectivités autochtones renforcent leur capacité à reconnaître et à établir les responsabilités, puis à s'attaquer aux enjeux considérés comme des obstacles sérieux à la sécurité de la collectivité. Même si les résultats quantifiables immédiats peuvent varier, entreprendre ce processus démontre en soi un progrès vers les objectifs à long terme et vers une amélioration de la sécurité de la collectivité. Le processus de planification de la sécurité communautaire est itératif, les enseignements tirés par chaque collectivité étant par la suite appliqués à la prestation des processus futurs de planification de la sécurité communautaire dans les collectivités de l'avenir.

Le Ministère a fourni une direction politique quant aux interventions de prévention du crime efficaces et économiques en finançant 67 projets en 2015-2016. Il a aussi élaboré et diffusé des connaissances quant à ce qui fonctionne dans le domaine de la prévention du crime, dans l'optique de fournir aux praticiens et décideurs à travers le Canada des outils et des renseignements pour faciliter la mise en place de pratiques de prévention du crime efficaces.

** Reporté en attendant les décisions concernant le renouvellement du PSPPN.*

Priorité 6

Description

Continuer de renforcer les éléments fondamentaux de la gestion financière et des ressources humaines afin de garantir une organisation souple et un effectif durable, productif et mobilisé.

Type de priorité : Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Offrir une surveillance afin de gérer les priorités à même les budgets attribués.	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	Tous
S'assurer que les opérations financières sont traitées de façon exacte et rapidement.	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	Tous
Surveiller les dossiers de dotation de façon continue afin de garantir que le mérite est fondé dans toutes les mesures de dotation de Sécurité publique Canada effectuées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> .	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	Tous

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Pendant la période visée par le rapport, le Ministère a mis en place différents processus pour gérer les priorités et les budgets, y compris l'allocation en temps opportun des budgets fictifs, des examens mensuels de la situation financière, et un examen financier au milieu de l'exercice et à la période 9. Les besoins structureaux et temporaires sont traités grâce à la réattribution et à des exercices de détermination des priorités.

L'étude des dossiers de dotation n'a révélé aucun problème systémique. Les décisions ont respecté le niveau approprié de sous-délégation des pouvoirs de dotation, et toutes les nominations vérifiées se conformaient entièrement aux critères de mérite. À la lumière du nouvel ensemble de politiques de dotation émis par la Commission de la fonction publique, les prochaines étapes supposent de poursuivre le renforcement des mécanismes d'assurance de la qualité en matière de processus de dotation, d'établir une procédure pour surveiller la nomination des présentations prioritaires, et d'ajuster les politiques et approches ministérielles de la gestion du système de dotation fondée sur le risque et les résultats.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la [Lettre de mandat du ministre](#).ⁱ

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1,150,436,251	1,150,436,251	1,145,491,832	406,782,727	(743,653,524)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
1 033	1 004	(29)

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Sécurité nationale	24 927 394	24 927 394	30 655 523	28 387 448	25 129 969	24 346 071	25 639 736	28 121 465
Stratégies frontalières	4 211 070	4 211 070	3 730 870	2 260 599	3 936 202	3 902 107	4 342 209	4 651 452
Lutte au crime	197 065 838	197 065 838	210 453 512	211 704 700	162 928 875	148 943 506	153 901 164	163 491 325
Gestion des mesures d'urgence	874 644 725	874 644 725	801 835 100	755 427 677	897 660 836	175 134 875	440 187 278	1 085 379 860
Total partiel	1 100 849 027	1 100 849 027	1 046 675 005	997 780 424	1 089 655 882	352 326 559	624 070 387	1 281 644 102
Services internes	49 587 224	49 587 224	50 283 403	49 753 224	55 835 950	54 456 168	51 392 399	59 606 141
Total	1 150 436 251	1 150 436 251	1 096 958 408	1 047 533 648	1 145 491 832	406 782 727	675 462 786	1 341 250 243

Le manque de 29 équivalents temps plein (ETP) pour les ETP réels par rapport aux ETP prévus de 2015-2016 s'explique principalement par un roulement plus élevé que prévu, des retards dans les processus de dotation collectifs, et des congés parentaux imprévus. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des ETP en raison du transfert du Secrétariat national Recherche et sauvetage depuis le ministère de la Défense nationale vers Sécurité publique Canada.

En 2015-2016, le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues ont diminué de 4,9 millions de dollars (0,4 %), pour des Autorisations totales disponibles de 1 145,5 millions de dollars. Cette diminution nette est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- un transfert à la Gendarmerie royale du Canada pour le service de police communautaire des Premières nations (41,5 millions de dollars);
- des ajustements de fin d'année aux autorisations législatives liés aux régimes d'avantages sociaux des employés (1 million de dollars).

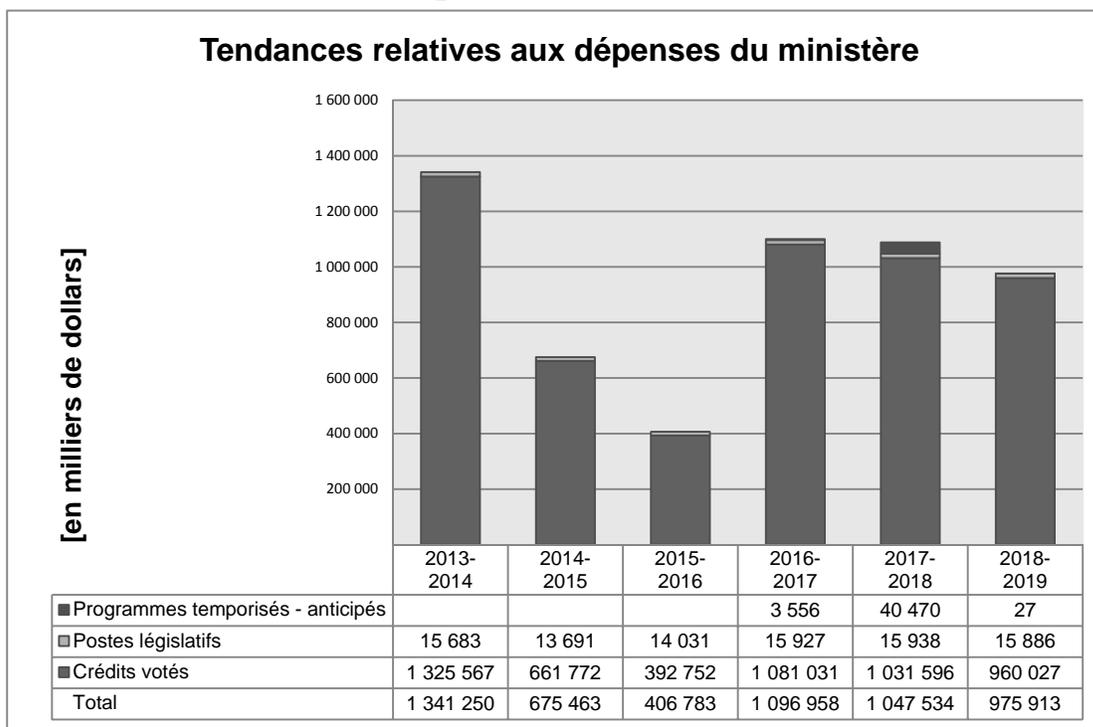
Ces diminutions sont atténuées en bonne partie par les augmentations suivantes :

- le financement accordé au Programme national d'atténuation des catastrophes, dont l'objectif consiste à réduire les répercussions de catastrophes naturelles sur les Canadiens (14,9 millions de dollars);
- des transferts nets vers et depuis d'autres organisations de même que des affectations réputées liés au Secrétariat national Recherche et sauvetage (8,3 millions de dollars);
- le renouvellement du financement pour les accords de contribution avec les provinces de l'Ontario et du Québec en vue d'appuyer les analyses biologiques (6,9 millions de dollars);
- le financement reçu des crédits centraux du Conseil du Trésor dans le cadre du report du budget de fonctionnement (5,7 millions de dollars);
- les fonds visant à contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones (1,7 million de dollars).

La différence entre le total des autorisations de 1 145,5 millions de dollars de 2015-2016 et les dépenses réelles de 406,8 millions de dollars est de 738,7 millions de dollars (64,5 %), ce qui comprend :

- des affectations bloquées de 723,3 millions de dollars, principalement en raison d'autorisations qui seront à la disposition du Ministère dans les prochaines années pour les AAFCC (709,0 millions de dollars) et pour le programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) (12,3 millions de dollars);
- des crédits non dépensés liés à la Stratégie nationale pour la prévention du crime (12,6 millions de dollars) et l'écart du budget de fonctionnement ajusté des Comptes publics (1,9 million de dollars).

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Remarque : Le total des dépenses prévues pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 ne comprend pas le financement de programmes temporaires. Les programmes temporaires sont des programmes ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Les chiffres prévus pour les programmes temporaires sont présentés ci-dessus dans l'année suivant l'expiration, à titre informatif, pour indiquer le financement réduit disponible pour le Ministère.

Ce graphique fait état des dépenses du Ministère sur une période de six ans allant de 2013-2014 à 2018-2019. Le graphique est basé sur trois années de dépenses réelles et trois années de prévisions des dépenses. Au cours de l'exercice 2013-2014, les dépenses réelles du Ministère se chiffraient à 1,341 milliard de dollars; en 2014-2015, 675 millions; et en 2015-2016, 406 millions. Les dépenses prévues au cours des trois prochains exercices sont de 1,096 milliard de dollars pour 2016-2017, 1,047 milliard de dollars pour 2017-2018, et 975 millions de dollars pour 2018-2019. Les programmes temporaires prévus sont présentés dans les années de planification des dépenses, estimés à 3,6 millions de dollars en 2016-2017, à 40 millions de dollars en 2017-2018 et à 27 000 dollars en 2018-2019.

Le Ministère a engagé des dépenses moins importantes en 2015-2016 qu'au cours de l'exercice précédent. La baisse de 268,7 millions de dollars (39,8 %) est principalement attribuable à une baisse des dépenses liées au programme de contributions relatives aux AAFCC; à l'aide financière offerte à la province de Québec pour rembourser les frais

d'intervention et de rétablissement encourus à la suite du déraillement et de l'explosion du train à Lac-Mégantic, au Québec; et à la fin de l'aide financière fournie aux provinces et territoires pour les mesures permanentes d'atténuation des inondations en 2011.

Les dépenses prévues pour 2016-2017 sont de 690,2 millions de dollars (169,7 %) supérieures à celles de 2015-2016, principalement pour les raisons suivantes : les dépenses prévues pour le programme de contributions relatives aux AAFCC; un transfert effectué par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2015-2016 qui n'apparaît pas encore dans les dépenses prévues de la GRC pour les services de police communautaires aux Premières nations; l'aide financière offerte à la province de Québec pour rembourser les frais d'intervention et de rétablissement encourus à la suite du déraillement et de l'explosion du train à Lac-Mégantic, au Québec; et le Programme national d'atténuation des catastrophes. À partir de 2016-2017, la tendance quant aux dépenses prévues se stabilise.

Davantage de renseignements sur les variations de la tendance des dépenses se trouvent dans l'exposé sur les dépenses réelles.

Un certain nombre de programmes devraient être éliminés progressivement et, par conséquent, le financement actuel leur étant associé prendra fin. Certains de ces programmes font l'objet d'un examen et pourraient être renouvelés.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de Sécurité publique Canada, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2016](#)ⁱⁱ.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le **cadre pangouvernemental**ⁱⁱⁱ (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Sécurité nationale	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	24 346 071
Stratégies frontalières	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	3 902 107
Lutte au crime	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	148 943 506
Gestion des mesures d'urgence	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	175 134 875

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques		
Affaires sociales	1 100 849 027	352 326 559
Affaires internationales		
Affaires gouvernementales		

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Une version électronique des états financiers est accessible sur [le site Web de Sécurité publique Canada](#).^{iv}

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des états financiers de Sécurité publique Canada et sont préparés selon la comptabilité d'exercice. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada. Ces conventions reposent sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

État condensé des opérations (non audité)

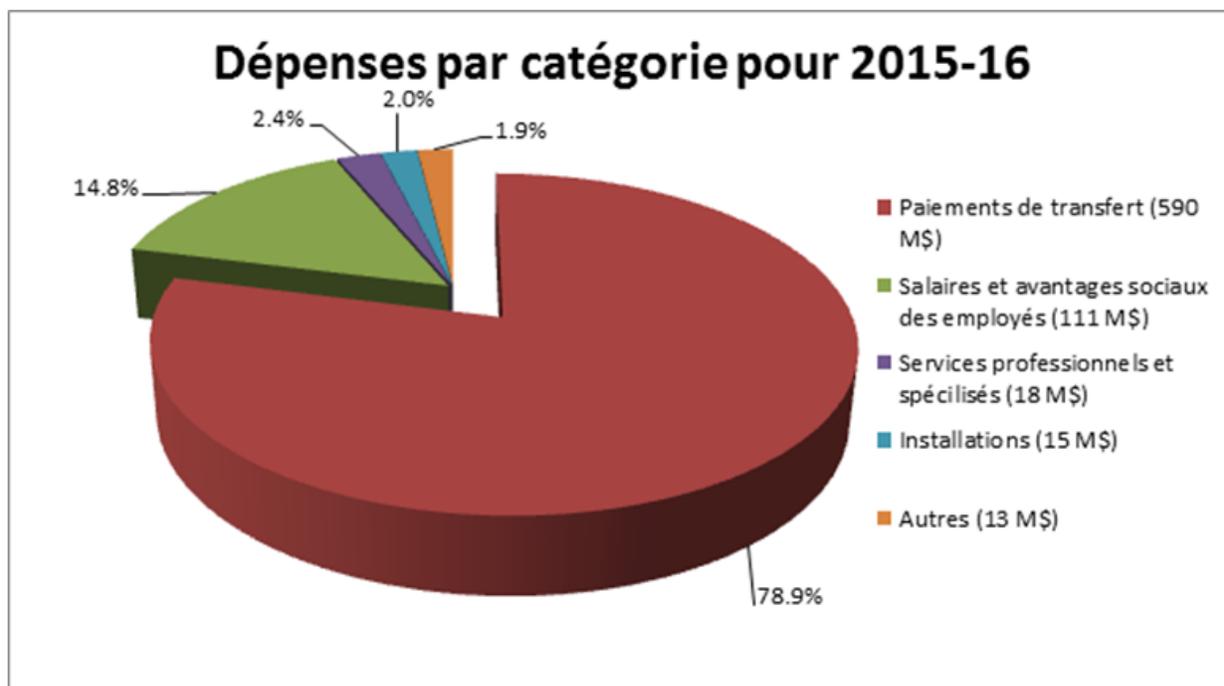
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	822 067 001	748 007 134	331 377 837	(74 059 867)	416 629 297
Total des revenus	2 700 000	1 781 707	2 045 380	(918 293)	(263 673)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	819 367 001	746 225 427	329 332 457	(73 141 574)	416 892 970

Les grandes différences avec les données précédemment fournies selon la comptabilité de caisse ou de crédit dans le présent document sont attribuables à la factorisation de la comptabilité de caisse relativement au passif de subventions et contributions, et sont principalement liées aux AAFCC. L'augmentation de 417 millions de dollars dans le total des dépenses s'explique essentiellement par l'augmentation des paiements de transfert principalement attribuable aux AAFCC.

Le graphique ci-dessous présente l'état des résultats d'exploitation et la position financière nette du Ministère, en indiquant les dépenses par catégorie en pourcentage des dépenses ministérielles totales en comptabilité d'exercice. Les paiements de transfert

représentent 79 % du total des dépenses de Sécurité publique Canada, qui s'élèvent à 748 millions de dollars. Les salaires et les avantages sociaux des employés représentent 15 %; les services professionnels et spéciaux, 2 %; les installations représentent 2 %; les autres dépenses comme les déplacements et la réinstallation, le matériel, les communications, la location d'équipement, l'amortissement, les réparations, les créances douteuses, les services publics, le matériel et les fournitures, 2 %.



État condensé de la situation financière (non audité)

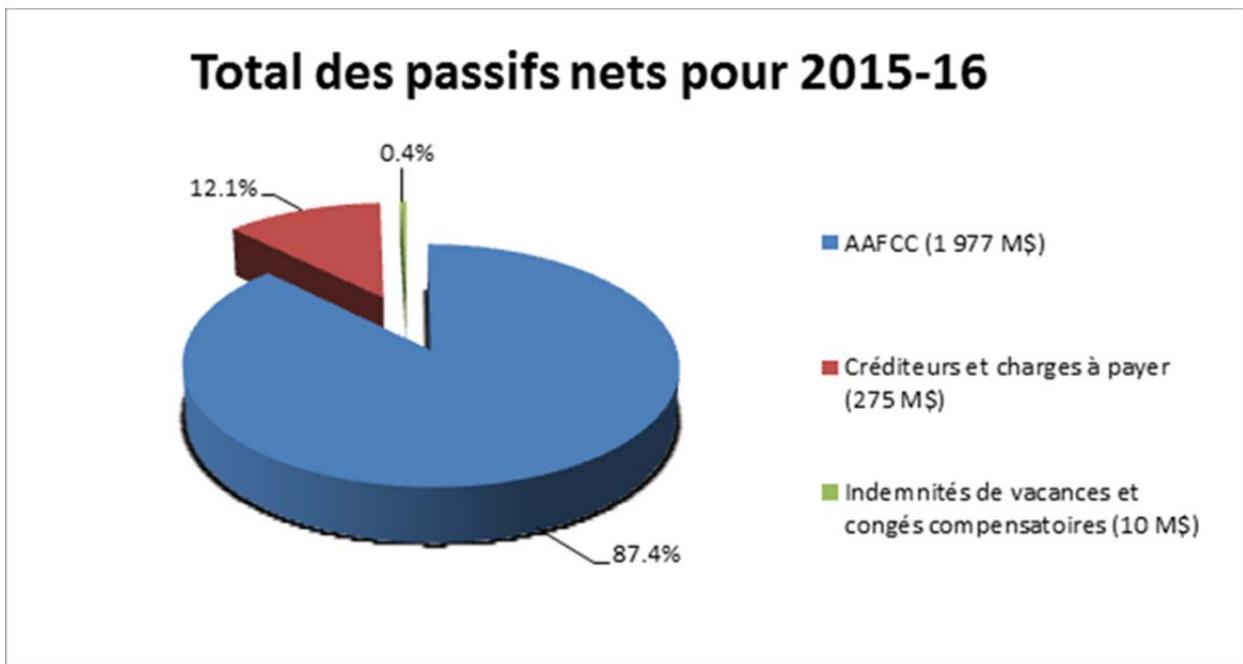
Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	2 261 778 968	2 042 362 748	219 416 220
Total des actifs financiers nets	275 140 418	368 234 105	(93 093 687)
Dette nette du ministère	1 986 638 550	1 674 128 643	312 509 907
Total des actifs non financiers	14 817 608	15 863 542	(1 045 934)
Situation financière nette du ministère	(1 971 820 942)	(1 658 265 101)	(313 555 841)

Les passifs nets de Sécurité publique Canada comprennent des comptes créditeurs et des charges à payer de 275 millions de dollars, des indemnités de vacances et congés compensatoires de 4 millions de dollars, des avantages sociaux futurs de 6 millions de dollars, et des AAFCC de 1 977 millions de dollars. L'augmentation de 219 millions de dollars du passif net total et de la dette nette du Ministère est principalement attribuable à l'augmentation de la comptabilité d'exercice relative aux AAFCC.

Le total des actifs financiers nets comprend 273 millions de dollars à recevoir du Trésor et des comptes débiteurs et des avances de 2 millions de dollars. La diminution du total des actifs financiers nets est principalement attribuable à la diminution du montant à recevoir du Trésor.

Le total des passifs nets à la fin de 2015-2016 était d'environ 2 262 millions de dollars, une augmentation de 11 % par rapport au dernier exercice. Le graphique indique le total des passifs nets par type.



Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Résultat stratégique : Un Canada sécuritaire et résilient

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Proportion des incidents d'intérêt national ou il y a eu une intervention rapide	100 %	10 0%
Nombre d'heures ou un point de service frontalier est ferme en raison d'un problème de sécurité	0	0
Pourcentage des Canadiens qui estiment qu'ils sont en sécurité face au crime	≥ 93 %	88 %* ^v

** 88 % des répondants étaient convaincus ou très convaincus d'être à l'abri du crime. Il est à noter que les catégories de réponses pour cette question ont été changées pour inclure « Neutre ». Il faut donc éviter de comparer directement les données obtenues aux données des années antérieures.*

Programme 1.1 : Sécurité nationale

Description:

Le programme de sécurité nationale a pour but de s'assurer que le Canada est prêt à faire face à une multitude de menaces à la sécurité nationale et à intervenir dans de telles situations. Le programme de sécurité nationale a pour but de coordonner les efforts visant à empêcher, déceler, priver et intervenir du Portefeuille de la Sécurité publique et des ministères et organismes gouvernementaux en ce qui a trait aux questions inhérentes à la sécurité nationale. Pour ce faire, les responsables du programme travaillent avec des partenaires en matière d'opérations et de politiques pour fournir au gouvernement du Canada des conseils stratégiques à l'égard des questions souvent délicates qui évoluent très rapidement. En plus de permettre au ministre et au sous-ministre de s'acquitter de leurs principales obligations statutaires, le programme vise à cerner et à combler les lacunes inhérentes à la capacité du Canada à gérer les menaces à l'égard de la sécurité nationale. Il permet de coordonner, d'analyser et d'élaborer des politiques et de mettre en place des processus ayant trait à divers enjeux comme les infrastructures essentielles, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, l'ajout et le retrait des listes d'entités terroristes, l'examen d'investissements étrangers préoccupant dans l'optique de la sécurité nationale, la violence issue de la radicalisation et la prolifération des armes de destruction massive. Étant donné leur complexité, leur importance et leurs répercussions potentielles sur les droits individuels, les mesures législatives, les programmes et les politiques doivent être bien fondés, bien administrés et bien exécutés. Le présent programme joue un rôle central en ce qui concerne le soutien offert aux décideurs dans l'atteinte de cet objectif au nom des Canadiens. À cette fin, le ministre, le sous-ministre et les décideurs continuent de tirer parti des conseils offerts par la Table ronde transculturelle sur la sécurité, un forum de citoyens canadiens provenant de divers milieux, qui présente des conseils stratégiques sur des questions émergentes liées à la sécurité nationale.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues :

Durant la période visée, Sécurité publique Canada a fait des progrès substantiels sur la mise en œuvre de mesures législatives clés en matière de sécurité nationale, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (entrée en vigueur en avril 2015), la *Loi antiterroriste* (divers éléments sont entrés en vigueur en juin, juillet et août 2015), et le *Plan d'action économique de 2015* (entré en vigueur en juin 2015). Pour soutenir l'utilisation appropriée et légale des nouveaux pouvoirs conférés par la loi, plusieurs nouvelles politiques et nouveaux processus ont été élaborés en collaboration avec des partenaires de portefeuille et d'autres ministères; bon nombre

d'entre eux sont déjà mis à profit pour s'attaquer à une multitude de menaces à la sécurité nationale.

Sécurité publique Canada a également atteint plusieurs objectifs en matière de partage de l'information pour la lutte antiterroriste cette année : Le Canada et les États-Unis se sont engagés à moderniser l'accord de 1997 pour accélérer l'identification des terroristes connus ou soupçonnés à des fins de sécurité aux frontières. Les deux pays ont également accepté de partager leurs listes d'interdiction de vol respectives, et créé un groupe de travail conjoint pour faciliter les demandes de recours et de réparation pour les voyageurs.

Le Ministère a continué de travailler à accroître la résilience des infrastructures essentielles du Canada en gérant et renouvelant ses partenariats, ainsi qu'en organisant diverses activités de mobilisation avec des intervenants en matière d'infrastructures essentielles et en y apportant sa participation. Sécurité publique Canada a en outre collaboré avec des partenaires internationaux, comme l'Union européenne, Israël, et le Groupe des cinq (États-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie et le Royaume-Uni). Le Ministère a continué d'ajouter à la Stratégie nationale et au plan d'action sur les infrastructures essentielles en réalisant un éventail élargi d'évaluations, en favorisant l'application de normes appropriées, en mesurant les progrès en matière de résilience, et en continuant d'aider à coordonner des exercices pour tester la résilience de notre infrastructure essentielle.

Sécurité publique Canada a continué de jouer un rôle de leader en fournissant un climat propice aux investissements, sûr pour les entreprises canadiennes et les investisseurs étrangers, par l'application des dispositions visant la sécurité nationale en vertu de la *Loi canadienne sur les investissements*.

De plus, le Ministère a renforcé de nombreux partenariats cette année grâce à des organes multilatéraux comme l'Initiative de sécurité contre la prolifération, la réunion ministérielle des cinq pays, et le G7, entre autres.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
24 927 394	24 927 394	25 129 969	24 346 071	(581 323)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
187	166	(21)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Canada est prêt à intervenir et peut y faire aux menaces à la sécurité nationale	Pourcentage de priorités annuelles de sécurité nationale pour lesquelles des mesures ont été prises	100 %	100 %
L'infrastructure essentielle du Canada est résiliente	Cote de résilience des infrastructures essentielles	45	36,43

Programme 1.2 : Stratégies frontalières

Description:

Le programme de stratégies frontalières permet d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que d'assurer la coordination et une certaine cohérence relativement à diverses questions touchant les frontières telles que les douanes, l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté, ainsi que l'application transfrontalière de la loi de façon à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints d'une manière facilitant le déroulement des activités commerciales et les déplacements légitimes, et que les risques liés à la sécurité et à la fraude diminuent. L'objectif de ce programme est de promouvoir la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au moyen d'une gestion sûre et efficace des frontières du Canada. Le programme permet également de faire progresser les objectifs liés aux infrastructures essentielles grâce à une coordination efficace entre les ministères et les organismes fédéraux et à l'établissement de partenariats avec les secteurs de l'industrie. Pour ce faire, les responsables du programme élaborent et soutiennent des activités ciblées de gestion frontalière et dirigent le dialogue continu entre le Canada et les États-Unis sur les aspects stratégiques et opérationnels des politiques frontalières, notamment la mise en œuvre du *Plan d'action Par-delà la frontière*. De plus, les responsables du programme mettent en œuvre des mesures transfrontalières concernant la circulation de biens et de personnes en cas d'urgence et fournissent un leadership et des conseils stratégiques, ainsi qu'une coordination horizontale des organismes du Portefeuille de Sécurité publique et d'autres ministères fédéraux pour les questions touchant les frontières. Ce programme joue un rôle central relativement au soutien offert au gouvernement en matière de prise de décisions éclairées concernant la politique frontalière, la gestion des frontières et l'application transfrontalière de la loi au profit des Canadiens.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues :

Les initiatives de Par-delà la frontière menées par Sécurité publique Canada se sont poursuivies. Le projet Shiprider, une opération transfrontalière maritime d'application de la loi, a été déployé dans deux régions supplémentaires en août 2015 (Niagara/Buffalo et Kingston-Cornwall/Alexandria Bay-Massena), et est maintenant déployé dans toutes les régions désignées. Les efforts pour établir un système de communications radio interopérables au Canada dans le but de faciliter les communications entre les agents de la paix canadiens et américains ont été achevés. De plus, les efforts pour améliorer la connaissance du domaine ont inclus le lancement d'une analyse des capacités et des faiblesses afin d'orienter le travail concerté entre le Canada et les États-Unis visant à renforcer l'intégrité des frontières.

Le travail d'élaboration des politiques se poursuit en ce qui a trait aux initiatives suivantes : Réforme du système d'octroi de l'asile, plan annuel des niveaux d'immigration, examens des exigences de visa et biométrie. Nous avons continué à travailler à l'initiative d'Autorisation de voyage électronique, à l'initiative relative à l'Information interactive préalable sur les voyageurs et à l'Initiative sur les entrées et les sorties, qui impliquent des efforts opérationnels de la part des partenaires du Portefeuille.

Des progrès ont été réalisés en matière d'application bilatérale de la loi et d'enjeux de coopération entre les systèmes de justice. Pour donner suite à la rencontre fructueuse du comité directeur du projet du Forum ministériel sur la criminalité transfrontalière qui s'est tenu à Ottawa, des hauts fonctionnaires se sont rencontrés à Washington en septembre 2015 afin de faire progresser les discussions sur de nombreux enjeux liés à l'application transfrontalière de la loi, y compris sur les opérations conjointes et l'échange de renseignements entre organismes d'application de la loi.

En mars 2016, le Canada et les États-Unis sont arrivés à un accord de principe visant à étendre les opérations de précontrôle à l'Aéroport Billy Bishop, l'Aéroport international Jean-Lesage, la Gare centrale de Montréal et la gare du Montagnard des Rocheuses, conformément à l'Accord relatif au précontrôle dans les domaines du transport terrestre, ferroviaire, maritime et aérien.

Au pays, Sécurité publique Canada a continué à travailler avec un ensemble de partenaires fédéraux pour faire progresser un programme de réforme du Centre des opérations de sûreté maritime et pour évaluer la « réforme du système d'octroi de l'asile au Canada ». Les activités de recherche au sein du Ministère ont connu des progrès dans les domaines liés aux centres de fusion pour la sécurité maritime et aux structures de migration circulaire internationale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
4 211 070	4 211 070	3 936 202	3 902 107	(308 963)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
34	29	(5)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les frontières sont sûres et facilitent le commerce et les déplacements légitimes	Pourcentage de normes respectées en matière de temps d'attente à la frontière	≥ 95 %	97,2 %*
	Pourcentage de personnes examinées qui se sont vues refuser l'entrée ⁴	Point de référence : 3,4 %	3,20 %
	Pourcentage des produits commerciaux examinés qui donnent lieu à une mesure d'exécution dans les modes d'importation maritime, sur route, par air et sur rail ⁵	0,05 % ⁶	0,08 %

*Les résultats de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) sont calculés en fonction du pourcentage de personnes qui atteignent la guérite d'inspection primaire conformément à la norme de service pour des points de service sélectionnés (10 minutes les jours de semaine; 20 minutes la fin de semaine et les jours fériés).

⁴ Cet indicateur a été signalé comme le « pourcentage de personnes examinées à qui l'on a refusé l'entrée » dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016. Cependant, étant donné que l'ASFC assure le suivi des personnes jugées interdites de territoire, l'indicateur a été changé.

⁵ Cet indicateur a été signalé comme le « pourcentage de marchandises commerciales importées examinées qui ont donné lieu à une mesure d'exécution... » dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016. Cependant, étant donné que l'ASFC assure le suivi des mesures de saisie seulement et non pas d'autres types de mesures d'exécution, l'indicateur a été changé.

⁶ La cible a été signalée comme étant à déterminer dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016, mais elle a été mise à jour en fonction de la cible de l'ASFC pour l'indicateur rajusté.

Programme 1.3 : Lutte au crime

Description:

La criminalité est une préoccupation de taille pour les Canadiens, lesquels reconnaissent l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral relativement aux questions de criminalité partout au pays. Grâce au programme de lutte au crime, il est possible d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que de coordonner, d'effectuer de la recherche et de soutenir les programmes au moyen d'un ensemble d'activités liées à la prévention du crime, à l'application de la loi et à la réadaptation des personnes qui ont commis un acte criminel. L'objectif de ce programme est de réduire les risques de criminalité en collaborant étroitement avec les partenaires fédéraux et les partenaires des provinces, des territoires et des collectivités dans le but de concevoir et d'exécuter des programmes nationaux particuliers propres aux régions et aux collectivités.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues :

Pendant la période visée par le rapport, Sécurité publique Canada a favorisé une plus grande sécurité au sein des collectivités à travers le pays en offrant une direction politique, un soutien et de la recherche pour les programmes dans les domaines de la prévention du crime, des services de police et des services correctionnels. Le Ministère a collaboré avec les intervenants principaux, tels que les provinces et les territoires, pour faire progresser le plan d'action national fédéral-provincial-territorial et le programme de prévention du crime au Canada.

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), le Ministère a financé 67 projets de prévention du crime qui sont en cours aux quatre coins du pays, visant à régler une vaste gamme de problèmes tels que les bandes de jeunes, la violence chez les jeunes, l'intimidation en milieu scolaire, la cyberintimidation et les crimes haineux. À la fin de 2015-2016, 71 % des fonds de la SNPC étaient engagés. De plus, en 2015-2016 le Ministère a exploré des occasions de s'attaquer au problème de la radicalisation, entre autres en renforçant les liens entre la prévention de la radicalisation et la prévention du crime, étant donné les similarités des facteurs de risque et de protection pour les jeunes à risque de radicalisation et les jeunes à risque de délinquance.

Sécurité publique Canada a collaboré avec les provinces, les territoires et les intervenants en matière de services de police afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services de police et de sécurité publique par le biais de l'initiative sur les Paramètres économiques des services de police et de la sécurité communautaire.^{vi}

En 2015-2016, le Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) de Sécurité publique Canada a fourni des ententes de services de police qui ont desservi un total de 453 collectivités, pour une population d'environ 422 000 personnes. Dans le cadre du renouvellement du PSPPN, Sécurité publique Canada a mobilisé le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial du PSPPN relativement au cadre stratégique du PSPPN, aux modèles alternatifs de prestation de services et aux besoins en matière de services de police et de sécurité publique dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits. De plus, le Ministère a élaboré une stratégie de mobilisation des intervenants afin d'orienter les discussions supplémentaires avec les intervenants pertinents du programme, y compris les collectivités autochtones, les provinces et territoires, les services de police et les organisations autochtones.

Sécurité publique Canada a appuyé l'engagement faisant partie du mandat du ministère de la Justice consistant à mener un examen des changements apportés au système de justice pénale ainsi que des réformes à la détermination de la peine au cours des dix dernières années. Cet examen implique de veiller à la sécurité des collectivités, d'optimiser l'utilisation des deniers publics, de combler les lacunes et de voir à ce que les dispositions actuelles cadrent avec les objectifs du système de justice pénale.

Le Ministère a continué à renforcer l'efficacité et l'efficience du système de justice pénale en 2015-2016, en travaillant avec les partenaires du Portefeuille et avec le ministère de la Justice. Le Ministère a mis sur pied un groupe de travail du portefeuille (qui comprend le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada) afin de passer en revue la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en vue de soutenir le programme du gouvernement concernant la justice pénale. De même, le système de pardons et de suspension du casier a été examiné et des consultations avec les principaux intervenants sont prévues pour évaluer son efficacité et son efficience. Finalement, en passant en revue les principaux textes de loi, Sécurité publique Canada a continué à appuyer le mandat du ministère de la Justice d'entreprendre des efforts de modernisation en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice pénale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
197 065 838	197 065 838	162 928 875	148 943 506	(48 122 332)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
216	204	(12)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités du Canada sont sécuritaires	Pourcentage de Canadiens qui estiment que le taux de criminalité, dans leur quartier, est demeuré le même ou a diminué par rapport aux cinq années précédentes	≥ période précédente [68 % en 2009]	83 %
Une réinsertion sociale sûre et efficace des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes	Pourcentage des mises en semi-liberté réussies	80 %	90,9 %
	Pourcentage des libérations conditionnelles totales réussies	70 %	87,2 %

Programme 1.4 : Gestion des mesures d'urgence

Description:

Sécurité publique Canada travaille en vue d'assurer la protection du Canada et des Canadiens, en agissant à titre de leader national de la gestion des mesures d'urgence et en établissant une orientation claire pour la gestion des mesures d'urgence et la protection des infrastructures essentielles pour le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* de 2007. En adoptant une approche fondée sur les risques et en travaillant en étroite collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires, la communauté des premiers intervenants, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les homologues internationaux pour faire face aux risques de tout type (naturels, technologiques et anthropiques), ce programme contribue à la sécurité et à la résilience du Canada grâce à l'élaboration de politiques et de programmes, à la sensibilisation des intervenants et à la coordination des quatre fonctions de la gestion des mesures d'urgence, soit la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme vise à mener et à coordonner les recherches, les évaluations des risques et les activités d'élaboration et de planification de politiques à long terme afin de renforcer la cohérence et la contribution du programme à la mise en place d'un leadership national en matière de gestion des urgences; à coordonner et à surveiller la capacité du gouvernement fédéral de gérer et d'intervenir en cas de situations d'urgence pangouvernementales; à aider les provinces et les territoires à améliorer leurs capacités; à promouvoir une normalisation améliorée et une culture d'amélioration continue grâce à la compilation, à l'analyse et à la mise en œuvre de leçons retenues et de pratiques exemplaires. En outre, le programme encourage la sensibilisation du public à la gestion des mesures d'urgence en intervenant directement auprès des Canadiens et des entreprises par l'entremise de diverses tribunes de sensibilisation et de gestion des mesures d'urgence.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Sécurité publique Canada a préparé un document de travail sur la vision en matière de gestion des urgences (GU), accompagné d'une proposition d'approche de consultation visant à solliciter la participation des autres ministères, des provinces et des territoires dans la modernisation de la gestion des urgences au Canada. Ces activités sont mises à profit pour l'élaboration d'un plan de GU pour le Canada. Des priorités de recherche en matière de GU ont également été définies à la lumière d'une analyse de l'environnement et d'une série de consultations avec les intervenants du milieu de la GU. Un certain nombre de priorités de recherche et d'activités connexes ont émergé de ces discussions, notamment en matière d'analyse de données, de mobilisation des jeunes dans la réduction

des risques de catastrophe (RRC) et de mobilisation des secteurs de la science et de l'innovation.

Le processus du Plan stratégique de gestion des urgences pour les ministères fédéraux a été évalué. Des discussions internes ont permis d'élaborer une nouvelle approche de planification de la GU fondée sur les principes qui sera présentée aux institutions fédérales en 2016-2017. On envisage que les mesures d'atténuation prises dans le cadre de projets précis de réparation et de reconstruction ayant pour but de réduire la vulnérabilité des infrastructures à une catastrophe éventuelle soient rendues admissibles au partage des coûts en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). Tandis que le Canada se dirige vers une approche de planification de la GU mettant un accent accru sur la prévention et l'atténuation, on constate dans les AAFCC un plus grand nombre de demandes des provinces et territoires qui renferment une telle disposition. Pour la première fois, le Ministère a émis des paiements finaux pour les AAFCC qui comprenaient le partage des coûts des mesures d'atténuation. Des huit paiements finaux effectués en 2015, trois comprenaient des mesures d'atténuation d'une valeur totale de 157 397 \$. Les AAFCC se concentreront sur la promotion du processus d'atténuation et la poursuite de sa simplification afin d'accroître l'intérêt pour cette disposition dans les années à venir.

Sécurité publique Canada travaille à un profil de risques à l'échelle nationale qui donnera aux décideurs et aux spécialistes une meilleure compréhension du contexte en matière de risque à l'échelle nationale et permettra, à plus long terme, une surveillance et une compréhension améliorées des tendances. En lien avec ce projet, le Ministère, conjointement avec des partenaires fédéraux, a élaboré des lignes directrices nationales sur la cartographie des inondations qui permettront d'orienter des activités d'atténuation futures, notamment la possibilité de créer une assurance résidentielle contre les inondations. Sécurité publique Canada a également demandé la participation de ses homologues américains à des initiatives d'atténuation conjointes par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur la gestion des urgences.

Afin de faire progresser la mise en œuvre nationale du Cadre de Sendai, Sécurité publique Canada a offert son leadership et son soutien à la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe du Canada, qui comprend une vaste représentation des intervenants du milieu de la GU. La plateforme canadienne permet le développement d'un leadership en matière de réduction des risques coordonné entre de multiples intervenants et est soutenue par des groupes de travail chargés de traiter de points précis ou d'activités prioritaires (partenariats avec le secteur privé, collectivités résilientes, secteur bénévole et résilience des collectivités autochtones).

Le Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) a été établi en avril 2015. Trente-cinq projets ont été évalués, et les négociations des ententes de contribution ont été amorcées avec les provinces et les territoires. Les leçons retenues comprennent l'alignement stratégique des périodes d'appel de proposition avec les calendriers budgétaires, afin d'allouer suffisamment de temps aux provinces et aux territoires pour soumettre leurs propositions et établir les dépenses à prévoir, ce qui pourrait augmenter le nombre et la qualité des propositions.

Dans le cadre du Plan d'action d'interopérabilité des communications du Canada, Sécurité publique Canada a collaboré avec les provinces et territoires, ses partenaires fédéraux et le secteur privé afin de mettre en place le Système national d'alertes au public (SNAP). Le SNAP est un système tous risques qui fournit aux organismes de gestion des urgences partout au Canada une capacité d'alerte normalisée pour avertir les citoyens qu'il y a des risques pour leur vie, réels ou imminents. En avril 2015, la campagne de sensibilisation du public « En alerte » a été lancée et des messages ont été diffusés à la télévision et à la radio. L'efficacité du SNAP pouvant être améliorée en l'étendant à d'autres moyens de communication, tels que les téléphones cellulaires, Sécurité publique Canada a travaillé avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) et le Centre des sciences pour la sécurité (CSS) de RDDC sur un projet pilote d'alertes au public utilisant la technologie cellulaire. La phase pilote de ce projet se termine en septembre 2016, et le rapport final est attendu début 2017. De plus, Sécurité publique Canada, par l'intermédiaire du Groupe de travail FPT sur les alertes au public, a présenté une réponse coordonnée à la consultation publique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes appuyant l'exigence de la participation au SNAP des fournisseurs de services sans fil.

En 2015, le Centre des opérations du gouvernement (COG) a dirigé un important exercice d'examen du partage de renseignements classifiés pour une intervention rapide en cas d'incident et du processus de notification pour la mobilisation des décideurs au niveau national. Cet exercice a permis de définir un certain nombre de recommandations qui, une fois mises en œuvre, assureront un meilleur partage des renseignements classifiés entre le Centre des opérations du gouvernement et les intervenants fédéraux en cas d'incident. Le programme d'amélioration continue de l'intervention fédérale en cas d'incident (ACIFI), un programme officiel interministériel d'étude des leçons retenues, a été lancé pour s'assurer que les leçons retenues et les pratiques exemplaires établies lors d'exercices importants ou à la suite d'événements majeurs sont utilisées systématiquement et efficacement afin d'améliorer l'intervention du gouvernement du Canada lors d'événements d'intérêt national.

L'année dernière, le COG a traité plus de 5 000 événements. La coordination de l'intervention lors de ces événements a été jugée efficace dans tous les cas où elle était requise, et la transmission de la connaissance de la situation a été jugée efficace pour 98,7 %⁷ des événements. Parmi ces événements, le COG, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, a coordonné l'Opération Réfugiés syriens à l'échelle de l'administration fédérale. Cet événement a permis de valider les communications et processus interministériels dans le cadre d'une opération à grande échelle. Cette initiative a fait la preuve de l'importance de la collaboration précoce du COG afin de faciliter la coordination interministérielle et d'assurer une intervention intégrée. Les leçons retenues comprennent des questions liées à la planification interministérielle, à la gestion logistique et aux processus de capacité de pointe.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
874 644 725	874 644 725	897 660 836	175 134 875	(699 509 850)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
207	214	7

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens sont prêts à faire face et à intervenir en cas d'aléas et de catastrophes d'origine naturelle et humaine	Participation moyenne des ministères et organismes fédéraux aux activités de planification de la gestion des mesures d'urgence	À déterminer	Impossibilité de rendre compte car l'indicateur n'est pas mesurable*

*Remarque : Cet indicateur de rendement sera remplacé en 2016-2017 par un indicateur qui sera spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

⁷ Ce chiffre est compilé au moyen d'un processus d'examen interne à la suite de chaque événement.

Programme 1.5 : Services internes

Description:

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues :

Sécurité publique Canada a amélioré la gestion financière et la gouvernance en 2015-2016 grâce à la mise en œuvre d'un budget et d'un processus de prévision en temps opportun, des rapports d'analyse financière mensuels, des discussions avec les comités de la haute direction, la mise en place de contrôles améliorés soutenant le processus des AAFCC, ainsi qu'à d'autres processus favorisant une souplesse financière dans la réaffectation de fonds en soutien aux priorités ministérielles.

Le Ministère a élaboré et a entièrement instauré un plan d'action à l'égard du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour le secteur de la gestion financière. Le Plan d'action à l'égard du CRG décrit les problèmes liés aux paiements à l'échéance et aux paiements automatisés des intérêts en plus des créances, et énonce les mesures qui seront prises pour remédier à ces problèmes.

Sécurité publique Canada a également approuvé une nouvelle politique sur la gestion de la continuité des opérations et un Cadre des services essentiels. Conjointement à la nouvelle politique, le Ministère a présenté une nouvelle approche de planification de la continuité des opérations et défini les livrables clés pour les trois prochaines années. Une évaluation des répercussions sur les opérations a été effectuée, permettant à Sécurité publique Canada d'élaborer sa première liste des services essentiels et de rédiger l'ébauche d'un nouveau plan ministériel de gestion de la continuité des activités.

Sécurité publique Canada a poursuivi la mise en œuvre du Plan de sécurité ministériel (PSM) 2014-2017 et documenté une évaluation de programme. La

présentation de la Politique sur la sécurité du gouvernement révisée du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a été remise à l'automne 2016, ce qui a causé des délais dans la mise en place d'initiatives concernant le PSM liées aux politiques. En vue de maintenir et d'améliorer l'état de préparation du Ministère dans la mise en œuvre de la réinitialisation de la Politique sur la sécurité du gouvernement, Sécurité publique Canada a mis sur pied un groupe de travail ministériel pour planifier et faciliter la mise en place d'une nouvelle orientation des politiques et de nouvelles exigences.

Sécurité publique Canada a également élaboré un plan des technologies de l'information triennal ainsi qu'un plan de gestion de l'information annuel. Sécurité publique Canada a également publié son plan de libre accès aux données sur le site Web du SCT et continue de déterminer quelles données et quels renseignements feront l'objet d'une diffusion.

Sécurité publique Canada a terminé sa migration vers le nouveau système du gouvernement du Canada votre.courriel@canada.ca, une plateforme de courriel consolidée, plus fiable, mieux sécurisée et plus rentable gérée par Services partagés Canada. La transformation des services de courriel contribue à la création de la plateforme de technologie de l'information au cœur d'Objectif 2020 qui vise à créer une fonction publique moderne et de calibre mondial, laquelle est équipée pour servir le Canada et les Canadiens.

Pour appuyer la culture du milieu de travail et le rendement, un cadre stratégique ministériel intégré des valeurs et de l'éthique ainsi qu'une stratégie ministérielle de gestion des talents ont été élaborés et approuvés. Une planification à long terme de la relève pour tous les postes de direction a été mise en œuvre, accompagnée d'outils de gestion du rendement mis à jour pour refléter les exigences relatives aux nouvelles ententes de rendement en ligne. Sécurité publique Canada a également complété le premier volet de la classification des profils des compétences génériques des services administratifs. La première ébauche des profils de compétences pour les groupes Gestion de programme (PM) et Économique et services de sciences sociales (EC) est terminée.

En 2015-2016, Sécurité publique Canada a achevé sept missions de vérification et d'évaluation figurant au plan de vérification et d'évaluation fondé sur les risques. Six de ces sept missions ont été approuvées et les plans d'action de la gestion pour 2015-2016 sont publiés sur le site Web de Sécurité publique Canada. L'évaluation horizontale de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (division 9)/initiative relative à l'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité nationale devraient être approuvées en 2016-2017.

Sécurité publique Canada fournit au ministre et à ses hauts fonctionnaires des conseils stratégiques groupés dans une perspective de portefeuille. En 2015-2016, le Ministère a participé avec ses partenaires du portefeuille à la planification des politiques à moyen terme et à la transition ministérielle, pour assurer des conseils efficaces et opportuns et promouvoir la prise de décisions efficace. Les travaux ont également progressé afin d'améliorer la collaboration en matière de recherche et de données avec les partenaires du portefeuille et d'autres ministères et pour développer et utiliser des outils pour partager de l'information sur les activités pertinentes, y compris le lancement d'« eFolio », bulletin trimestriel d'information en ligne au sujet de la recherche.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
49 587 224	49 587 224	55 835 950	54 456 168	4 868 944

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
389	391	2

Section IV: Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le site Web de [Sécurité publique Canada](#).^{viii}

Tableau des renseignements supplémentaires

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le site Web de [Sécurité publique Canada](#).^{ix}

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable](#)^x
- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)^{xi}
- ▶ [Audits et évaluations internes](#)^{xii}
- ▶ [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)^{xiii}
- ▶ [Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes](#)^{xiv}

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xv}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Demandes de renseignements généraux : 613-944-4875 ou 1-800-830-3118

Courriel : enquiries.enquetes@ps.gc.ca

Questions des médias : 613-991-0657 ou media@ps-sp.gc.ca

Table ronde transculturelle sur la sécurité (CCRS) : roundtable@ps-sp.gc.ca

Centre national de prévention du crime (CNPC) : 1-800-830-3118 ou prevention@ps-sp.gc.ca

Bureau national pour les victimes d'actes criminels (BNVAC) : 1-866-525-0554

Par téléscripteur (ATS) : 1-866-865-5667

Télécopieur : 613-954-5186

Adresse postale : 269, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P8

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) :

Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi, autre qu’une loi de crédits. La loi établit l’objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi de crédits. Le libellé d’un crédit constitue les dispositions qui régissent l’engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. Lettre de mandat du ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres>
- ii. *Comptes publics du Canada 2016*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- iii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-eng.asp>
- iv. États financiers de Sécurité publique Canada, États financiers 2015-2016,
<http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/fnncl-stmnt-en.aspx>
- v. Statistique Canada – Enquête sociale générale 2014,
<http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504>
- vi. Paramètres économiques des services de politique et de la sécurité communautaire,
<http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/plcng/cnmcs-plcng/index-en.aspx>
- viii. Sécurité publique Canada, les programmes de niveau inférieur
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/lwr-lvl-prgrms-fr.aspx>
- ix. Sécurité publique Canada, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/index-fr.aspx>
- x. Sécurité publique Canada, Stratégie ministérielle de développement durable,
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/sds-fr.aspx>
- xi. Sécurité publique Canada, Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/tpp-fr.aspx>
- xii. Sécurité publique Canada, Audits et évaluations internes,
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/dts-vltns-fr.aspx>
- xiii. Sécurité publique Canada, Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes,
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/rspns-fr.aspx>
- xiv. Sécurité publique Canada, Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes,
<http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-prfrmnc-rprt-2015-16/sr-fs-en.aspx>
- xv. Rapport sur les dépenses fiscales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>

Rapport 2015-2016 sur l'initiative horizontale

Plan d'action : Par-delà la frontière

Table des matières

Introduction	2
Aperçu	5
THÈME 1 Agir tôt pour éliminer les menace	7
THÈME 2 Facilitation du commerce, croissance économique et emplois	17
THÈME 3 Application transfrontalière de la loi	29
THÈME 4 Infrastructures essentielles et cybersécurité	32
Gestion du nouveau partenariat à long terme	40
Annexe A Liste des initiatives du Plan d'action Par-delà la frontièr	42
Annexe B Dépenses cumulées à ce jour par initiative	44
Notes explicatives	46

Réponse aux recommandations du vérificateur général du Canada en ce qui concerne le *Plan d'action Par-delà la frontière* (PDF)

Le rapport du vérificateur général (VG) du Canada, publié à l'automne 2016, comprend un chapitre portant sur une vérification du Plan d'action Par-delà la frontière et renferme des recommandations quant au processus de production de rapport de cette initiative horizontale.

Par conséquent, dans le cadre de l'édition 2015-2016 du rapport portant sur cette initiative horizontale, nous avons abordé certaines des recommandations du VG. Les changements les plus significatifs sont les suivants:

- Nous avons fournis les dépenses financières cumulatives par thème et par initiative;
- Nous avons fait rapport des écarts budgétaires existant entre les dépenses prévues et les dépenses réelles calculées par initiative plutôt que par thème (tel que fait précédemment) afin d'assurer une plus grande transparence;
- Nous avons mis à jour le texte narratif au début du rapport. Cette section fournit à la fois le contexte général ainsi qu'un résumé des réalisations accomplies jusqu'à maintenant ;
- Nous avons ajouté de l'information de nature historique qui fut extraite des rapports précédents afin de fournir un portrait plus exhaustif des progrès accomplis jusqu'à date pour chacune des initiatives de PDF; et
- Nous avons inclus du nouveau contenu au début de chacun des quatre thèmes afin de mettre en relief les engagements pris dans le cadre du plan d'action.

Le gouvernement du Canada abordera les recommandations restantes dans le cadre du rapport final du Plan d'action PDF (pour l'exercice 2016-2017), lequel devrait être publié en 2018.

Pour le moment, vous remarquerez la présence d'indicateurs de rendement qui sont plus étoffés, plus transparents ainsi que davantage mesurables, le tout accompagné par un texte plus détaillé expliquant les résultats. Le rapport inclura un portrait plus holistique des dépenses prévues et réelles pour chacune des organisations participantes, et ce, couvrant la période de 5 ans du Plan d'action.

À l'avenir, chacune des organisations contribuant à des initiatives qui se poursuivront au-delà de l'échéancier initial des engagements du Plan d'action fera état de leur évolution au sein de leur Rapport ministériel sur les résultats respectif.

Introduction

Le 4 février 2011, le Canada et les États-Unis se sont engagés à collaborer dans le cadre de l'initiative *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique*. La Déclaration marquait le début d'un nouveau partenariat à long terme entre les deux pays, s'articulant autour d'une approche de la sécurité et de la compétitivité économique reposant sur un périmètre commun. Le [Plan d'action Par-delà la frontière](#)¹, rendu public en décembre 2011, énonce des initiatives particulières destinées à protéger la frontière et le périmètre canado-américains tout en facilitant le commerce et les déplacements légitimes. L'initiative horizontale vise à renforcer la sécurité collective, tout en facilitant la circulation des voyageurs, des services et des marchandises légitimes à la frontière et au-delà.

Beaucoup de travail a été réalisé depuis 2011 pour atteindre les objectifs généraux du Plan d'action. Le gouvernement du Canada a collaboré étroitement avec ses partenaires américains pour assurer sa réussite.

En vue de sécuriser la frontière canado-américaine et de la rendre plus efficace, le Plan d'action décrit les priorités conjointes de quatre domaines de coopération, qui sont les suivants :

- réponse rapide face aux menaces – les menaces sont neutralisées avant leur arrivée au Canada ou aux États-Unis;
- facilitation du commerce, croissance économique et emplois – le transport des marchandises légitimes est stimulé et accéléré;
- application de la loi à la frontière – on empêche les criminels de se servir de la frontière canado-américaine pour commettre des crimes transnationaux;
- infrastructures essentielles et cybersécurité – le Canada et les États-Unis sont prêts à répondre aux menaces et aux urgences, et ils sont en mesure de le faire.

Au total, 32 initiatives sont regroupées sous ces quatre domaines, et deux autres visent à garantir l'échange responsable de renseignements personnels et la supervision centralisée de la mise en œuvre du Plan d'action.

Afin d'en savoir plus sur ces initiatives et d'en obtenir leur description, veuillez de consulter le [Plan d'action Par-delà la frontière](#).

L'exercice 2016-2017 sera la dernière année du Plan d'action et conséquemment un dernier rapport sur l'initiative horizontale sera publié. Ce rapport vise à donner un aperçu cumulatif du Plan d'action et à présenter les progrès réalisés jusqu'à l'exercice 2015-2016 inclusivement (du 1 avril 2015 au 31 mars 2016). Le rapport porte principalement sur les progrès qu'a fait le Canada jusqu'à maintenant vers la réalisation des engagements du Plan d'action depuis sa création. Les gouvernements du Canada et des États-Unis publient annuellement et conjointement un rapport de mise en œuvre et [le dernier](#)² fut publié à l'été 2016.

¹ Sécurité publique Canada, « Par-delà la frontière : Plan d'action », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/brdr-strtgs/bynd-th-brdr/ctn-pln-fr.aspx>.

² Sécurité publique Canada, « Par-delà la frontière – Rapport de mise en œuvre 2015 », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2015-bynd-brdr-mplmntn/index-fr.aspx>.

Pour rédiger le présent rapport, Sécurité publique Canada (SP) a recueilli de l'information à jour et des données sur le rendement auprès de toutes les institutions fédérales associées au Plan d'action au sujet des 32 initiatives. Ces ministères et organismes s'affairent à terminer le travail nécessaire à la mise en œuvre réussie des initiatives du Plan d'action dont ils sont chargés. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le Rapport sur les résultats ministériels (RRM), de chaque organisation.

Depuis le lancement du Plan d'action en 2011 et jusqu'au 31 mars 2016, 11 de 34 initiatives ont été réalisées.

Sous le thème 1, le Canada et les États-Unis ont maintenant une meilleure compréhension des cadres juridique, stratégique et opérationnel qu'utilisent leurs homologues et qui encadrent l'échange d'information lors des processus liés à la sécurité nationale. La collaboration portant sur les évaluations conjointes ne se limite pas aux questions de sécurité. Par exemple, les deux pays mènent maintenant des évaluations conjointes sur la nourriture, les végétaux et les animaux dans des pays tiers.

En date du 31 mars 2016, la vérification des bagages des passagers (l'initiative 6) est presque terminée. Les exigences de la *Transportation Security Administration* (TSA) relatives à la réinspection ont été supprimées dans cinq aéroports, deux aéroports ont complété le déploiement de nouveaux systèmes de détection d'explosifs (ils n'attendent que la suppression officielle des exigences relatives à la réinspection), et le dernier aéroport devrait installer cette technologie d'ici à l'automne 2016.

Les ententes sur l'échange de renseignements sur les visas et l'immigration et sur l'échange de renseignements sur les demandeurs d'asile et du statut de réfugié ont été couronnées de succès puisqu'elles permettent aux autorités canadiennes de vérifier l'identité des demandeurs, de fournir de nouveaux renseignements sur l'immigration et de faciliter le déplacement des personnes à faible risque. De plus, le Canada et les États-Unis ont lancé un outil de recherche automatisé fondé sur les données biométriques afin de lutter contre la fraude d'identité, de renforcer la gestion de l'identité et de fournir de l'information précieuse servant à orienter les décisions relatives à l'admissibilité des deux pays. Le Canada a aussi complété la mise en œuvre du Programme d'autorisation de voyage électronique (AVE) qui permet au gouvernement de contrôler les étrangers dispensés de l'obligation de visa (sauf les citoyens des États-Unis) dans les meilleurs délais, avant qu'ils ne montent à bord d'un avion en direction du Canada.

Les résultats des initiatives sous le second thème comprennent une augmentation du nombre de membres et une augmentation des avantages pour le programme des voyageurs de confiance de NEXUS, ce qui contribue à une gestion plus efficace de la frontière et à une meilleure expérience des voyageurs.

Les négociants et les voyageurs dignes de confiance (les initiatives 12, 13 et 14) bénéficient d'avantages additionnels en vertu du Plan d'action. Les procédures de demande ont été simplifiées et élargies, alors que l'infrastructure servant à traiter les négociants et les voyageurs dignes de confiance a également été améliorée. On a annoncé un financement pouvant atteindre 127 millions de dollars pour agrandir et moderniser les installations aux passages clés, et des mises à jour sont en cours dans quatre points d'entrée (l'initiative 20).

Le Canada et les États-Unis ont harmonisé leur seuil en matière d'expédition de faible valeur en ce qui concerne le dédouanement accéléré. La croissance relative du volume d'expédition n'a pas eu d'effet négatif sur le temps de traitement (99% des demandes sont traitées le jour même).

Des comités binationaux sur les activités frontalières ont été mis sur pied pour assurer la collaboration et l'établissement de partenariats, dans le but d'améliorer la collaboration portant sur la gestion générale des points d'entrée, de coordonner l'état de préparation et les interventions en cas d'urgence, d'intégrer les efforts d'application de la loi et d'accroître l'efficacité des stratégies de réduction du temps d'attente à la frontière. Les membres de ces comités continueront de se réunir au moins quatre fois par année.

Une étape importante fut franchie en mars 2015 alors que le Canada et les É-U signèrent un nouvel accord relatif au précontrôle dans les domaines du transport terrestre, ferroviaire, maritime et aérien, permettant potentiellement de prédédouaner tous les types de voyage des deux côtés de la frontière. Le travail se poursuit en ce qui concerne la mise en œuvre de cet accord.

Les résultats liés au troisième thème comprennent des progrès quant à l'initiative Shiprider alors que les agents canadiens et américains appliquent les lois et la réglementation sur les voies navigables communes, incluant l'ajout en 2015-2016 de deux unités opérationnelles supplémentaires localisées à Kingston et à Niagara.

Sous le quatrième thème, la protection des infrastructures essentielles et la cybersécurité (les initiatives 27, 28 et 29) ont été renforcées à la suite d'environ 150 évaluations tous risques et de trois évaluations transfrontalières menées par la Cellule pour l'analyse virtuelle des risques (CAVR) dans le cadre du Programme d'évaluation de la résilience régionale (PERR). Ces évaluations traitent de la sécurité physique, de la résilience et de la sécurité informatique des infrastructures essentielles.

Le Canada a également démontré son leadership en matière d'efforts internationaux en faveur de la cybersécurité par le biais de la ratification de la *Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe* (la Convention de Budapest) en 2015. Cette Convention constitue le seul instrument international portant sur la cybercriminalité et l'acquisition de preuves digitales en appui à la justice criminelle. Elle couvre non seulement la cybercriminalité, tel que le piratage informatique, mais elle requiert également que les États parties criminalisent et appuient les enquêtes portant sur des offenses telles que la pornographie juvénile, et autres crimes perpétrés par le biais d'Internet tels que la fraude.

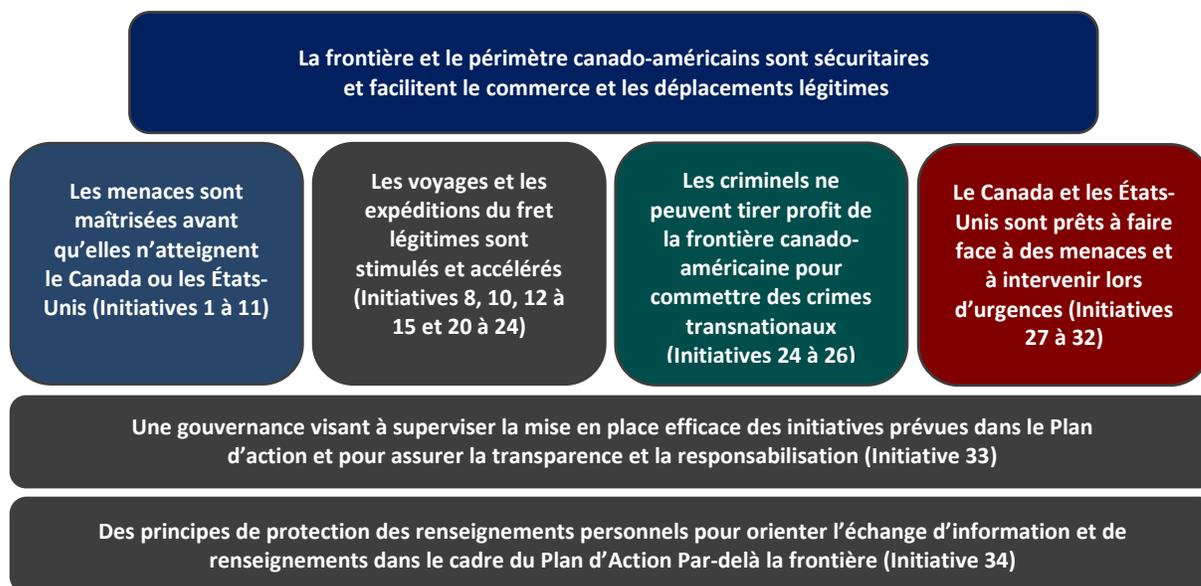
Enfin, le Canada a rempli ses obligations relativement à l'un de ses partenariats à long terme. Le Canada et les États-Unis ont publié l'[Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels](#)³ en juin 2012. Ces principes ont été appliqués à plusieurs ententes conclues dans le cadre du Plan d'action, et ils seront appliqués à de futures collaborations, notamment à la dernière phase de l'initiative sur les entrées et les sorties.

³ Sécurité publique Canada, « Plan d'action Par-delà la frontière, Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/nws/nws-rlss/2012/20120628-2-fr.aspx>.

Aperçu

La figure suivante illustre les résultats auxquels contribuent les 34 initiatives Par-delà la frontière. Les quatre résultats généraux appuieront la réalisation d'une frontière et d'un périmètre canado-américains sécuritaires et faciliteront le commerce et les déplacements légitimes. Cette figure présente également la structure qui sera utilisée dans le rapport pour illustrer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de PDF.

Résultats définitifs du Plan d'action Par-delà la frontière



Le tableau suivant présente les dépenses prévues et réelles totales en vertu du Plan d'action PDF pour l'exercice 2015-2016. Une ventilation de ces montants par ministère ou organisme participant est présentée sous les différents thèmes dans le Rapport.

Ressources financières – 2015-2016 Plan d'action Par-delà la frontière

Thèmes PDF	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulées à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Thème 1 - Agir tôt pour éliminer les menaces (Initiatives 1 à 11)	100 352 380 \$	28 423 411 \$	128 775 791 \$	110 350 650 \$	367 267 668 \$
Thème 2 - Facilitation du commerce, croissance économique et emplois (Initiatives 12 à 24)	92 709 732 \$	8 710 430 \$	101 420 162 \$	62 698 301 \$	165 927 164 \$
Thème 3 - Application transfrontalière de la loi (Initiatives 25 et 26)	22 538 678 \$	471 437 \$	23 010 115 \$	9 979 381 \$	28 810 970 \$
Thème 4 - Infrastructures essentielles et cybersécurité (Initiatives 27 à 32)	2 609 006 \$	33 000 \$	2 642 006 \$	3 101 447 \$	13 516 945 \$
Gestion du nouveau partenariat à long terme (Initiatives 33 et 34)	0 \$	410 380 \$	410 380 \$	1 392 550 \$	6 103 799 \$
TOTAL	218 209 796 \$	38 048 658 \$	256 258 454 \$	187 522 329 \$	581 626 546 \$

En 2015-2016, les dépenses totales s'élevaient à 187 522 329 \$ par rapport à 256 258 454 \$ en dépenses prévues, ce qui représente un écart de 26,8 %. En comparaison, en 2014-2015 les dépenses prévues s'élevaient à 244 722 823 \$ par rapport à 190 003 160 \$ en dépenses réelles (écart de 22%). *Lorsqu'un écart (de ≥ 25 %) est présenté par un ministère ou un organisme sous une initiative particulier, une note explicative a été incluse à la fin du rapport.*

Agir tôt pour éliminer les menaces

Pour renforcer notre sécurité commune et améliorer la circulation transfrontalière légitime des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis, il est essentiel d'agir le plus tôt possible pour éliminer les menaces.

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à adopter une approche commune à l'égard de l'évaluation des menaces et du repérage de celles qui représentent un risque, selon le principe qu'une menace pour l'un des pays constitue une menace pour les deux. À l'intérieur de ce cadre, les deux pays cherchent à accroître leur compréhension commune du contexte de la menace en menant des évaluations de la menace intégrées et conjointes ainsi qu'à améliorer leur échange de renseignements et d'information en matière de sécurité nationale. Ils amélioreront aussi leur connaissance de la situation dans les environnements aérien, terrestre et maritime, tout en collaborant pour lutter contre l'extrémisme violent.

Lorsque ces menaces seront décelées, il s'agira de les éliminer avant qu'elles n'arrivent au Canada ou aux États-Unis. Pour cela, il faut d'abord mieux protéger nos pays contre les risques sanitaires associés aux aliments, aux animaux et aux végétaux d'outre-mer, et ce, en effectuant des évaluations et des vérifications conjointes de ces systèmes dans les pays tiers. Il faudra ensuite mettre en œuvre une approche harmonisée d'inspection des marchandises arrivant de l'étranger afin d'accroître la sécurité tout en accélérant la circulation de ces marchandises sécurisées à la frontière canado-américaine, créant ainsi le principe que les marchandises doivent être « inspectées une fois, acceptées deux fois ». Au-delà des marchandises, un contrôle des bagages des voyageurs reconnu par les deux pays (à mesure que la nouvelle technologie est déployée et mise en œuvre) facilitera aussi la circulation à la frontière.

Des approches communes en matière de protection du périmètre et de contrôle des voyageurs favoriseront la sécurité et l'efficacité à la frontière. Pour cela, il faudra échanger de l'information pertinente afin d'améliorer les examens à la frontière et en matière d'immigration, établir et vérifier l'identité des voyageurs, et effectuer le contrôle le plus tôt possible. Il faudra également établir et coordonner des systèmes d'information sur les entrées et les sorties, y compris un système qui permet l'échange de renseignements afin qu'un dossier d'entrée par voies routières dans un pays puisse être utilisé pour établir un dossier de sortie de l'autre pays.

Résultats⁴

Résultats définitifs

Les menaces sont maîtrisées avant qu'elles n'atteignent le Canada ou les États-Unis (Initiatives 1 à 11)

Les voyages et les expéditions du fret légitimes sont stimulés et accélérés (Initiatives 8, 10, 12 à 15 et 20 à 24)

Résultats à moyen terme

Le Canada et les États-Unis ont une démarche commune pour cibler efficacement les menaces à l'un ou l'autre des pays (Initiatives 1 à 4 et 7)

Aux points d'entrée, l'attention est portée aux biens et aux personnes à risque élevé alors que le fret, les bagages et les voyageurs à faible risque entrent au Canada et aux États-Unis plus rapidement (Initiatives 5, 6, 8 à 16 et 20, 22 et 24)

Tableau financier

Thème 1 – Agir tôt pour éliminer les menaces (Initiatives 1 à 11)

Ministère/organisme	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulatives à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	45 742 025 \$	0 \$	45 742 025 \$	41 838 268 \$	135 240 023 \$ ⁱ
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	0 \$	0 \$	0 \$	76 800 \$	504 160 \$ ⁱⁱ
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	49 439 973 \$	0 \$	49 439 973 \$	34 939 686 \$	84 867 366 \$ ⁱⁱⁱ
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)	1 612 318 \$	0 \$	1 612 318 \$	1 080 027 \$	3 369 931 \$ ^{iv}
Sécurité publique Canada (SP)	0 \$	289 087 \$	289 087 \$	257 983 \$	1 093 567 \$ ^v
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	2 504 859 \$	0 \$	2 504 859 \$	4 148 457 \$	13 202 295 \$ ^{vi}
Services partagés Canada (SPC)	653 205 \$	0 \$	653 205 \$	653 205 \$	2 918 383 \$
Transports Canada (TC)	400 000 \$	28 134 324 \$	28 534 324 \$	27 356 224 \$	126 071 943 \$
TOTAL	100 352 380 \$	28 423 411 \$	128 775 791 \$	110 350 650 \$	367 267 668 \$

⁴ Les initiatives dans le cadre du Plan d'action, outre celles figurant sous ce thème, contribuent également aux résultats inclus dans l'encart pointillé.

Mesures de rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Résultat définitif : Les menaces sont maîtrisées avant qu'elles n'arrivent au Canada ou aux États-Unis					
Indicateur 1 : Pourcentage des priorités annuelles en matière de sécurité nationale pour lesquelles des mesures ont été prises ⁵	-	- ⁶	100%	100%	100%
Résultat intermédiaire 1 : Le Canada et les États-Unis ont une démarche commune pour cibler efficacement les menaces dans l'un ou l'autre pays					
Indicateur 1 : En collaboration avec les organismes d'application de la loi des É.-U. : a) nombre de zones prioritaires situées au-delà du rayon des capteurs. et b) nombre de zones, parmi celles répertoriées, ayant fait l'objet de mesures de redressement (GRC ⁷)	-	(a) Capacités technologiques évaluées dans les 3 domaines (terrestre, aérien et maritime). (b) Il n'y avait aucune zone située au-delà du rayon des capteurs, et aucune mesure de redressement n'a été élaborée au cours de cette période.	(a) Capacités technologiques évaluées dans les 3 domaines (terrestre, aérien et maritime). (b) Il n'y avait aucune zone située au-delà du rayon des capteurs, et aucune mesure de redressement n'a été élaborée au cours de cette période.	(a) Capacités technologiques évaluées dans les 3 domaines (terrestre, aérien et maritime). (b) Il n'y avait aucune zone située au-delà du rayon des capteurs, et aucune mesure de redressement n'a été élaborée au cours de cette période.	(a) Capacités technologiques évaluées dans les 3 domaines (terrestre, aérien et maritime). (b) Il n'y avait aucune zone située au-delà du rayon des capteurs, et aucune mesure de redressement n'a été élaborée au cours de cette période ⁸ .
Indicateur 2 : Pourcentage des centres d'opérations stratégiques américains reliés au Centre des opérations du gouvernement (COG) ⁹ du Canada en vue de faciliter la circulation et l'échange de renseignements	100%	100%	100%	100%	100%
Résultat intermédiaire 2 : Aux points d'entrée, l'attention est portée sur les biens et les personnes à risque élevé alors que le fret, les bagages et les voyageurs à faible risque entrent au Canada et aux États-Unis plus rapidement					
Indicateur 1 : Temps moyen de traitement du passage dans les voies NEXUS par rapport aux voies ordinaires ¹⁰	NEXUS : 43 secondes ¹¹ Voies ordinaires : 64 secondes ¹²	NEXUS : 31 secondes ¹³ Voies ordinaires : 63 secondes ¹⁴	NEXUS : 38 secondes ¹⁵ Voies ordinaires : 63 secondes ¹⁶	NEXUS : 33 secondes Voies ordinaires : 52 secondes	NEXUS: 34 secondes Voies ordinaires : 69 secondes

⁵ Cet indicateur mesure si Sécurité publique Canada prend des mesures pour aborder ses éléments de sécurité nationale prioritaires – tels qu'ils sont définis dans ses Rapports sur les plans et les priorités (RPP).

⁶ Mesures de rendement établis en 2013-2014.

⁷ Les capacités technologiques furent évaluées dans les 3 domaines (terrestre, aérien et maritime).selon une approche graduelle (a) un groupe de travail binational fut créé afin de cerner les lacune en matière de senseurs L'identification des lacunes ainsi que des vulnérabilités en ce qui concerne les capacités constituera la prochaine phase; et (b) les mesures correctives afin de faire face aux lacunes suivront.

⁸ La GRC a mené un exercice pilote dans une région du Canada pour relever les lacunes et les vulnérabilités dans les trois domaines. En 2016, des représentants de la GRC rencontreront leurs homologues américains afin de relever les lacunes communes qui peuvent être éliminées à l'aide d'une approche binationale.

⁹ Le COG effectue des interventions d'urgence intégrées tous risques en cas d'incidents (possibles ou réels, d'origine naturelle ou anthropique, accidentelle ou intentionnelle) touchant l'intérêt national. Il assure la surveillance, établit des rapports, offre une connaissance de la situation à l'échelle nationale, élabore des évaluations intégrées du risque et du matériel d'alerte, effectue la planification à l'échelle nationale et coordonne une gestion pangouvernementale des interventions et ce, en tout temps.

¹⁰ Le temps est mesuré entre la capture par identification par radiofréquence (RFID) et la décision de l'agent des services frontaliers (ASF), en mode terrestre.

¹¹ Les données de 2011-2012 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2011-2012 donnaient 17 secondes.

¹² Les données de 2011-2012 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2011-2012 donnaient 45 secondes.

Mesures de rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Indicateur 2 : Pourcentage des dossiers d'entrée aux États-Unis associés à un voyageur déjà inscrit par l'ASFC (taux de correspondance des dossiers d'entrée et de sortie)	-	95%	97,98%	97,1%	97,7%

¹³ Les données de 2012-2013 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2012-2013 donnaient 13 secondes.

¹⁴ Les données de 2012-2013 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2012-2013 donnaient 43 secondes.

¹⁵ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 18 secondes.

¹⁶ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 37 secondes.

Le Canada et les États-Unis ont une démarche commune pour cibler efficacement les menaces à l'un ou l'autre pays (les initiatives 1 à 4 et 7)

Initiatives 1 (Évaluations conjointes des menaces) et 2 (Échange d'information et des renseignements) :

Les activités menées dans le cadre de ces initiatives ont commencé par l'établissement coordonné, par le Canada et les États-Unis d'un répertoire conjoint des travaux existants en matière de renseignement et par une analyse des lacunes. Cette dernière a amélioré le processus de collaboration utilisé pour préparer les produits de renseignement conjoints. Le Canada et les États-Unis continuent de travailler de concert grâce au Plan d'action Par-delà la frontière et à la relation de coopération qui existe au quotidien entre les organisations des deux pays. Cela a amélioré notre compréhension des cadres juridique, stratégique et opérationnel de l'autre pays qui gouvernent l'échange d'information à des fins de sécurité nationale. Cette compréhension a été mise à l'épreuve lors d'un exercice de simulation en salle de conférences en mars 2016 par Sécurité publique Canada et les organismes de son Portefeuille, en compagnie de leurs homologues américains (dont *Department of Homeland Security* (DHS) et le *National Counter Terrorism Center* (NCTC)). Cet exercice joua un rôle important en ce qui concerne le renforcement des connaissances au sujet de la façon dont les organisations canadiennes et américaines gèrent les points d'entrée, ce qui a permis d'améliorer la coopération opérationnelle au quotidien ainsi que la mise en œuvre d'ententes bilatérales de partage de l'information. Les initiatives 1 et 2 sont complétées, alors que les partenaires provenant du Canada et des États-Unis s'entendent à l'effet que ces initiatives permettent d'accroître la coopération à un tel point que d'autres initiatives particulières ne sont plus nécessaires.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements en vertu des initiatives 1 et 2. Toutes les activités reliées à cette initiative prirent fin le 31 mars 2016.

Initiative 3 (Connaissance des domaines) :

En 2011-2012, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), en collaboration avec des partenaires canadiens et des homologues américains, a créé un inventaire complet de la capacité de connaissance de la situation à la frontière afin de déceler les lacunes et les vulnérabilités. Un exercice de validation canadien a été effectué en 2012-2013. Au cours des années suivantes, le Canada et les États-Unis ont continué d'élaborer et d'adopter des processus, des procédures et des politiques qui permettent une compréhension efficace et commune des activités, des menaces et des tendances criminelles ou d'autres conséquences dans le milieu du transport aérien, terrestre et maritime. L'atteinte de ces objectifs se fera au moyen d'une analyse du renseignement, d'un échange d'information efficace et fait en temps opportun, d'une compréhension commune du contexte et d'un inventaire des capacités actuelles.

En 2015-2016, la GRC a mené une analyse des lacunes pour la zone frontalière du Québec en se fondant sur un processus existant du *United States Customs and Border Protection* (CBP). Cette analyse tenait compte des trois domaines. En 2016-2017, une fois le rapport sur l'analyse des lacunes terminé, des représentants de la GRC rencontreront leurs homologues du CBP afin de discuter des conclusions du rapport afin d'agir ensemble au sujet des vulnérabilités et des lacunes communes.

Initiative 4 (Lutte contre l'extrémisme menant à la violence) :

La collaboration bilatérale de lutte contre les initiatives et l'engagement en matière d'extrémisme menant à la violence a renforcé les relations entre le Canada et les États-Unis, en plus d'établir de

solides réseaux. Les ministères canadiens et les départements américains ont collaboré étroitement pour mettre en œuvre le plan de travail conjoint en matière de lutte contre l'extrémisme menant à la violence grâce à la coordination et à l'échange de résultats de recherches, de pratiques exemplaires et d'outils d'application de la loi ainsi qu'en mettant l'accent sur les initiatives issues des collectivités et axées sur elles.

Tous les engagements pris dans le cadre de cette initiative ont été tenus en 2013-2014, mais les ministères du gouvernement du Canada continuent de collaborer avec leurs homologues américains pour faire face à cet enjeu stratégique complexe dans le cadre d'autres forums internationaux, comme la Réunion des ministres des cinq pays, le Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent du Forum global de lutte contre le terrorisme et les réunions du G7 portant sur ce sujet.

En 2015-2016, le Canada a continué de jouer un rôle de premier plan parmi ses partenaires internationaux afin de faire part de divers programmes, de diverses approches et stratégies en matière de lutte contre la radicalisation menant à la violence

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements en vertu de l'initiative 4. La collaboration avec les É-U se poursuivra afin de contrer la radicalisation menant à la violence.

Initiative 7 (Vérifications et évaluations conjointes des aliments, des végétaux et des animaux) :

Cette initiative a nécessité une collaboration entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et U.S. Department of Agriculture (USDA) afin que les deux organisations mènent pour la première fois des évaluations conjointes des systèmes de sûreté des végétaux, des animaux et des aliments dans des pays tiers. Cette étroite collaboration a fait naître une plus grande confiance envers les processus d'évaluation de ces deux organisations réglementaires.

Avec des évaluations conjointes de la santé des animaux en Colombie et au Mexique; de la salubrité alimentaire au Japon et en Chine; et grâce à l'évaluation des programmes de certification des navires avant le départ en Corée, au Japon et en Chine afin de réduire les menaces à la santé des végétaux, les engagements pris dans le cadre de cette initiative ont été tenus en 2013-2014. Les deux pays sont convaincus que les évaluations conjointes continues des menaces pour la santé animale, la santé des végétaux et la salubrité alimentaire amélioreront l'efficacité des activités de vérification menées par les deux organisations lors de vérifications portant sur des pays tiers qui sont admissibles aux exportations au Canada et aux États-Unis.

Dans le cadre de leur travail continu sur les évaluations conjointes, le Canada et les États-Unis ont, en 2014, publié un rapport qui établit les processus d'évaluation et présente les grandes lignes des mécanismes d'échange d'information sur les risques pour la santé des végétaux que représente la spongieuse rose. Plusieurs recommandations contenues dans ce rapport et visant des améliorations aux programmes et la coordination des interventions portant sur les cas de non-conformité qui n'ont toujours pas été réglés avec les pays réglementés et les intervenants nationaux ont été mises en œuvre en 2015-2016. Le Canada et les États-Unis ont mis en œuvre un accord sur le zonage aux fins du contrôle des maladies animales exotiques afin de faciliter la reconnaissance des décisions des pays en matière de zonage pendant une flambée de maladie animale exotique.

En plus d'élargir le programme portant sur la spongieuse rose en 2015-2016 dans le cadre de l'initiative Par-delà la frontière, les biens non agricoles ou non forestiers, comme les lames d'acier, les conduites et les carreaux ainsi que les conteneurs maritimes, constituent un point de départ possible pour une

sensibilisation conjointe élargie afin d'atténuer davantage les risques pour la santé des végétaux, en 2016-2017 et par la suite.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements en vertu de l'initiative 7. La collaboration avec les É-U se poursuivra dans le domaine des évaluations et vérifications des aliments, des végétaux et des animaux.

Aux points d'entrée, l'attention est portée sur les biens, sur les personnes à risque élevé et le fret; les bagages et les voyageurs à faible risque entrent au Canada et aux É-U plus rapidement (les initiatives 5, 6, 8-16 ainsi que 20, 22 et 24)

Initiative 5 (Sécurité intégrée du fret) :

Le Canada et les États-Unis ont tous les deux officiellement examiné le programme national de sûreté du fret aérien de l'autre, et les deux pays ont établi une reconnaissance mutuelle de leur programme respectif. Cette reconnaissance a éliminé la nécessité d'une autre vérification des expéditions individuelles de fret aérien lors de son entrée en vigueur, le 31 mars 2012. Cette entente a été renouvelée pour trois ans le 31 mars 2015.

Le Canada et les É-U ont élaboré une Stratégie intégrée de sécurité du fret (SISF); il s'agit d'une approche axée sur le périmètre visant à assurer la sécurité du fret à l'arrivée selon le principe suivant : « vérifié une fois, accepté deux fois ». Afin d'orienter la mise en œuvre de la SISF, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le *United States Customs and Border Protection* (CBP) ont lancé deux projets pilotes, un à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, pour examiner le transport maritime à ferroviaire, et un autre à Montréal, au Québec, pour examiner le transport maritime à routier. Les deux projets pilotes ont pris fin en 2014-2015, et les évaluations qui ont suivi ont permis de constater que bien que l'examen aux fins de sécurité nationale ait été fructueux, un ensemble d'obstacles opérationnels a empêché la mise en œuvre complète du principe « vérifié une fois, accepté deux fois » pour la contrebande. Vous pouvez consulter une évaluation complète de ces projets pilotes sur le [site Internet de l'ASFC](#)¹⁷.

Parallèlement aux projets pilotes de la SISF, des projets pilotes sur la technologie d'inviolabilité ont été lancés à Prince Rupert et à Montréal pour la protection des marchandises pendant le transport grâce à l'utilisation de sceaux à boulons de haute sécurité sur des conteneurs contrôlés et dédouanés par l'ASFC. Les projets pilotes ont démontré que l'utilisation de technologies d'inviolabilité est un moyen efficace de protéger les marchandises. De plus, ils ont confirmé la sécurité du corridor ferroviaire Asie-Pacifique pour les conteneurs contrôlés après leur arrivée au Canada. En fait, depuis le lancement du projet pilote, aucun sceau examiné n'a été brisé ou modifié à l'arrivée du fret aux É-U.

Une composante secondaire du projet pilote de technologies d'inviolabilité consista à mettre à l'essai des sceaux électroniques réutilisables. À cette fin, l'ASFC a mis ces sceaux à l'essai aux ports de Prince Rupert et de Montréal et, par la suite, à celui de Vancouver. Les sceaux électroniques ont assuré la sécurité des conteneurs transportés depuis des terminaux portuaires vers des installations d'examen des conteneurs maritimes, permettant ainsi à l'ASFC d'en éprouver l'efficacité au pays. Bien que le

¹⁷ Agence des services frontaliers du Canada, « Évaluation des projets pilotes de la Stratégie intégrée de sécurité du fret », <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/icss-sisf/assess-eval-fra.html>.

Canada et les É-U furent dans l'impossibilité de tester les sceaux électroniques de façon binationale, les deux pays s'entendent pour affirmer que l'usage de technologies inviolables permet d'identifier les conteneurs pour lesquels le risque est atténué et qu'à ce titre elles fournissent une couche supplémentaire de sécurité.

De plus, l'ASFC et Transports Canada (TC) ont mis en œuvre un projet pilote de ciblage du fret aérien avant le chargement, dans le cadre duquel le fret aérien destiné au Canada est évalué à l'étranger à des fins de sécurité de l'aviation et de sécurité nationale avant le départ. Après la période initiale du projet pilote, pendant laquelle sept transporteurs aériens volontaires et deux transitaires envoyaient des données à l'équipe PACT avant le chargement du fret dans l'aéronef dans les ports étrangers, l'ASFC et TC ont convenu de prolonger le projet pilote indéfiniment. À date, les résultats de ce projet pilote ont démontré que les données fournies étaient suffisantes pour mener des évaluations initiales des risques à des fins de sécurité de l'aviation ou de détection des menaces imminentes (p. ex. des explosifs). L'ASFC et TC étudient les possibilités de passer du projet pilote à un programme au cours des prochaines années.

Les travaux visant à mener une étude de faisabilité sur les inspections de matériaux d'emballage en bois (MEB) ont débuté en 2013-2014. Des évaluations des risques coordonnées, menées par l'ASFC et le CBP dans ce domaine, menaient au ciblage préalable à l'arrivée et au repérage des expéditions de MEB préoccupantes. Le CBP et l'ASFC, en collaboration avec l'*U.S. Department of Agriculture* (USDA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), tentent de mettre en œuvre les recommandations tirées de l'étude de faisabilité sur les inspections de matériaux d'emballage en bois. Cinq recommandations ont été mises en œuvre en 2015-2016 : 1) amélioration des capacités d'identification des parasites du bois à l'appui de l'inspection des MEB au périmètre; 2) harmonisation des politiques d'importation du Canada et des États-Unis en vue de reconnaître les matériaux d'emballage en bois conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (IMP 15); 3) harmonisation de la mise en œuvre opérationnelle des politiques du Canada et des États-Unis concernant la séparation des MEB non conformes du reste du fret dans les ports maritimes de Prince Rupert, de Vancouver, de Montréal et de Halifax; 4) examen, par le Canada et les États-Unis, de structures de sanctions pécuniaires équivalentes concernant les infractions liées aux MEB non conformes; 5) adoption par le Canada et les États-Unis d'un mécanisme plus complet d'échange d'information concernant les MEB. L'ASFC a révisé sa politique opérationnelle relative aux MEB pour tenir compte ces mesures. L'ACIA collabore avec l'ASFC pour mettre en œuvre les autres recommandations d'ici la mi-2017.

Initiative 6 (Vérification des bagages des passagers) :

En février 2012, le Canada a amorcé le déploiement de nouveaux systèmes de détection des explosifs dans ses huit aéroports disposant d'installations de précontrôle. Cette nouvelle technologie est certifiée par la *U.S. Transportation Security Administration* (TSA) et, lorsque est déployée, elle permet aux États-Unis d'éliminer progressivement l'exigence de contrôler de nouveau les bagages des passagers provenant de ces aéroports canadiens. Cela devrait faciliter le déplacement des passagers et permettre aux aéroports et aux transporteurs aériens de réaliser des économies.

Depuis le début du déploiement, en février 2012, la TSA a supprimé l'exigence de contrôler les bagages une deuxième fois dans cinq des aéroports disposant d'installations de précontrôle. Deux des aéroports restants ont déployé la technologie et attendent toujours la suppression de l'exigence relative à la deuxième vérification. Le dernier aéroport disposant d'installations de précontrôle devrait déployer la technologie au plus tard à l'automne 2016.

Initiative 8 (Autorisation de voyage électronique) :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a commencé à élaborer un programme d'autorisation de voyage électronique (AVE) afin d'améliorer le filtrage des étrangers originaires d'un pays dispensé de l'obligation de visa en 2012-2013. Cette initiative permet au gouvernement du Canada de contrôler les ressortissants étrangers qui ne sont pas tenus d'obtenir un visa (à l'exception des citoyens des États-Unis) dans les meilleurs délais, avant qu'ils ne montent à bord d'un avion en direction du Canada, afin de déterminer s'ils constituent un risque en matière d'admissibilité ou de sécurité. Le coût de l'AVE a été établi à 7 \$CAN et, en date du 1^{er} août 2015, les voyageurs concernés pouvaient remplir volontairement une demande sur le site Internet d'IRCC. Depuis le 15 mars 2016, ils doivent avoir une AVE en leur possession lorsqu'ils souhaitent venir ou d'entrer au Canada par voies aériennes. Toutefois, pour veiller à une transition sans heurt vers l'application de la loi, le gouvernement a établi une période de clémence jusqu'à septembre 2016, qui a par la suite été prolongée jusqu'au 9 novembre 2016. Lors de cette période, les agents des services frontaliers peuvent permettre aux voyageurs arrivant sans AVE d'entrer au Canada dans la mesure où ils ne sont pas inadmissibles pour d'autres motifs.

Le gouvernement du Canada a rempli ses engagements relatifs à l'initiative 8.

Initiative 9 (Information interactive préalable sur les voyageurs) :

Le système Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV) a été mis en œuvre en octobre 2015. L'intégration de transporteurs aériens commerciaux à l'IIPV a commencé peu après. Le transporteur Air Canada, qui représente 40 % du nombre d'AVE, a été intégré à l'IIPV le 15 mars 2016. L'IIPV permet de vérifier, par voie électronique, si les voyageurs possèdent les documents de voyage requis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), dont les visas et les autorisations de voyage électroniques (AVE). Cette vérification a lieu avant l'embarquement des vols internationaux à destination du Canada. Elle fournit aux transporteurs aériens commerciaux une recommandation en ce qui concerne l'autorisation ou l'interdiction de monter à bord pour chaque passager. Elle veille également à ce que l'Information préalable sur les voyageurs (IPV) et le Dossier passager (DP) de chaque voyageur soient reçus au plus tôt 72 heures avant le départ du vol, et ce, afin d'amorcer le ciblage et le processus d'embarquement autorisé/non autorisé qui s'inscrit dans l'IPV.

L'ASFC continue de rencontrer les intervenants du Groupe de travail de l'industrie du transport aérien (GTITA) pour faire le point sur le projet, discuter des répercussions possibles et tenter de résoudre les problèmes.

Selon la rétroaction reçue des intervenants de l'industrie du transport aérien, on a mis la dernière main et communiqué aux transporteurs aériens commerciaux les exigences de l'ASFC concernant les messages des transporteurs. Ces derniers exposent en détail les exigences techniques pour la mise en œuvre, par les transporteurs aériens du secteur commercial, de l'initiative Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV) et de l'initiative sur les entrées et les sorties (par voies aériennes), en juin 2015. Fait intéressant, des progrès ont été faits dans la première publication majeure, Commercial – Acquisition de données et réponse (Publication 1) (R121), puisqu'elle a été mise en œuvre avec succès et à temps, tout en respectant le budget, le 22 octobre 2015. De plus, la publication 1b (R290) de l'IIPV a été mise en œuvre avec succès le 17 décembre 2015.

Initiative 10 (Échange de renseignements en matière d'immigration) :

[L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant l'échange de renseignements sur les visas et l'immigration](#) fut signé le 13 décembre 2012, et il est entré en vigueur

en 2013. La même année, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis ont lancé un système pour l'échange automatisé d'information relative à l'immigration à l'aide de demandes de renseignements biographiques (c.-à-d. nom, date de naissance, nationalité inscrite dans le passeport, etc.).

En 2015, le Canada et les États-Unis ont mis en place une capacité de requête automatisée fondée sur les données biométriques (empreintes digitales). Le Canada envoie maintenant aux États-Unis des requêtes fondées sur les données biométriques portant sur tous les demandeurs de la résidence temporaire ou permanente ainsi que sur toutes les demandes d'immigration pour lesquelles des données biométriques sont nécessaires.

Pour le Canada, les avantages de ces activités d'échange d'information sont clairs : les données du gouvernement américain aident les représentants canadiens à vérifier l'identité des demandeurs; elles permettent de découvrir de l'information relative à l'immigration qui était jusque-là inconnue, et elles facilitent les déplacements des personnes qui représentent un faible risque.

Le gouvernement du Canada a rempli ses engagements relatifs à l'initiative 10. Des capacités d'échange d'information relative à l'immigration, aussi bien biographique que biométrique, ont été mises en place aux États-Unis.

Initiative 11 (Système de données sur les entrées et les sorties) :

L'initiative des entrées et des sorties établit des systèmes coordonnés de renseignements sur les entrées et les sorties qui permettent au gouvernement du Canada et au gouvernement des États-Unis d'échanger des renseignements biographiques (p. ex. nom, citoyenneté) portant sur des ressortissants de pays tiers et des résidents permanents, de façon à ce qu'un dossier d'entrée dans un pays devienne le dossier de sortie de l'autre pays.

Pendant la période de rapport de 2015-2016, presque tous (97,7 %) les dossiers d'entrée aux États-Unis (sorties du Canada) ont concordé aux dossiers d'entrée recueillis par l'ASFC. Les renseignements sur les entrées et les sorties permettent toujours à l'ASFC de clore les mandats d'immigration non exécutés et d'accorder de nouveau la priorité aux enquêtes en cours portant sur des personnes qui sont sorties du Canada.

Le 10 mars 2016, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis réaffirmèrent leur engagement conjoint en faveur d'un système d'information coordonné en ce qui concerne les entrées et les sorties. Les deux pays s'engagèrent à miser sur le processus qui existe déjà pour ce faire.

L'ASFC, en partenariat avec IRCC, continue de travailler afin de permettre l'inclusion, dans le système, des citoyens et des voyageurs par voies aériennes. Des autorisations législatives et réglementaires habilitantes doivent être adoptées pour que la mise en œuvre complète ait lieu.

Facilitation du commerce, croissance économique et emplois

La libre circulation des marchandises et des services entre le Canada et les États-Unis procure d'énormes avantages économiques aux deux pays. À mesure que les deux pays tentent de renforcer la sécurité le long du périmètre commun, des initiatives du Plan d'action PDF visant à favoriser une plus grande ouverture à la frontière terrestre pour la circulation légitime des personnes et des marchandises commerciales sont mise en œuvre.

L'amélioration des avantages des programmes qui aident les voyageurs et les entreprises dignes de confiance à traverser la frontière de manière efficiente constitue la première étape. On apportera cette amélioration en adoptant un cadre de travail commun pour les programmes de négociants dignes de confiance qui harmoniseront les exigences, amélioreront les avantages dont les membres tirent profit et donneront aux demandeurs l'occasion de présenter une seule demande à de multiples programmes. L'accroissement des avantages harmonisés pour les membres de NEXUS et l'amélioration des installations qui appuient ces programmes de voyageurs et de négociants dignes de confiance sont aussi des éléments clés de l'atteinte de cet objectif.

L'expansion au-delà des programmes existants et l'élaboration d'initiatives supplémentaires pour accélérer la circulation des voyageurs et du fret légitimes accroîtra les avantages économiques pour le Canada et les États-Unis. La mise en œuvre de d'autres initiatives en matière d'inspection préalable et de précontrôle donnera accès à ces services à davantage de voyageurs et de négociants, en plus d'accélérer les déplacements transfrontaliers et les relations transfrontalières, tout comme le fera un guichet unique grâce auquel les importateurs peuvent présenter par voie électronique tous les renseignements nécessaires afin de se conformer aux règles des douanes et des autres organismes gouvernementaux participants. Accentuer la transparence et la reddition de compte publiques dans l'application des frais et redevances payés à la frontière réduira les coûts pour les entreprises et favorisera la compétitivité commerciale, ainsi que l'harmonisation des processus gouvernementaux canadiens et américains relatifs aux expéditions de faible valeur en réduisant les formalités douanières.

Des investissements pour l'amélioration des infrastructures et des technologies frontalières communes feront en sorte que les avantages durent de nombreuses années. En coordonnant les investissements destinés aux infrastructures frontalières et les mises à jour aux infrastructures physiques aux postes frontaliers clés et aux points d'entrée de petite taille et éloignés, nous veillerons à ce que les investissements donnent un maximum d'avantages. Cela comprendra la mise en œuvre d'un système de mesure du temps d'attente à la frontière canado-américaine dans des postes frontaliers désignés hautement prioritaires d'un commun accord, la facilitation du passage protégé et du traitement rapide par l'entremise de la mise en œuvre de la technologie d'identification par radiofréquence aux postes frontaliers appropriés, ainsi que l'amélioration des comités binationaux sur les activités frontalières.

Résultats¹⁸

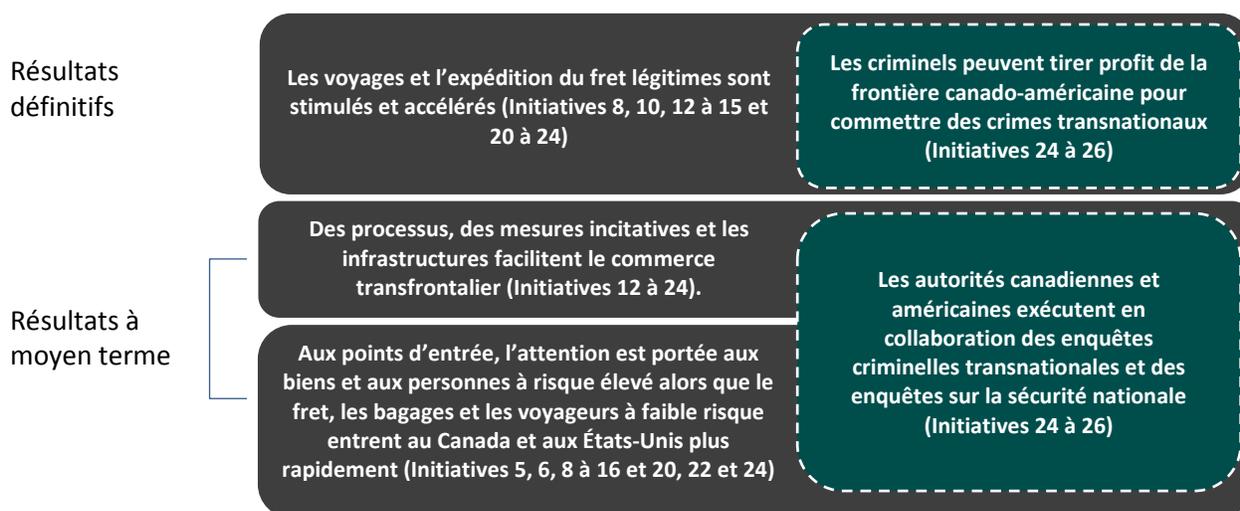


Tableau financier

Thème 2 – Facilitation du commerce, croissance économique et emplois (Initiatives 12 à 24)

Ministère/Organisme	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulées à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	57 604 160 \$	0 \$	57 604 160 \$	31 411 972 \$	91 163 519 \$ ^{vii}
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	2 040 000 \$	0 \$	2 040 000 \$	2 392 700 \$	8 619 770 \$
Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	950 000 \$	0 \$	950 000 \$	887 241 \$	1 394 401 \$
Affaires mondiales Canada (AMC)	300 000 \$	7 444 209 \$	7 744 209 \$	11 664 602 \$	25 842 918 \$ ^{viii}
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	350 000 \$	0 \$	350 000 \$	207 856 \$	585 381 \$ ^{ix}
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	1 687 635 \$	0 \$	1 687 635 \$	982 900 \$	3 670 258 \$ ^x
Société des ponts fédéraux limitée (SPFL)	18 250 000 \$	0 \$	18 250 000 \$	10 301 501 \$	11 622 598 \$ ^{xi}
Santé Canada (SC)	1 480 000 \$	0 \$	1 480 000 \$	1 296 726 \$	9 543 955 \$
Ressources naturelles Canada (RNCan)	960 000 \$	0 \$	960 000 \$	960 001 \$	3 035 041 \$
Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	1 006 560 \$	0 \$	1 006 560 \$	576 824 \$	2 086 835 \$ ^{xii}
Sécurité publique Canada (SP)	0 \$	469 058 \$	469 058 \$	666 145 \$	3 176 447 \$ ^{xiii}
Transports Canada (TC)	8 081 377 \$	797 163 \$	8 878 540 \$	1 349 833 \$	5 186 041 \$ ^{xiv}
TOTAL	92 709 732 \$	8 710 430 \$	101 420 162 \$	62 698 301 \$	165 927 164 \$

¹⁸ Les initiatives dans le cadre du Plan d'action, outre celles figurant sous ce thème, contribuent également aux résultats inclus dans l'encart pointillé.

Mesures de rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Résultat définitif : Les voyages et les expéditions de fret légitimes sont stimulés et accélérés					
Indicateur 1 : Pourcentage de normes relatives aux temps d'attente à la frontière qui sont respectées ¹⁹	_20	_21	98.3% ²²	97.4%	97.2%
Indicateur 2 : Valeur en douane (VD) ²³ des membres des programmes des négociants dignes de confiance (PAD/PEP) ²⁴ en tant que pourcentage de la VD commerciale totale ²⁵	_26	27.0%	27.4%	29.0%	31.5%
Indicateur 3 : Nombre de voies NEXUS aux points d'entrée canadiens	22	28	33	33	36
Résultat intermédiaire : Des processus, des mesures incitatives et les infrastructures favorisent le commerce transfrontalier					
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux membres des programmes des négociants dignes de confiance (PAD/PEP) ²⁷	N/A	197	155	156	163
Indicateur 2 : Ratio d'examens commerciaux ordinaires (non membres des programmes des négociants dignes de confiance) comparativement au taux d'examen des négociants dignes de confiance ²⁸	-	3.6 versus 1	3.5 versus 1	2.8 versus 1	2.1 versus 1
Indicateur 3 : Nombre de nouvelles demandes et variation en pourcentage du nombre de membres : <ul style="list-style-type: none"> • du Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial (PICSC) • du Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) 	PICSC : a) 566 demandes reçues b) Diminution de 22,13 % du nombre de membres	PICSC : a) 352 demandes initiales reçues b) Diminution de 21,61 % du nombre de membres	PICSC : a) 360 demandes initiales reçues b) Diminution de 2,63 % du nombre de membres	PICSC : a) 466 demandes initiales reçues b) Augmentation de 9,14 % du nombre de membres	PICSC : a) 480 demandes initiales reçues b) Augmentation de 24,50 % du nombre de membres

¹⁹ Le temps d'attente estimé afin d'atteindre le poste de contrôle pour la première inspection est de 10 minutes les jours de la semaine et de 20 minutes lors des fins de semaine et des jours fériés. La cible de rendement en matière de temps d'attente à la frontière exige que ces temps d'attente soient atteints dans 95% des situations. On estime que si ces temps d'attente furent atteints entre 90% et 94.99% des situations, cela fait partie du seuil de tolérance acceptée.

²⁰ L'information sur le rendement n'était pas disponible pour 2011-2012

²¹ L'information sur le rendement n'était pas disponible pour 2012-2013.

²² La méthode utilisée pour calculer le pourcentage de normes sur les délais d'attente à la frontière qui ont été respectées a changé entre 2013-2014 et 2014-2015. Le pourcentage déclaré en 2013-2014 était de 94,6 %.

²³ La valeur en douane (VFD) des importations correspond à la valeur totale des marchandises importées par les entreprises commerciales, et non aux droits perçus.

²⁴ Les mesures d'auto-évaluation des douanes (PAD) et de partenaires en protection (PIP) ont été combinées afin de tenir compte plus clairement des avantages commerciaux et économiques des programmes des négociants dignes de confiance dans leur intégralité.

²⁵ Une nouvelle mesure a été ajoutée pour déclarer la VD des membres des programmes des négociants dignes de confiance en tant que pourcentage de la VD commerciale totale afin de représenter plus clairement les avantages commerciaux et économiques du Programme des négociants dignes de confiance.

²⁶ L'information sur le rendement n'est pas disponible pour 2011-2012 en raison de contraintes liées au système.

²⁷ Les mesures du PAD et du PEP ont été combinées afin de tenir compte plus clairement de l'ensemble du Programme des négociants dignes de confiance. La méthode de déclaration du nombre de membres des programmes pour négociants dignes de confiance a été harmonisée dans l'ensemble des exercices. Le nombre de membres des programmes pour négociants dignes de confiance est calculé en fonction des secteurs d'activités pour lesquels les entreprises participantes ont présenté une demande (importateur, exportateur, transporteur, courtier en douane, agent d'expédition, entreposeur).

²⁸ Nouvel indicateur qui démontre la réduction du nombre d'examens subis par des membres des programmes pour négociants dignes de confiance.

Mesures de rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	EXPRES : a) 6 512 demandes reçues b) Diminution de 3,62 % du nombre de membres	EXPRES : a) 7 114 demandes initiales reçues b) Diminution de 0,64 % du nombre de membres	EXPRES : a) 8 980 demandes initiales reçues b) Augmentation de 0,31 % du nombre total de membres ²⁹	EXPRES : a) 7 268 demandes initiales reçues b) Diminution de 1,80 % du nombre de membres	EXPRES : a) 7 705 demandes initiales reçues b) Diminution de 6,64 % du nombre de membres
Indicateur 4 : Importations par des négociants dignes de confiance (PAD/PEP) en tant que pourcentage du total des importations commerciales (c.-à-d. mainlevée des dédouanements commerciaux) ³⁰	N/A	13.5%	13.8%	13.6%	13.9%
Résultat intermédiaire : Aux points d'entrée, l'attention est portée aux biens et aux personnes à risque élevé alors que le fret, les bagages et les voyageurs à faible risque entrent au Canada et aux États-Unis plus rapidement					
Indicateur 1 : Temps de traitement moyen à la frontière (entre le moment de l'IRF et celui où l'ASFC prend sa décision, par voies terrestres) – Comparaison entre les voies NEXUS et les voies ordinaires	NEXUS : 43 secondes ³¹ Voies ordinaires : 64 secondes ³²	NEXUS : 31 secondes ³³ Voies ordinaires : 63 secondes ³⁴	NEXUS : 38 secondes ³⁵ Voies ordinaires : 63 secondes ³⁶	NEXUS : 33 secondes Voies ordinaires : 52 secondes	NEXUS: 34 secondes Voies ordinaires : 69 secondes
Indicateur 2 : Nombre de nouvelles demandes (a) et changement du nombre de membres, exprimé en pourcentage (b), en ce qui concerne NEXUS	a) 200 202 demandes reçues b) Augmentation de 26,28 % du nombre total de membres	a) 215 598 ³⁷ demandes reçues b) Augmentation de 26,14 % du nombre total de membres	a) 214 692 ³⁸ demandes reçues b) Augmentation de 19,41 % du nombre total de membres	a) 234 116 demandes reçues b) Augmentation de 20,53 % du nombre total de membres	a) 209,487 demandes reçues b) Augmentation de 13.67% du nombre total de membres

²⁹ Les données pour 2013-14 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données a été améliorée; les données originales de 2013-2014 montraient une diminution de 0,39 %.

³⁰ Une nouvelle mesure a été ajoutée pour montrer cet indicateur en tant que pourcentage du nombre total d'importations commerciales afin de représenter plus clairement les avantages commerciaux et économiques du Programme des négociants dignes de confiance.

³¹ Les données de 2011-2012 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2011-2012 donnaient 17 secondes.

³² Les données de 2011-2012 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2011-2012 donnaient 45 secondes.

³³ Les données de 2012-2013 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2012-2013 donnaient 13 secondes.

³⁴ Les données de 2012-2013 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2012-2013 donnaient 43 secondes.

³⁵ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 18 secondes.

³⁶ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 37 secondes.

³⁷ Les données de 2012-2013 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2012-2013 donnaient 215 586 demandes reçues.

³⁸ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 215 624 demandes reçues.

Mesures de rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Indicateur 3 : Nombre total d'expéditions traitées par dédouanement accéléré (c.-à-d., expéditions de faible valeur)	34 802 654	34 606 543	37 528 815 ³⁹	39 082 146	39 121 934
Indicateur 4 : Rendement relatif au traitement des expéditions de faible valeur le jour même de leur arrivée	--	--	98 %	98 %	99 %

³⁹ Les données de 2013-2014 ont été modifiées après que la méthode de rapport des données ait été améliorée; les données originales de 2013-2014 donnaient 37 642 481.

Aux points d'entrée, l'attention est portée sur les biens et les personnes à risque élevé alors que le fret, les bagages et les voyageurs à faible risque entrent au Canada et aux États-Unis plus rapidement (*les initiatives 5 et 6, 8 à 16 ainsi que 20, 22 et 24*)

Initiative 12 (Avantages accrus des programmes des négociants dignes de confiance) :

Conformément au Plan d'action Par-delà la frontière, le Canada et les É-U doivent harmoniser et maximiser les avantages des volets I et II des Programmes des négociants et des voyageurs dignes de confiance afin de faciliter la circulation transfrontalière des marchandises commerciales présentant peu de risques et de réduire les coûts de la conformité aux exigences douanières.

Les représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et leurs homologues américains du *Customs and Border Protection* (CBP) ont lancé cette initiative en faisant des comparaisons détaillées des deux volets des programmes canadiens et américains des négociants dignes de confiance afin de trouver des façons d'harmoniser les critères d'admissibilité et les exigences des programmes, en plus des politiques et des procédures opérationnelles.

En 2013-2014, l'ASFC et la CBP ont amorcé l'harmonisation du volet I des programmes Partenaires en protection (Canada) et *Customs-Trade Partnership Against Terrorism* (États-Unis) en permettant aux demandeurs de présenter une demande aux deux programmes à l'aide d'un processus unique. La mise en œuvre de ce processus a commencé avec les transporteurs routiers, et le travail se poursuit. Afin de simplifier davantage le processus du programme Partenaires en protection au Canada, l'ASFC a lancé en juin 2014 un nouveau Portail des négociants dignes de confiance permettant aux entreprises de faire une demande d'adhésion au programme Partenaires en protection et aux membres existants de conserver leur statut de négociant digne de confiance.

Le Programme d'autocotisation des douanes (PAD) du Canada et le Programme *Importer Self-Assessment* (ISA) des États-Unis composent le volet II, qui met l'accent sur l'observation des politiques commerciales ainsi que sur les processus accélérés de passage à la frontière et de déclaration en détail. Un rapport conjoint de consultation des intervenants, dans lequel on compare les deux programmes, a été publié en décembre 2013. Le Canada a aussi élargi le Programme PAD pour permettre aux importateurs non-résidents d'y participer.

Plusieurs projets pilotes ont été lancés depuis le début du Plan d'action afin d'accélérer le passage des marchandises à faible risque à la frontière canado-américaine. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ont conclu en juillet 2012 un projet pilote qui évaluait la possibilité de permettre aux produits alimentaires du secteur non agréé par le gouvernement fédéral, comme les céréales, les barres de céréales et les pépites de chocolat, d'être admissibles au PAD. Les deux organismes ont mené un autre projet pilote en 2013-2014 avec une entreprise majeure d'importation de produits alimentaires pour mettre à l'essai la possibilité de permettre l'importation, des États-Unis au Canada, d'aliments sélectionnés, à faibles risques, transformés et préemballés dans le cadre du PAD. Le volet II du projet pilote a commencé en 2014-2015, mais des changements réglementaires qui ont eu des répercussions sur les exigences de l'ACIA en matière d'importation de produits alimentaires ont retardé les consultations.

Le projet pilote d'élargissement du programme des expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) a pris fin en avril 2013. Il évaluait l'incidence de l'octroi des avantages du Programme EXPRES aux organisations

participant au Programme des partenaires en protection (PEP) et au Programme d'autocotisation des douanes (PAD). Il permettait aussi de recueillir des données de base à l'aide d'une puce d'identification par radiofréquence. Le Canada continue de travailler à la bonification des avantages du programme des expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) pour les négociants dignes de confiance.

Des représentants de l'ASFC et de l'ACIA se sont réunis en 2015-2016 pour discuter des solutions possibles qui permettraient l'importation de marchandises destinées à d'autres ministères, des États-Unis au Canada, dans le cadre du PAD. Les deux pays n'ont pas trouvé de solution mutuellement satisfaisante. En 2015, l'ASFC a étudié plusieurs options quant aux changements qu'il faut apporter aux systèmes informatiques pour accélérer le traitement en première ligne à l'appui de cette initiative. À la suite de vastes analyses et consultations, des recommandations relatives à la bonification des avantages du programme EXPRES, y compris son infrastructure, ont été formulées et elles seront publiées sur le site Internet de l'ASFC à l'hiver 2016. Des plans détaillés ont aussi été élaborés pour l'élargissement ou la modification de la voie EXPRES dans trois points d'entrée commerciaux achalandés.

Initiative 13 (Avantages harmonisés accrus pour les membres de NEXUS) :

Cette initiative est conçue de façon à accroître le nombre de membres du programme NEXUS ainsi qu'à retenir les membres afin d'appuyer la gestion stratégique de la frontière, en concentrant davantage les ressources aux points d'entrée sur les personnes inconnues ou à risque élevé et moins sur les membres de NEXUS. Puisqu'ils font partie d'un programme de voyageurs dignes de confiance, les membres de NEXUS sont pré approuvés à titre de voyageurs à faible risque qui bénéficient de passages accélérés à la frontière.

L'accroissement du nombre de membres du programme NEXUS a été un franc succès. Le programme a accueilli son millionième membre en juillet 2014 et, en date de décembre 2015, il comptait 1,3 million de membres. En 2015, des quelque 64 millions de voyageurs franchissant la frontière terrestre canado-américaine, environ 6,6 millions de voyageurs ont profité des voies NEXUS, ce qui représente 12 % de tous les voyageurs et environ 15 % de tous les véhicules traversant la frontière. En raison de cette augmentation du nombre de demandes d'adhésion au programme NEXUS, l'ASFC et l'*U.S. Customs and Border Protection* ont régulièrement tenu, depuis 2012, des opérations éclairs d'inscription afin de réduire le temps d'attente des demandeurs.

Les avantages pour les membres du programme NEXUS se sont accrus dans le cadre de cette initiative. Les États-Unis acceptent maintenant que les participants au programme NEXUS empruntent les voies réservées aux voyageurs dignes de confiance aux points de contrôle avant l'embarquement pour les vols en provenance du Canada à destination des États-Unis. Le nombre d'aéroports canadiens comptant des voies réservées aux voyageurs dignes de confiance ou qui ont des entrées réservées qui permettent aux membres du programme NEXUS de passer directement à l'avant de la voie réservée au filtrage a augmenté. De plus, les membres canadiens du programme NEXUS peuvent maintenant participer au programme Pre✓™ de la TSA, en plus d'utiliser ce programme lorsqu'ils réservent des vols avec des compagnies aériennes participantes et en provenance d'aéroports participants aux États-Unis et vers certaines destinations à l'étranger. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) a adopté certaines des pratiques du programme Pre✓™ de la TSA dans trois des aéroports les plus achalandés du Canada (Vancouver, Toronto – Pearson (aérogares 1 et 3) et Montréal) afin de permettre aux membres du programme NEXUS d'avoir accès à un contrôle de sécurité plus rapide.

Au Sommet des leaders nord-américains (SLNA) tenu en février 2014, on a annoncé que le Canada, les États-Unis et le Mexique établiraient un programme nord-américain de voyageurs dignes de confiance, en commençant par la reconnaissance mutuelle des programmes NEXUS, Global Entry, SENTRI et Viajero Confiable. En juillet 2015, Sécurité publique Canada, le *U.S. Department of Homeland Security* (DHS) et le secrétariat de l'Intérieur du Mexique ont signé un protocole d'entente en vue de la conclusion d'un accord trilatéral sur les voyageurs dignes de confiance, lequel fera augmenter le nombre de personnes pouvant demander de participer aux programmes des voyageurs dignes de confiance.

Des processus, des mesures incitatives et les infrastructures favorisent le commerce transfrontalier (les initiatives 14 à 24)

Initiative 14 (Amélioration des installations à l'appui des programmes destinés aux négociants et voyageurs dignes de confiance) :

En 2012-2013, l'ASFC a mis en place cinq voies NEXUS – trois en Colombie-Britannique (Pacific Highway, Douglas et Abbotsford) et deux en Ontario (Sarnia et Fort Erie). En juillet 2015, une autre voie flexible NEXUS a été ouverte au poste frontalier Derby Line-Stanstead, afin de rendre plus efficaces les formalités douanières pour les voyageurs à faible risque. L'ASFC a aussi ouvert une neuvième voie NEXUS à Aldergrove, en Colombie-Britannique, ce qui a porté le nombre de nouvelles voies NEXUS à quatorze, menant ainsi à bien le volet des voyageurs dignes de confiance de l'initiative visant à améliorer les installations.

En 2013-2014, le rapport de clôture du projet pilote du programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) à Sarnia indiqua que l'élargissement des avantages du programme EXPRES aux utilisateurs des programmes Partenaires en protection (PEP) et Programme d'autocotisation des douanes (PAD) seulement n'aurait aucune incidence négative sur les utilisateurs actuels des voies EXPRES. L'ASFC a alors préparé un rapport de recommandations sur le programme EXPRES en 2014, dans lequel elle recommandait l'expansion ou la modification de la voie et de la guérite EXPRES aux postes frontaliers de Fort Erie (Ontario), de la Pacific Highway (Colombie-Britannique) et d'Emerson (Manitoba). Le financement a été approuvé en juin 2015, et l'équipe de projet a élaboré une charte de projet et un plan de gestion du projet puis elle a déterminé les besoins opérationnels détaillés pour les trois postes.

Initiative 15 (Préinspection et précontrôle) :

Le 14 mars 2013, le Canada et les États-Unis ont signé un protocole d'entente relatif à un projet pilote en deux phases d'inspection préalable des marchandises transportées par camion en territoire canadien. La première phase du projet au poste frontalier de la Pacific Highway à Surrey (Colombie-Britannique) a pris fin en novembre 2013. La deuxième phase, qui a été lancée en février 2014 au poste frontalier du pont Peace entre Fort Erie (Ontario) et Buffalo (New York), a pris fin en janvier 2015.

Les négociations relatives à une stratégie exhaustive de précontrôle applicable à tous les modes de transport transfrontalier de marchandises et de voyageurs se sont conclues en 2014-2015. L'Accord relatif au précontrôle dans les domaines du transport terrestre, ferroviaire, maritime et aérien a été signé le 16 mars 2015. Un an plus tard, le Canada et les États-Unis ont signé une déclaration d'intention conjointe quant à la mise en œuvre de l'accord susmentionné. Dans cette déclaration, ils se sont engagés à procéder à la mise en œuvre de l'Accord et d'un accord de principe visant à élargir les activités de précontrôle du Canada à l'aéroport Billy Bishop de Toronto, à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec, à la gare de Montréal et au service ferroviaire Rocky Mountaineer à Vancouver. Le processus d'examen parlementaire habituel est en cours. Le projet de loi devrait recevoir la sanction royale en 2017. L'adoption du projet de loi et des directives est exigée avant que cet accord ne vienne

en vigueur. Les fonctionnaires canadiens et américains continuent de travailler ensemble, de concert avec les parties prenantes, afin de préparer la mise en œuvre de cet accord ainsi que son expansion potentielle à de nouveaux sites ou à de nouveaux modes de transport pour les voyageurs, de même qu'un possible précontrôle ou préinspection pour le transport des marchandises.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'initiative 15.

Initiative 16 (Faciliter la conduite des activités commerciales transfrontalières) :

Dans le cadre du Plan d'action, les États-Unis et le Canada se sont engagés à prendre des mesures particulières visant à faciliter les activités commerciales transfrontalières et à proposer des options concernant des voyages d'affaires transfrontaliers de façon à assurer la participation régulière des intervenants. Le gouvernement du Canada a respecté ses engagements en 2013-2014 : il a formé les agents de première ligne de façon à améliorer les contrôles frontaliers, il a modifié le profil des clients NEXUS pour permettre l'intégration de renseignements sur les permis de travail et il a modifié les règles actuelles autorisant l'entrée temporaire des visiteurs d'affaires qui fournissent des services après-vente.

Même s'il a respecté ses engagements, le gouvernement du Canada continue d'examiner, de concert avec les États-Unis, les possibilités visant à faciliter les activités commerciales transfrontalières.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'initiative 16.

Initiative 17 (Guichet unique) :

L'Initiative du guichet unique (IGU), dirigée par l'ASFC, vise à offrir un guichet unique au moyen duquel les importateurs soumettent par voie électronique tous les renseignements nécessaires pour se conformer aux règlements sur les douanes et à ceux d'autres ministères et organismes gouvernementaux participants (MOGP). L'IGU permet d'éliminer les processus redondants à la frontière et assure une application uniforme des exigences du gouvernement du Canada relatives à la déclaration des importations commerciales. Elle permet également d'harmoniser les normes internationales et d'améliorer la prestation des services gouvernementaux pour les négociants grâce à un traitement simplifié à la frontière.

L'IGU, projet de cinq ans, en est à sa cinquième année. Elle a été mise en œuvre le 29 mars 2015. Depuis, l'ASFC a intégré au projet sept des neuf MOGP, ce qui comprend 28 des 38 programmes qui sont en production. Les deux autres MOGP, Pêches et Océans Canada (POC) et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), et leurs programmes seront intégrés d'ici décembre 2016. En date de mars 2016, l'IGU avait remplacé 85 % des licences, permis, certificats et autres documents (LPCD) d'importation papier des 38 programmes par des documents électroniques. La conversion de tous les LPCD sera effectuée au plus tard en avril 2017. En outre, l'IGU a permis d'harmoniser 96 % des éléments de données de la déclaration intégrée des importations (DII) du Canada avec ceux des États-Unis, ce qui rend le commerce entre les États-Unis et le Canada plus efficace.

Comme l'utilisation de la DII par les importateurs et les courtiers du secteur commercial se fait sur une base volontaire, l'ASFC tient régulièrement des séances de mobilisation auprès des partenaires de la chaîne commerciale et des intervenants de l'industrie dans le but d'accroître la participation et de réaliser les avantages prévus de l'IGU. L'ASFC continuera de travailler à améliorer les fonctionnalités, à faire progresser l'intégration des programmes, à faire agréer les partenaires de la chaîne commerciale, à accroître la sensibilisation et à assurer l'intégration dans le cadre des améliorations au système commercial du Manifeste électronique.

Initiative 18 (Harmonisation des seuils des expéditions de faible valeur) :

Le 8 janvier 2013, l'ASFC et le CBP ont procédé de façon simultanée à l'élévation des seuils des expéditions de faible valeur (EFV), les faisant passer de 1 600 \$, au Canada, et de 2 000 \$, aux États-Unis, à 2 500 \$. De plus, le Canada a rehaussé à 2 500 \$ (l'équivalent du seuil américain) son seuil de faible valeur pour exempter les expéditions du certificat d'origine qu'exige l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

En 2015-2016, l'ASFC a traité 99 % de toutes les expéditions de faible valeur le jour de leur arrivée. En raison de la nature du programme, toutes les marchandises qui ne sont pas saisies après l'examen ou qui sont jugées inadmissibles à la mainlevée conformément au programme sont traitées le jour même. Ce pourcentage est resté sensiblement le même depuis l'entrée en vigueur du Programme des expéditions de faible valeur par messagerie en 1993, malgré l'augmentation du volume des expéditions. Pour continuer à respecter ses engagements malgré la croissance exponentielle du volume, l'ASFC commence à l'heure actuelle à élaborer une stratégie de commerce électronique pour soutenir la modernisation du Programme des expéditions de faible valeur par messagerie et poursuit sa collaboration avec le CBP des États-Unis et ses autres partenaires du Groupe des cinq (B5).

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'initiative 18 et continue d'apporter des améliorations.

Initiative 19 (Responsabilisation relativement aux droits et frais à payer à la frontière) :

Afin d'accroître la transparence à l'égard du public et la responsabilisation en ce qui a trait à l'application des frais et des droits douaniers, les répertoires des frais payés à la frontière du [Canada](#)⁴⁰ et des [États-Unis](#)⁴¹ ont été publiés en ligne en décembre 2013. Ces répertoires énoncent les objectifs et le fondement juridique de ces frais et redevances, les méthodes de collecte, les montants collectés, l'usage qu'on prévoit en faire et les motifs de ces collectes. Ils comprennent les frais imposés à l'entrée pour les marchandises importées au pays, les frais obligatoires pour toutes les marchandises, ceux établis en vertu d'une autorité juridique (c.-à-d. une loi, un règlement ou une autorisation législative) et les frais imposés par un ministère ou un organisme du gouvernement fédéral de l'un ou l'autre des pays.

En 2013-2014, une tierce partie a été chargée de procéder à une évaluation des retombées économiques des frais de douane. L'évaluation a porté sur les retombées économiques des frais et redevances perçus à la frontière figurant dans les répertoires relatifs aux secteurs de la fabrication de véhicules automobiles et de pièces pour véhicules automobiles et de la culture de légumes et de melons, au Canada et aux États-Unis. Le résumé de cette évaluation, qui s'est terminée en 2014-2015, a été publié sur le site [Internet de Sécurité publique Canada](#)⁴² le 7 avril 2016.

Le rapport complet est accessible sur demande. La publication de ce rapport d'évaluation est venue conclure l'engagement du gouvernement du Canada relatif à la présente initiative.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'initiative 19.

⁴⁰ Sécurité publique Canada, « Plan d'action Par-delà la frontière : frais payés à la frontière », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/brdr-strtg/bynd-th-brdr/brdr-fs-fr.aspx>.

⁴¹ U.S. Customs and Border Protection, « Beyond the Border Action Plan Border Fees Inventories », <https://www.cbp.gov/document/report/beyond-border-action-plan-border-fees-inventories> (en anglais).

⁴² Sécurité publique Canada, « Retombées économiques des frais et redevances perçus à la frontière sur trois secteurs ciblés au Canada et aux États-Unis d'Amérique », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-cnmc-mpct-brdrfs/index-fr.aspx>

Initiative 20 (Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés) :

Au printemps 2013, le gouvernement a annoncé un investissement de 127 millions de dollars pour l'agrandissement et la modernisation des installations aux postes frontaliers de Lacolle (Québec), de Lansdowne (Ontario), d'Emerson (Manitoba) et de North Portal (Saskatchewan). Il s'agit des postes frontaliers à moderniser en priorité selon le tout premier plan d'investissement binational dans l'infrastructure frontalière. Ces améliorations favoriseront la circulation commerciale, réduiront les temps d'attente et renforceront la sécurité à la frontière.

Les travaux d'amélioration sont en cours aux postes frontaliers de Lansdowne, d'Emerson et de North Portal et devraient être terminés en 2017-2018. Les travaux à Lacolle devraient être terminés en 2018-2019.

Initiative 21 (Coordination des investissements aux postes frontaliers de petite taille ou éloignés) :

En 2012-2013, le Groupe de travail canado-américain sur les petits bureaux d'entrée a été fondé, et les membres ont retenu 62 bureaux d'entrée sur lesquels porterait la présente initiative. De plus, un plan de travail du Canada et des États-Unis pour le Plan d'action frontalier pour les petits bureaux d'entrée et les bureaux d'entrée des régions éloignées a été intégré au premier Plan d'investissement dans l'infrastructure frontalière (PIIF).

En 2013-2014, l'ASFC a annoncé son intention de mettre en œuvre un projet pilote sur le traitement à distance des voyageurs à partir d'avril 2015 à deux endroits : Piney (Manitoba) et Morses Line (Québec). Les projets visent à vérifier la viabilité du traitement des voyageurs à distance dans d'autres bureaux d'entrée de petite taille et éloignés désignés et à en souligner les avantages possibles comme moyen d'accroître l'efficacité, tout en assurant l'intégrité des frontières et l'accès aux services frontaliers nécessaires. En 2014-2015, une simulation du concept du traitement des voyageurs à distance, y compris de son infrastructure connexe et des éléments technologiques, de politique et de programme, a été préparée, mise à l'essai et perfectionnée en vue de la mise en œuvre.

Au cours de l'année 2015-2016, l'ASFC et le CBP des États-Unis ont continué d'étudier les possibilités d'harmoniser les heures de service et de partager des installations. L'ASFC a achevé l'élaboration de la solution de traitement à distance des voyageurs et a lancé le projet pilote à Morses Line (Québec) le 18 janvier 2016. Depuis le lancement, le nombre de voyageurs au poste frontalier de Morses Line a augmenté de 19,5 % en raison de l'amélioration du service à la clientèle.

Initiative 22 (Déploiement d'une technologie visant à calculer le temps d'attente à la frontière et établissement de normes de service pour le temps d'attente) :

Le Canada et les États-Unis ont tous deux publié des normes sur le niveau de service sur leur site Internet avant la date prévue dans le Plan d'action, soit juin 2012.

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à mettre en place des systèmes de mesure du temps d'attente à la frontière (TAF) dans 20 postes frontaliers hautement prioritaires. Des systèmes ont été lancés dans sept postes (quatre en Colombie-Britannique et trois en Ontario). Des fonds ont été octroyés au Canada pour la mise en œuvre d'une technologie de mesure du TAF dans les 13 autres postes hautement prioritaires. Toutefois, aucun nouveau système de TAF n'a été installé en 2015-2016.

En 2015, le *Federal Highway Administration* (FHWA) du *U.S. Department of Transportation* (DOT) a lancé un processus d'adhésion à un projet pilote visant à accélérer l'adoption d'une technologie novatrice qui

permettra de mesurer le temps d'attente et les retards aux postes frontaliers terrestres relevés dans le Plan d'action Par-delà la frontière. À la suite de ce processus, le FHWA avait l'intention d'annoncer l'octroi de fonds aux candidats acceptés à l'été 2016. Transports Canada (TC) attend les résultats des travaux réalisés par le CBP dans le cadre d'un projet pilote sur la collecte de données pour voir si cette approche offre une solution pour mesurer le temps d'attente à la frontière.

Initiative 23 (Déploiement de la technologie d'identification par radio fréquence (IRF)):

Le Canada s'est engagé à installer une technologie d'IRF dans deux voies ordinaires pour les voyageurs au sein de 11 bureaux d'entrée (22 voies au total) pour s'harmoniser avec les investissements américains, accélérer le traitement des voyageurs et réduire le temps d'attente à la frontière.

En 2015-2016, l'ASFC a accordé le contrat d'approvisionnement pour l'achat et l'installation des lecteurs d'IRF. Par la suite, les changements nécessaires pour intégrer le matériel d'IRF ont été apportés au système, et les préparatifs d'amélioration à apporter à l'infrastructure ont été réalisés pour que les voies puissent accueillir la technologie d'IRF. En outre, les protocoles d'entente avec les provinces ont été modifiés pour permettre à l'ASFC d'accéder à la base de données du programme Permis de conduire Plus.

L'ASFC poursuivra ce projet au cours du prochain exercice, c'est-à-dire qu'elle terminera les travaux de construction et l'installation des lecteurs d'IRF et s'assurera qu'elle est en mesure d'accéder aux documents munis de la technologie IRF à la frontière.

Initiative 24 (Organisation de comités binationaux sur les opérations des postes frontaliers) :

Huit Comités binationaux sur les activités frontalières (CBOB) ont été formés au début de 2012 à tous les aéroports canadiens qui assurent des services de précontrôle pour l'entrée aux États-Unis, en plus des 20 CBOB mis sur pied en 2011 aux points d'entrée terrestres. Les CBOB s'assurent que la coopération et les partenariats permettent d'améliorer la collaboration liée à la gestion générale des points d'entrées, de coordonner la préparation et l'intervention en cas d'urgence, d'intégrer les efforts en matière d'application de la loi ainsi que d'améliorer l'efficacité des stratégies de réduction du temps d'attente à la frontière.

Ces CBOB ont achevé leurs plans d'action le 31 mars 2012, et ils font état d'excellents rapports sur le plan de la communication et de la coopération dans toutes leurs initiatives conjointes. Les CBOB ont rédigé conjointement des procédures normales d'exploitation (PNE) dans les domaines où il est possible d'envisager des partenariats et où la législation actuelle le permet.

En 2015-2016, les CBOB ont continué d'appuyer les initiatives conjointes. L'ASFC et ses homologues du CBP ont entrepris de déceler les inefficacités à la frontière et de proposer des solutions pour les régler.

Les 28 CBOB continueront de tenir des réunions au besoin tout en mettant en œuvre leurs plans d'action individuels.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements en vertu de l'initiative 24. Chacun des 28 comités binationaux continue de tenir des réunions au moins quatre fois par année tout en mettant en œuvre leurs plans d'action individuels.

THÈME 3 | Initiatives 25 et 26

Application transfrontalière de la loi

Le Canada et les États-Unis ont élaboré des modèles fructueux pour empêcher les criminels de franchir la frontière afin d'échapper à la justice. Les initiatives prévues sous ce thème visent à renforcer ces modèles. En collaborant à des enquêtes et à des poursuites, les deux pays renforceront leur sécurité. Une coopération accrue en matière d'enquêtes sur la sécurité nationale et sur les activités criminelles transnationales, et l'offre d'une capacité d'interopérabilité radio aux organismes d'application de la loi s'appuieront sur les programmes existants de collaboration en matière d'application de la loi.

Résultats

Résultat définitif

Les criminels ne peuvent pas tirer profit de la frontière canado-américaine pour commettre des crimes transnationaux (Initiatives 24 à 26)

Résultat à moyen terme

Les autorités canadiennes et américaines exécutent en collaboration des enquêtes criminelles transnationales et des enquêtes sur la sécurité nationale (Initiatives 24 à 26)

Tableau financier

Thème 3 – Application transfrontalière de la loi (Initiatives 25 et 26)

Ministère/Organisme	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulées à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)	1 100 000 \$	0 \$	1 100 000 \$	115 211 \$	790 831 \$ ^{xv}
Sécurité publique Canada (SP)	0 \$	219 272 \$	219 272 \$	182 815 \$	843 717 \$ ^{xvi}
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	41 585 \$
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	21 438 678 \$	252 165 \$	21 690 843 \$	9 681 355 \$	27 143 837 \$ ^{xvii}
TOTAL	22 538 678 \$	471 437 \$	23 010 115 \$	9 979 381 \$	28 810 970 \$

Mesures du rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Résultat définitif : Les criminels ne peuvent tirer profit de la frontière canado-américaine pour commettre des crimes transnationaux					
Indicateur 1 : Pourcentage de la frontière bénéficiant de systèmes de communication radio interopérables	_ ⁴³	14.3% ⁴⁴	28.6% ⁴⁵	28.6%	28.6%
Indicateur 2 : Nombre de kilomètres de la frontière maritime partagée par le Canada et les É-U qui sont couverts par les opérations Shiprider	_ ⁴⁶	-	718 km ⁴⁷	718 km	1068 km ⁴⁸
Indicateur 3 : Nombre d'arrestations et de saisies effectuées grâce aux opérations Shiprider et Prochaine génération	_ ⁴⁹	-	1 accusation en vertu du <i>Code criminel</i> du Canada	14 accusations en vertu du <i>Code criminel</i> du Canada	0 accusation en vertu du <i>Code criminel</i> du Canada ⁵⁰
Résultat à moyen terme : Les autorités canadiennes et américaines exécutent en collaboration des enquêtes criminelles transnationales et des enquêtes sur la sécurité nationale					
Indicateur 1 : Nombre d'agents canadiens ayant parachevé leur formation sur les opérations Shiprider et Prochaine génération au cours de l'exercice financier	21	14	14	21	22
Indicateur 2 : Nombre d'agents désignés pour mener des activités dans le cadre des opérations Shiprider et Prochaine génération	_ ⁵¹	66	83	84	106
Indicateur 3 : Nombre d'équipes Shiprider régulières déployées	_ ⁵²	2	2	2	4
Indicateur 4 : Nombre d'heures totales de patrouilles Shiprider	_ ⁵³	-	300	1700	1466,75 ⁵⁴
Indicateur 5 : Nombre d'abordages de navires canadiens et américains dans le cadre de Shiprider	_ ⁵⁵	-	105	520	501

⁴³ Mesure du rendement mise en œuvre en 2012-2013.

⁴⁴ Un des sept emplacements des divisions a été relié. En 2012-2013, le Centre des opérations sur l'intégrité des frontières (COIF) de la GRC et les installations d'exécution de la loi à la frontière des États-Unis ont été interreliés à Blaine (Washington). Le nombre d'emplacements des divisions à interrelier est passé de huit à sept en 2013-2014 parce qu'il n'y a aucun secteur du CBP des États-Unis le long de la frontière entre l'Alaska et le Yukon. Les sept divisions de la GRC à relier aux partenaires américains du CPB sont : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

⁴⁵ Deux des sept divisions sont interreliés. En 2012-2013, les postes de répartition de Windsor et de Detroit ont été interreliés. Le nombre d'emplacements des divisions à interrelier est passé de huit à sept en 2013-2014.

⁴⁶ Mesure du rendement mise en œuvre en 2013-2014.

⁴⁷ 250 km dans la région du Pacifique et 468 km à Windsor.

⁴⁸ 250 km dans la région du Pacifique, 468 km à Windsor, 250 km à Kingston et 100 km à Niagara.

⁴⁹ Les opérations régulières Shiprider n'ont commencé qu'en 2013-2014.

⁵⁰ Toutefois, en 2015-2016, cinq arrestations et quatre saisies de produits de contrebande ont eu lieu.

⁵¹ Shiprider / Prochaine génération n'était pas opérationnel en 2011-2012 ou en 2012-2013. Cependant, la formation et le déploiement ont commencé en 2012-2013.

⁵² Shiprider / Prochaine génération n'était pas opérationnel en 2011-2012 ou en 2012-2013. Cependant, la formation et le déploiement ont commencé en 2012-2013.

⁵³ Les opérations régulières Shiprider n'ont commencé qu'en 2013-2014.

⁵⁴ Même si le nombre d'équipes Shiprider a doublé de 2014-2015 à 2015-2016, le nombre d'heures de patrouille a légèrement diminué. Cette diminution est attribuable à la reclassification de ce qui est considéré comme des « heures de patrouille ». Des heures qui auraient auparavant été incluses dans les rapports sont maintenant exclues.

⁵⁵ Les opérations régulières Shiprider n'ont commencé qu'en 2013-2014.

Les autorités canadiennes et américaines exécutent en collaboration des enquêtes criminelles transnationales et des enquêtes sur la sécurité nationale (Initiatives 25 à 26)

Initiative 25 (Enquêtes sur la sécurité nationale et les activités criminelles transnationales – Shiprider/Prochaine génération) :

1. Shiprider

Dans le cadre de cette initiative, Shiprider implique des navires comportant un équipage comprenant à la fois des agents d'application de la loi canadiens et américains qui ont reçu une formation particulière et qui sont désignés comme tels afin d'appliquer les lois et les règlements dans les voies navigables communes. En 2012, la loi autorisant la mise en œuvre de l'accord-cadre régissant les opérations régulières Shiprider a été ratifiée. Les opérations devinrent régulières en Colombie-Britannique/Washington et à Windsor/Detroit en juin 2013. En 2015-2016, deux autres équipes opérationnelles Shiprider sont devenues régulières à Kingston et à Niagara.

Il y a actuellement plus de 120 agents canadiens désignés pour les opérations Shiprider. En 2015-2016, plus de 1 400 heures de patrouille ont été effectuées, et environ 500 navires ont été visités dans le cadre de ces opérations. En plus d'appliquer les lois et les règlements (*Loi sur les douanes, Code criminel, Loi sur la marine marchande, Loi sur l'accise, etc.*), les agents ont procédé à cinq arrestations et à quatre saisies de marchandises illégales de contrebande.

2. La Prochaine génération

Le plan d'action Par-delà la frontière mentionne également la mise en œuvre de projets pilote de "Prochaine génération" afin de créer des équipes intégrées dans les domaines du renseignement et des enquêtes criminelles, et ce, en se basant sur modèle de Shiprider et d'autres approches coopératives qui portèrent fruit. Cette initiative fut suspendue parce que les cadres législatifs en vigueur au Canada et aux É-U interdisent la mise en œuvre telle qu'envisagée initialement. Par contre, le Canada et les É-U poursuivent le dialogue afin d'examiner la coopération en matière d'application transfrontalière de la loi par le biais de groupes de travail, de forums de haut niveau et d'échanges réguliers.

Initiative 26 (Interopérabilité radio) :

Un système binational d'interopérabilité radio entre les organismes canadiens et américains d'application de la loi à la frontière a aussi été mis sur pied. Par l'entremise de ce système, ces organismes pourront coordonner des enquêtes binationales efficaces, intervenir rapidement en cas d'incident frontalier et améliorer la sécurité des agents et de la population.

En 2012-2013, un des huit postes de répartition reliés entre eux des deux côtés de la frontière canado-américaine a été branché avec succès pour améliorer les communications entre les points d'entrée. En 2013-2014, un autre emplacement a été relié, et le nombre total d'emplacements à interrelier est passé de huit à sept en 2013-2014 parce qu'il n'y a aucun secteur du CBP des États-Unis le long de la frontière entre l'Alaska et le Yukon. Les cinq autres régions canadiennes sont prêtes à être reliées, et une de ces régions sera totalement reliée à son homologue américain en 2016-2017.

Infrastructures essentielles et cybersécurité

Le Canada et les États-Unis sont reliés par des infrastructures essentielles (ponts, routes, réseaux énergétiques et cyberspace). La plupart du temps, les incidents en matière de cybersécurité ne respectent pas les frontières internationales. Ils exigent par le fait même une coopération étoffée entre les pays. Il est ainsi primordial d'accroître la résilience des infrastructures essentielles et cybernétiques communes pour la sécurité mutuelle.

Pour ce faire, ils doivent exécuter des programmes et élaborer des produits conjoints pour renforcer la protection et la résilience des infrastructures essentielles de part et d'autre de la frontière et pour accroître le leadership commun dans les activités internationales liées à la cybersécurité. D'un point de vue national, les mesures visant à protéger les infrastructures gouvernementales et numériques essentielles d'une importance binationale et à rendre le cyberspace plus sûr pour tous les citoyens ne feront que renforcer la résilience des deux pays.

En plus de renforcer la résilience, il est important que les deux pays soient en mesure d'intervenir et de se rétablir rapidement en cas de catastrophe et de situation d'urgence. La première étape pour atténuer les répercussions de perturbations sur les collectivités et l'économie consiste à gérer la circulation aux postes frontaliers touchés. En outre, il est nécessaire d'améliorer l'état de préparation collectif et la capacité d'intervention contre les menaces à la sécurité sanitaire, ainsi que d'établir des plans et des capacités binationaux en matière de gestion d'urgence, notamment les incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNE).

Résultats

Résultat définitif

Le Canada et les États-Unis sont prêts à faire face à des menaces et à intervenir lors d'urgences (Initiatives 27 à 32)

Résultats à moyen terme

Le Canada et les États-Unis ont une approche commune de protection des infrastructures essentielles et du cyberspace (Initiative 27 à 29)

Le Canada et les États-Unis peuvent rapidement intervenir en cas d'urgence et de catastrophe des deux côtés de la frontière et reprendre leurs activités après coup (Initiatives 30 à 32)

Tableau financier

Thème 4 – Infrastructures essentielles et cybersécurité (Initiatives 27 à 32)

Ministère/Organisme	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulées à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	0 \$	33 000 \$	33 000 \$	30 000 \$	389 375 \$ ^{xviii}
Sécurité publique Canada (SP)	2 609 006 \$	0 \$	2 609 006 \$	2 844 702 \$	12 595 214 \$ ^{xix}
Transports Canada (TC)	0 \$	0 \$	0 \$	226 745 \$	532 356 \$ ^{xx}

TOTAL	2 609 006 \$	33 000 \$	2 642 006 \$	3 101 447 \$	13 516 945 \$
-------	--------------	-----------	--------------	--------------	---------------

Mesures du rendement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Résultat définitif : Le Canada et les États-Unis sont prêts à faire face à des menaces et à intervenir lors d'urgences					
Indicateur 1 : Note attribuée en matière de résilience des infrastructures essentielles ⁵⁶	_57	-	51.91	33.98	36.43
Résultat à moyen terme : Le Canada et les États-Unis ont une approche commune de protection des infrastructures essentielles et du cyberspace					
Indicateur 1 : Pourcentage d'intervenants ayant pris des mesures de gestion des risques à la suite d'une évaluation de l'emplacement	<i>Sera mesuré en 2016-2017</i>				
Indicateur 2 : Nombre de séances de formation offertes dans le cadre de l'Initiative 27 - Amélioration des infrastructures essentielles transfrontalières et de la résilience	4	5	8	2	3
Indicateur 3 : Pourcentage des secteurs d'infrastructures essentiels représentés au Forum national intersectoriel	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 4 : Produits de communication conjoints (Canada et É-U) mis au point (cybersécurité)	_58	5	3	6	5
Indicateur 5 : Nombre d'engagements conjoints ou coordonnés avec le secteur privé et des intervenants externes, y compris des séances d'information et des exposés conjoints (cybersécurité)	_59	3	7	3	3
Résultat à moyen terme : Le Canada et les États-Unis peuvent rapidement intervenir en cas d'urgence et de catastrophe des deux côtés de la frontière, et reprendre leurs activités après coup					
Indicateur 1 : Élaboration de guides de planification, de protocoles de communication et d'échange de renseignements, et exécution d'un exercice de simulation en salle de conférences pour valider les concepts et les mécanismes dans le contexte maritime	En cours dans une région	Terminé dans une région sur trois ⁶⁰	Terminé dans une région sur trois	Terminé dans deux régions sur trois ⁶¹	Terminé dans trois régions sur trois

⁵⁶ La note attribuée en matière de résilience des infrastructures essentielles permettra de mesurer la capacité des secteurs d'infrastructures essentielles de résister aux perturbations et de se rétablir rapidement en cas de catastrophe. La note globale représentera une moyenne pondérée de tous les secteurs d'infrastructures essentielles et permettra de suivre les progrès vers le renforcement de la résilience des infrastructures essentielles au fil du temps. En 2014-2015, une modification de la méthodologie a entraîné un ajustement ponctuel à la baisse de tous les résultats d'environ 10 points (par exemple ; les établissements ayant obtenu en moyenne 51,91 points en 2013-2014 auraient reçu environ 42 points s'ils avaient été évalués selon la nouvelle méthodologie en 2014-2015).

⁵⁷ Mesure du rendement mise en œuvre en 2013-2014.

⁵⁸ Mesure du rendement mise en œuvre en 2012-2013.

⁵⁹ Mesure du rendement mise en œuvre en 2012-2013.

⁶⁰ Le plan canado-américain de la région du Pacifique a été achevé en 2012-2013.

⁶¹ Le plan de la région des Grands Lacs a été achevé en 2014-2015.

Le Canada et les États-Unis ont une approche commune de protection des infrastructures essentielles et du cyberespace (les initiatives 27 à 29)

Initiative 27 (Amélioration des infrastructures essentielles transfrontalières et de la résilience):

En 2012-2013, Sécurité publique Canada (PS), en collaboration avec le *Department of Homeland Security* (DHS) des États-Unis, a lancé deux nouveaux programmes de gestion des risques : le Programme d'évaluation de la résilience régionale (PERR) et la Cellule pour l'analyse virtuelle des risques (CAVR).

La priorité du PERR, réaliser des projets d'évaluation régionale, a été mise en œuvre dans le but de réunir des représentants régionaux et des intervenants du secteur privé afin d'évaluer les infrastructures importantes pour les deux pays, d'analyser les interdépendances et les risques et de combler les lacunes observées. Le PERR a été lancé en 2012 comme programme pilote axé sur le secteur de l'énergie à la frontière du Maine et du Nouveau-Brunswick et a pris fin en décembre 2013. L'État et la province ont commencé à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport en 2014. Le PERR a ensuite été lancé dans la région Alaska-Yukon-Colombie-Britannique en 2013-2014. Il était axé sur les répercussions possibles d'un méga séisme pour le corridor de transport et la chaîne d'approvisionnement. En ce qui a trait au PERR, le projet Alaska-Yukon-Colombie-Britannique est entré dans sa phase la plus active en 2015-2016. Cinq emplacements ont été évalués au Yukon et en Colombie-Britannique, et des entrevues ont été réalisées avec les ministères des transports des provinces et des territoires ainsi qu'avec des sismologues et des universitaires d'autres domaines. Un rapport provisoire a été remis, et le rapport définitif est attendu en 2016-2017. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport devrait commencer en 2017-2018.

Compte tenu du succès des projets d'évaluation régionale, le PERR a pris de l'ampleur et a intégré les évaluations tous risques des infrastructures essentielles à partir de 2012-2013. En collaboration avec les provinces, les territoires, les propriétaires et exploitants des infrastructures essentielles, SP a effectué quatre évaluations sur place de biens et de systèmes indispensables en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. En 2013-2014, le nombre d'évaluations a augmenté à 17 et, en 2014-2015, il a augmenté une fois de plus, passant à 22. Une évaluation de la cybersécurité, l'Examen canadien de la cyberrésilience, a été ajoutée en 2013-2014 pour renforcer l'approche tous risques du PERR. En 2015-2016, le nombre d'évaluations continua d'augmenter : 38 installations ont été évaluées dans huit provinces et sept secteurs, ce qui témoigne d'une hausse de la demande pour ces produits. Fait notable, les 29 participants aux évaluations tous risques ont reçu 798 recommandations distinctes quant à la façon de renforcer leur résilience (environ 28 par emplacement). SP a également commencé à analyser les données tirées des évaluations pour relever les tendances régionales, sectorielles et nationales en ce qui a trait aux vulnérabilités des infrastructures essentielles. Il s'est d'abord penché sur le secteur de l'eau.

De même, en 2012-2013, PS et le DHS ont fondé la CAVR pour qu'elle réalise des analyses conjointes des risques, mette au point en collaboration des produits d'analyse transfrontaliers et partage des méthodes et des pratiques exemplaires visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles. En 2013-2014, ils ont travaillé à relever les cyberdépendances transfrontalières. Ils ont aussi réalisé une évaluation CAVR conjointe des écluses de Sault Ste. Marie et étudié les répercussions d'une fermeture imprévue de cette voie de transport essentielle et nœud manufacturier.

La CAVR a continué de mener des activités conjointes de gestion des risques avec le DHS en 2015-2016. Deux évaluations des répercussions, sur des attaques complexes contre des centres commerciaux et contre l'*Alliance Pipeline Distribution*, ont été remises aux partenaires canadiens à titre informatif.

Des partenariats transfrontaliers ont été conclus dans le cadre de séances de formation communes auxquelles ont participé des employés de SP et du DHS. De plus, trois séances de formation conjointes ont été données aux employés de SP et du DHS au sujet du suivi de la surveillance et des engins explosifs improvisés, des indicateurs de l'antiterrorisme et de l'élaboration de politiques et de programmes.

Initiative 28 (Infrastructure gouvernementale et numérique) :

En 2012-2013, Sécurité publique Canada (SP) et le *Department of Homeland Security* (DHS) ont corédigé et cosigné le [Plan d'action sur la cybersécurité](#), qui vise à renforcer la coopération dans ce domaine grâce à une intégration et à une collaboration accrues. Depuis, SP et le DHS ont présenté des séances d'information conjointes et des ateliers sur les systèmes de contrôle industriel au secteur privé et ont collaboré à des produits de communication destinés à avertir les partenaires des secteurs public et privé des cybermenaces éventuelles, imminentes ou réelles.

Également en 2012-2013, les équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (EIUI) des deux pays (*Industrial Control Systems* (ICS) des *Computer Emergency Response Teams* (U.S.-CERT) et du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC)) ont commencé à échanger régulièrement de l'information sur les menaces et des stratégies visant à renforcer la cyberrésilience des infrastructures essentielles. Des protocoles ont également été harmonisés de façon à assurer leur efficacité en cas d'une cyberattaque signalée. Des produits conjoints ont été distribués aux intervenants dans les deux pays pour les sensibiliser davantage aux problèmes relatifs à la cybersécurité et déterminer les pratiques exemplaires. Le CCRIC est en train de finir de se connecter aux systèmes d'information automatisés du DHS, ce qui lui permettra d'échanger des indicateurs de compromission presque en temps réel avec l'US-CERT et l'ICS-CERT.

En 2013-2014, on a ajouté au Programme d'évaluation de la résilience régionale (PERR) un volet sur la cybernétique, ce qui donne aux intervenants une capacité d'analyse des lacunes. En 2014-2015, le Canada et les États-Unis ont pris part à des discussions techniques avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni au sujet de la mise en œuvre des projets STIX/TAXII (*Structured Threat Information eXpression* et *Trusted Automated eXchange of Indicator Information*), lesquels faciliteront l'échange en temps réel d'information sur la cybersécurité entre les gouvernements et les intervenants des infrastructures essentielles.

En 2015-2016, le CCRIC a participé avec ses homologues internationaux à l'exercice *CyberStorm V*, dirigé par le DHS et ayant pour but d'améliorer la préparation en matière de cybersécurité et les capacités d'intervention en mettant à l'essai les politiques, les processus et les procédures établies pour déceler les attaques cybernétiques touchant plusieurs secteurs des infrastructures essentielles et intervenir. Le CCRIC continue de chercher des occasions de collaborer davantage avec ses homologues des États-Unis. Il a notamment récemment été coauteur d'une alerte avec l'US-CERT au sujet d'un rançongiciel.

Initiative 29 (Accentuation du leadership conjoint dans la participation aux démarches internationales touchant la cybersécurité) :

Un cyberspace ouvert, sûr et fiable est essentiel pour préserver l'avantage concurrentiel du Canada sur le marché mondial, et ses interventions sur la scène internationale vont dans le sens de cet objectif. Le Canada a participé à plusieurs activités internationales l'an dernier afin de faire croître le leadership

commun par le biais d'efforts internationaux relatifs à la cybersécurité. Fait notable, le Canada a participé en 2012-2013 aux travaux d'un comité d'étude composé de 15 pays, qui a rédigé des recommandations à l'intention du secrétaire général des Nations unies sur des menaces qui pèsent sur le cyberspace international. Il s'agissait de la troisième étude sur la cybersécurité parrainée par les Nations unies au cours des 10 dernières années, mais l'étude de 2013 est digne de mention, car ce fut la première fois que l'on parvenait à un consensus sur l'application du droit international au cyberspace.

En outre, le Canada a renforcé sa contribution au sein du groupe de travail sur la sécurité de l'information de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'atelier d'élaboration de mesures pour renforcer la confiance dans le cyberspace du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

En 2015-2016, le gouvernement du Canada a respecté ses engagements relatifs à cette initiative, c'est-à-dire qu'il a apporté toutes les modifications législatives nécessaires pour ratifier la Convention de Budapest, qui est entrée en vigueur en 2015. La Convention fut ratifiée par 55 pays, incluant tous les pays membres du G7. Elle couvre non seulement la cybercriminalité (telle que le piratage), mais elle exige que les États parties criminalisent et appuient les enquêtes portant sur des crimes tels que la pornographie juvénile et autres crimes commis par le biais d'Internet (par exemple la fraude). La Convention facilite le partage des preuves électroniques liées aux infractions couvertes par le traité, mais également en lien avec tout type de crime, incluant les infractions liées au terrorisme et au crime organisé.

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'Initiative 29.

Le Canada et les États-Unis peuvent intervenir rapidement en cas d'urgence et de catastrophe des deux côtés de la frontière, et reprendre leurs activités après coup (les initiatives 30 à 32)

Initiative 30 (Atténuation des effets de perturbations sur les collectivités et sur l'économie) :

Mode de transport maritime :

Transports Canada (TC) est responsable du volet maritime de cette initiative et travaille avec son homologue américain à l'élaboration, à l'échelle régionale, d'une stratégie transfrontalière conjointe visant à accélérer la reprise du commerce maritime après une perturbation majeure. En 2013-2014, TC a demandé à des organisations binationales des régions de l'Atlantique et des Grands Lacs d'élaborer et de mettre en œuvre des guides de planification de la résilience du commerce maritime régional ainsi que des protocoles de communication et d'échange d'information. Les consultations tenues dans la région des Grands Lacs en 2014-2015 ont permis de terminer les lignes directrices sur la résilience du commerce maritime pour cette région.

En 2015-2016, afin d'appuyer le travail effectué dans la région de l'Atlantique, TC et la *U.S. Coast Guard* (USCG) ont organisé des séances de consultation avec des intervenants des secteurs public et privé à Halifax et à Boston et un exercice de simulation en salle de conférences à Portland (Maine). Ces activités ont mené à l'élaboration des lignes directrices sur la résilience du commerce maritime atlantique.

Mode de transport terrestre :

Sécurité publique Canada (SP) est responsable du volet terrestre de cette initiative et travaille avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires à l'élaboration de plans de gestion de la circulation

frontalière. Le 14 mai 2012, SP et le *Department of Homeland Security* (DHS) des États-Unis ont publié le guide [Considérations pour la gestion des perturbations de la circulation à la frontière canado-américaine](#)⁶², qui fournit des conseils et présente des questions importantes à prendre en considération au moment d'élaborer des plans régionaux et locaux de gestion de la circulation frontalière ou de mettre à jour les plans existants. Tout au long de 2012-2013, des ateliers régionaux ont été tenus à l'échelle du Canada dans le but de lancer une discussion sur l'élaboration de plans régionaux de gestion de la circulation frontalière. En 2013, SP et l'ASFC, en collaboration avec l'Ontario, des homologues américains et d'autres partenaires, ont réalisé deux exercices de simulations en salle de conférences pour tester l'efficacité des plans de l'Ontario dans la région transfrontalière de Buffalo-Niagara.

Un important plan collectif de gestion de la circulation frontalière fut terminé en Ontario en décembre 2013. L'ébauche d'un plan de gestion de la circulation routière à la frontière pour la Saskatchewan ainsi que celle d'un plan de gestion de la circulation en cas d'urgence pour le point d'entrée de North Portal ont été terminées en mars 2014. En 2014-2015, SP a travaillé avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'élaboration d'un plan stratégique de gestion de la circulation frontalière ayant pour but de guider les activités de la région en vue d'améliorer la surveillance active, la planification et les opérations.

À cet effet, en 2015-2016, la Saskatchewan – en collaboration avec SP, l'ASFC, des homologues américains et d'autres partenaires locaux, municipaux et du secteur privé – a terminé les plans opérationnels de gestion de la circulation frontalière en cas d'urgence pour la région frontalière de North Portal. Ces plans ont été mis à l'essai dans le cadre d'exercices multipartites (simulation en salle de conférences et discussions). Des rapports post-exercices ont été préparés pour mettre en évidence les forces, les faiblesses et les lacunes de ces plans.

En 2015-2016, SP s'est associé au gouvernement de l'Ontario pour élaborer des plans de gestion du transport transfrontalier et des exercices pour les postes frontaliers de Sarnia–Port Huron et du pont Ambassador en Ontario, ainsi que pour les réseaux routiers avoisinants. Le projet est encore en cours et mènera à des exercices de gestion de la circulation frontalière, qui devraient être réalisés au début de 2017.

Initiative 31 (Amélioration de l'état de préparation aux menaces à la sécurité sanitaire) :

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire (GTSS) a été établi en 2012-2013 pour accroître l'état de préparation collectif aux menaces pour la sécurité sanitaire. Le GTSS a préparé un plan de travail sur deux ans, qui prévoyait des produits particuliers à élaborer dans des domaines comme l'évaluation du risque, l'échange de renseignements, les partenariats transfrontaliers en matière de santé et l'interopérabilité en cas d'urgence sanitaire.

Ce premier plan de travail, dirigé par SP, en était à sa dernière phase en 2013-2014. Les résultats attendus sur les questions qui suivent ont été réalisés : parvenir à une compréhension commune du contexte de la sécurité sanitaire du Canada et des États-Unis; réussir à mieux comprendre les processus d'échange d'information requis pour faciliter la gestion des urgences sanitaires; et relever les obstacles à la mise en œuvre des contremesures médicales et celles en matière de santé publique et à l'égard du personnel médical.

⁶² Sécurité publique Canada, « Considérations pour la gestion des perturbations de la circulation à la frontière canado-américaine », <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/cnsdrtns-ntdstts-cnd/cnsdrtns-ntdstts-cnd-fra.pdf>

En 2014-2015, la surveillance de la sécurité sanitaire prévue dans le Plan d'action Par-delà la frontière est passée de SP à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) afin de favoriser des liens solides entre les portefeuilles de la santé et de la sécurité. En 2014-2015, le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer aux questions de sécurité sanitaire. Ils ont commencé à négocier un plan d'avenir visant à introduire des mesures nouvelles ou améliorées qui mettent à profit les premières réalisations et leçons apprises découlant du Plan d'action Par-delà la frontière.

En décembre 2015, le plan d'avenir du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire (2015-2018) a été élaboré conjointement et terminé. Ce plan porte sur quatre sujets : l'échange d'information, l'interopérabilité, les leçons apprises et la collaboration. Aussi, en 2015-2016, un exercice de simulation en salle de conférences a été réalisé en septembre 2015 entre l'ASFC et le *U.S. Department of Health and Human Services* (HHS) des États-Unis pour discuter des enjeux et des difficultés liés au déploiement de ressources médicales et de santé publique entre les deux pays pendant les urgences sanitaires. De plus, des processus ont été élaborés à l'appui des demandes d'aide relatives au déplacement transfrontalier de patients et à l'échange de professionnels de la santé durant une situation d'urgence.

Initiative 32 (Gestion des urgences en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNE) et interopérabilité) :

Deux groupes de travail ont été fondés dans le cadre de l'initiative 32 pour améliorer conjointement la capacité du Canada et des États-Unis à se préparer aux catastrophes binationales et à intervenir au besoin. Il s'agit du Groupe de travail Canada-États-Unis sur les incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNE) et le Groupe de travail Canada-États-Unis sur l'interopérabilité des communications (GTCIC). Le premier groupe se concentre sur la prévention, l'atténuation, la préparation, l'intervention et la reprise des activités en cas d'incidents CBRNE. Le deuxième cherche à faciliter la collaboration transfrontalière pour améliorer l'interopérabilité des communications relatives à la sécurité publique.

CBRNE

En 2014, le Canada et les États-Unis ont collaboré à faire avancer les possibilités de formation conjointe liées aux incidents CBRNE. Ainsi, les responsables canadiens de la gestion des urgences seront en mesure de participer à des séances de formation du *Emergency Management Institute* du *Federal Emergency Management Agency* (FEMA) et au *Center for Domestic Preparedness* aux États-Unis. En outre, les responsables canadiens et américains ont tenu des discussions dans le but d'échanger de l'information sur les protocoles normalisés d'échange d'information et de modélisation visant à faciliter une intervention conjointe en cas d'incident CNRNE transfrontalier.

En 2015-2016, le Groupe de travail CBRNE s'est concentré sur son quatrième et dernier objectif consistant à élaborer un concept d'opérations relatif à l'aide mutuelle en cas d'incident CBRNE. Le Centre des opérations du gouvernement (COG) de SP et la FEMA ont travaillé ensemble à l'élaboration des premières ébauches du document. De plus, une réunion bilatérale avec les États-Unis a été organisée pour discuter de l'outil de la FEMA utilisé pour modéliser la dispersion des contaminants durant les incidents CBRNE.

Des progrès ont été réalisés, mais des événements urgents et imprévisibles sont venus poser un défi, car ils ont nécessité certaines des mêmes ressources que celles affectées à ce dossier. Dorénavant, le Groupe de travail CBRNE se consacrera à terminer le concept d'opérations relatif à l'aide mutuelle en cas d'incident CBRNE avant la date prévue de décembre 2016. Il envisage de procéder à un exercice de

simulation en salle de conférences pour mettre à l'essai le concept. En outre, il continuera de miser sur les occasions d'échanger de l'information de façon bilatérale, y compris les leçons apprises.

GTCIC

En 2012-2013, le GTCIC a réalisé le Projet expérimental de renforcement de la résilience Canada-États-Unis (CAUSE) dans le cadre duquel l'interopérabilité du Système interorganisationnel de connaissance de la situation (SICS) canadien, du *Integrated Public Alert and Warning System (IPAWS)* américain et de la *Virtual USA Platform* a été mise à l'essai. Plus précisément, il s'agit d'un exercice qui a permis d'évaluer le degré d'interopérabilité des communications d'urgence entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada et la FEMA ont signé un protocole d'entente qui permet maintenant aux deux pays de recevoir automatiquement les alertes de l'autre.

En 2014-2015, le GTCIC, avec ses partenaires, a rédigé une déclaration d'intention afin de permettre aux titulaires de licences canadiens et américains d'utiliser des appareils radio portatifs de part et d'autre de la frontière. Il a rédigé un protocole d'entente pour permettre l'échange automatisé d'information entre les systèmes canadiens et américains de connaissance de la situation et de rapport. Le troisième projet CAUSE a eu lieu.

En 2015-2016, le GTCIC a réalisé un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- La mobilisation continue des premiers intervenants en sécurité publique des gouvernements fédéraux, des États, des provinces, des territoires et des municipalités le long de la frontière afin de fournir des mises à jour, partager des renseignements et discuter des lacunes et des occasions en matière d'enjeux concernant l'interopérabilité transfrontalière (comme l'usage transfrontalier des appareils radio portatifs).
- La participation au Projet expérimental de renforcement de la résilience Canada-États-Unis (CAUSE) III, soit la troisième d'une série de démonstrations de technologies transfrontalières visant à accroître la résilience transfrontalière. CAUSE III portait sur l'amélioration de l'interopérabilité des communications, les protocoles de gestion et de partage des ressources et un concept transfrontalier des opérations.
- Le lancement d'une série de webinaires en juin 2015 pour renforcer les partenariats transfrontaliers et l'échange d'information.

Le GTCIC continuera de faire progresser les activités énoncées dans son plan de travail (notamment le réseau à large bande de sécurité publique, les expériences technologiques dans le cadre du projet CAUSE et l'échange de pratiques exemplaires et de leçons apprises).

Initiatives 33 et 34

Gestion du nouveau partenariat à long terme

En plus du renforcement de la frontière commune, le Plan d'action a pour objectif d'améliorer le nouveau partenariat à long terme entre le Canada et les États-Unis. Première étape : établir un comité directeur de gestion de Par-delà la frontière qui supervisera la mise en œuvre du Plan d'action et assurera son imputabilité. L'élaboration d'une déclaration commune canado-américaine sur les principes de protection des renseignements personnels afin de documenter et d'orienter l'échange de renseignements et d'information conformément au Plan d'action constituera une autre étape importante.

Tableau financier

Gestion du nouveau partenariat à long terme (Initiatives 33 et 34)

Ministère/Organisme	2015-2016 (en dollars)				Dépenses réelles cumulées à ce jour
	Nouveau financement	Réaffectations internes	Dépenses prévues totales	Dépenses réelles	
Bureau du Conseil privé (BCP)	0 \$	0 \$	0 \$	1 012 978 \$	4 281 222 \$
Sécurité publique Canada (SP)	0 \$	410 380 \$	410 380 \$	379 572 \$	1 822 577 \$ ^{xxi}
TOTAL	0 \$	410 380 \$	410 380 \$	1 392 550 \$	6 103 799 \$

Gouvernance visant à superviser la mise en place efficace des initiatives et à assurer la transparence et la responsabilisation

Initiative 33 (Gouvernance et surveillance de l'initiative PDF) :

En 2012-2013, un comité directeur de gestion Canada-États-Unis a été créé pour surveiller la progression de la mise en œuvre des initiatives prévues dans le Plan d'action et pour cerner les domaines où d'autres travaux s'imposent. Au cours de cet exercice, le gouvernement du Canada a fondé une équipe de mise en œuvre au sein du Bureau du Conseil privé (BCP) pour favoriser une collaboration accrue en matière de commerce et de sécurité entre le Canada et les États-Unis. Cette équipe se charge notamment de coordonner et de superviser la mise en œuvre des engagements liés à la frontière pris au sein du gouvernement du Canada et avec des homologues américains, de mobiliser régulièrement les intervenants importants et de fournir des conseils au premier ministre et du soutien au Cabinet en ce qui a trait aux initiatives liées à la frontière.

Depuis 2012-2013, le comité directeur de gestion Canada-États-Unis continue de tenir des réunions annuelles. De plus, le BCP, en collaboration avec ses collègues américains, a produit un rapport annuel public, intitulé « [Par-delà la frontière – Rapport de mise en œuvre](#) »⁶³.

Le Plan d'action Par-delà la frontière est une initiative horizontale de grande envergure qui met à contribution de nombreuses organisations fédérales. Sécurité publique Canada (SP) agit à titre de coordonnateur auprès de ces organisations. Il donne le point de vue du gouvernement du Canada sur les progrès réalisés dans le cadre des 34 initiatives prévues dans le Plan d'action. Cette information est

⁶³ Sécurité publique Canada, « Par-delà la frontière – Rapport de mise en œuvre 2015 », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2015-bynd-brdr-mplmntn/index-fr.aspx>.

communiquée annuellement dans le présent rapport horizontal. Pour réaliser son rôle, SP travaille en collaboration avec les organisations participantes conformément à un protocole d'entente dans lequel sont énoncées les modalités de collaboration relatives à la mesure du rendement et de financement conjoint pour la préparation de rapports sur les activités. De plus, SP recueille des informations financières de la part de tous les organismes fédéraux prenant part à PDF incluant les informations comprises dans ce rapport.

Principes de protection des renseignements personnels pour orienter l'échange d'information et de renseignement dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière

Initiative 34 (Élaboration d'un énoncé des principes et des pratiques en matière de protection des renseignements personnels) :

L'échange responsable de renseignements entre le Canada et les États-Unis, conformément aux lois nationales respectives des deux pays, est la pierre angulaire du Plan d'action Par-delà la frontière. Dans cet esprit, l'[Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels](#)⁶⁴ Canada-États-Unis a été publié en juin 2012. Les 12 principes, qui traitent de la communication, de la réception et de l'utilisation des renseignements personnels échangés entre le Canada et les États-Unis conformément aux ententes et aux initiatives sur l'échange d'information prévues dans le cadre du Plan d'action, respectent les lois sur la protection des renseignements personnels des deux pays et ont été inspirés en partie des normes et des lignes directrices internationales sur la vie privée (Organisation de coopération et de développement économiques, Union européenne-États-Unis).

Jusqu'à maintenant, les principes ont été appliqués à un bon nombre d'ententes, notamment aux phases I et II de l'initiative sur les entrées et les sorties, à l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'échange de renseignements sur les visas et l'immigration*, aux accords de mise en œuvre négociés et à l'Accord-cadre sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi (Shiprider). En outre, des outils ont été créés pour aider les ministères responsables à déterminer s'ils doivent appliquer les principes dans leurs ententes d'échange transfrontalier d'information conclues dans le cadre du Plan et de quelle façon ils doivent le faire.

Les principes de protection des renseignements personnels continueront à s'appliquer aux initiatives restantes comportant un volet impliquant le partage transfrontalier d'informations personnelles (par ex., la phase finale du système des données sur les entrées et les sorties).

Le gouvernement du Canada a réalisé ses engagements relatifs à l'initiative 34.

⁶⁴ Sécurité publique Canada, « Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/nws/nws-rlss/2012/20120628-2-fr.aspx>.

Annexe A

Liste des initiatives du Plan d'action Par-delà la frontière

	Initiatives	Ministères et organismes responsables et participants
1	Évaluations conjointes des menaces	Sécurité publique Canada
2	Échange de l'information et du renseignement	Sécurité publique Canada ○ Ministère de la Justice Canada
3	Connaissance des domaines	Gendarmerie royale du Canada ○ Transports Canada ○ Sécurité publique Canada
4	Lutte contre l'extrémisme menant à la violence	Sécurité publique Canada
5	Sécurité intégrée du fret	Agence des services frontaliers du Canada ○ Transports Canada ○ Agence canadienne d'inspection des aliments
6	Vérification des bagages des passagers	Transports Canada
7	Vérifications et évaluations conjointes des aliments, des végétaux et des animaux	Agence canadienne d'inspection des aliments
8	Autorisation de voyage électronique (AVE)	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
9	Information préalable sur les voyageurs interactive (IIPV) – autorisation ou refus d'embarquement	Agence des services frontaliers du Canada
10	Échange de renseignements en matière d'immigration	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ○ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ○ Gendarmerie royale du Canada ○ Services partagés Canada
11	Systèmes de données sur les entrées et les sorties	Agence des services frontaliers du Canada ○ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
12	Avantages accrus des programmes des négociants dignes de confiance	Agence des services frontaliers du Canada
13	Avantages harmonisés accrus pour les membres de NEXUS	Agence des services frontaliers du Canada ○ Transports Canada
14	Amélioration des installations à l'appui des programmes destinés aux négociants et voyageurs dignes de confiance	Agence des services frontaliers du Canada
15	Préinspection et précontrôle	Sécurité publique Canada ○ Transports Canada ○ Agence des services frontaliers du Canada ○ Affaires mondiales Canada ○ Agence canadienne d'inspection des aliments
16	Faciliter la conduite des activités commerciales transfrontalières	○ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada Agence des services frontaliers du Canada
17	Guichet unique	Agence des services frontaliers du Canada ○ Agence canadienne d'inspection des aliments ○ Commission canadienne de sûreté nucléaire ○ Affaires mondiales Canada ○ Environnement et Changement climatique Canada ○ Pêches et Océans Canada ○ Santé Canada ○ Ressources naturelles Canada ○ Agence de la Santé publique du Canada ○ Transports Canada
18	Harmonisation des seuils des expéditions de faible valeur	○ Agence des services frontaliers du Canada Ministère de Finances Canada

	Initiatives	Ministères et organismes responsables et participants
19	Responsabilisation relativement aux droits et frais à payer à la frontière	Sécurité publique Canada
20	Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés	Transports Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Agence des services frontaliers du Canada ○ Société des ponts fédéraux limitée
21	Coordination des investissements aux postes frontaliers de petite taille ou éloignés	Agence des services frontaliers du Canada
22	Déploiement d'une technologie visant à calculer le temps d'attente à la frontière et établissement de niveaux de service pour le temps d'attente	Transports Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Agence des services frontaliers du Canada
23	Déploiement de la technologie d'identification par radio fréquence (IRF)	Agence des services frontaliers du Canada
24	Organisation de comités binationaux sur les opérations des postes frontaliers	Agence des services frontaliers du Canada
25	Opérations Shiprider et opérations de la Prochaine génération – Enquêtes sur la sécurité nationale et les activités criminelles transnationales	Gendarmerie royale du Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Service des poursuites pénales du Canada ○ Sécurité publique Canada
26	Solutions d'interopérabilité radio pour les organismes d'application de la loi	Gendarmerie royale du Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécurité publique Canada
27	Amélioration des infrastructures essentielles transfrontalières et de la résilience	Sécurité publique Canada
28	Infrastructure gouvernementale et numérique – Renforcer la cybersécurité	Sécurité publique Canada
29	Accentuation du leadership conjoint dans la participation aux démarches internationales touchant la cybersécurité	Sécurité publique Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère de la Justice Canada ○ Affaires mondiales Canada
30	Atténuation des effets de perturbations sur les collectivités et sur l'économie	Transports Canada (mode de transport maritime) Sécurité publique Canada (mode de transport terrestre)
31	Amélioration de l'état de préparation aux menaces à la sécurité sanitaire	Agence de la santé publique du Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécurité publique Canada
32	Gestion des urgences en cas d'incidents CBRNE et interopérabilité	Sécurité publique Canada
33	Gouvernance et surveillance de l'initiative Par-delà la frontière – Comité directeur de gestion	Bureau du Conseil privé
34	Élaboration d'un énoncé des principes et des pratiques en matière de protection des renseignements personnels	Sécurité publique Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère de la Justice Canada

Remarque : Services partagés Canada est un important partenaire des ministères et organismes responsables et participants à l'appui des exigences en matière d'infrastructure de la technologie de l'information dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière.

Annexe B

Dépenses cumulées à ce jour par initiative

	Initiatives	Dépenses réelles cumulées à ce jour
1	Évaluations conjointes des menaces	315 474 \$
2	Échange de l'information et du renseignement	75 732 \$
3	Connaissance des domaines	442 976 \$
4	Lutte contre l'extrémisme menant à la violence	76 978 \$
5	Sécurité intégrée du fret	29 743 608 \$
6	Vérification des bagages des passagers	120 146 178 \$
7	Vérifications et évaluations conjointes des aliments, des végétaux et des animaux	418 360 \$
8	Autorisation de voyage électronique (AVE)	39 732 991 \$
9	Information préalable sur les voyageurs interactive (IIPV) – Autorisation ou refus d'embarquement	43 708 691 \$
10	Échange de renseignements en matière d'immigration	82 437 622 \$
11	Systèmes de données sur les entrées et les sorties	50 169 058 \$
12	Avantages accrus des programmes des négociants dignes de confiance	35 206 108 \$
13	Avantages harmonisés accrus pour les membres de NEXUS	2 258 658 \$
14	Amélioration des installations à l'appui des programmes destinés aux négociants et voyageurs dignes de confiance	1 973 510 \$
15	Préinspection et précontrôle	4 959 417 \$
16	Faciliter la conduite des activités commerciales transfrontalières	130 351 \$
17	Guichet unique	78 984 479 \$
18	Harmonisation des seuils des expéditions de faible valeur	134 835 \$
19	Responsabilisation relativement aux droits et frais à payer à la frontière	419 487 \$
20	Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés	17 552 732 \$
21	Coordination des investissements aux postes frontaliers de petite taille ou éloignés	13 789 149 \$
22	Déploiement d'une technologie visant à calculer le temps d'attente à la frontière et établissement de normes de service pour le temps d'attente	2 295 425 \$
23	Déploiement de la technologie d'identification par radio fréquence (IRF)	8 137 612 \$
24	Organisation de comités binationaux sur les opérations des postes frontaliers	85 401 \$
25	Opérations Shiprider et Opérations de la Prochaine génération – Enquêtes sur la sécurité nationale et les activités criminelles transnationales	21 500 524 \$
26	Solutions d'interopérabilité radio pour les organismes d'application de la loi	7 310 446 \$
27	Amélioration des infrastructures essentielles transfrontalières et de la résilience	7 236 237 \$
28	Infrastructure gouvernementale et numérique – Renforcer la cybersécurité	255 317 \$
29	Accentuation du leadership conjoint dans la participation aux démarches internationales touchant la cybersécurité	105 841 \$
30	Atténuation des effets de perturbations sur les collectivités et sur l'économie	2 608 788 \$

31	Amélioration de l'état de préparation aux menaces à la sécurité sanitaire	1 321 148 \$
32	Gestion des urgences en cas d'incidents CBRNE et interopérabilité	1 989 614 \$
33	Gouvernance et surveillance de l'initiative Par-delà la frontière – Comité directeur de gestion	5 955 029 \$
34	Élaboration d'un énoncé des principes et des pratiques en matière de protection des renseignements personnels	148 770 \$
	Total	581 626 546 \$

Notes explicatives

Les organisations participant au Plan d'action ont fourni des explications quant aux écarts de ≥ 25 % entre les dépenses réelles et les dépenses prévues relatives à leurs initiatives pour 2015-2016.

ⁱ Les initiatives du thème 1 de l'Agence des services frontaliers du Canada présentant un écart de ≥ 25 % sont les suivantes :

Initiative 5 – Sécurité intégrée du fret

Les dépenses prévues de 9,4 millions de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. Parmi ces fonds, un montant net de 2,2 millions de dollars a été reporté à des exercices ultérieurs en raison de la révision de l'échéancier de mise en œuvre du projet. Les dépenses prévues révisées de cette initiative se chiffrent à 7,2 millions de dollars, ce qui réduit l'écart à 1 million de dollars, soit 14 % du total des dépenses prévues pour 2015-2016.

Initiative 9 – Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV) – Autorisation ou refus d'embarquement

Les dépenses prévues de 11,9 millions de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. Un montant net de 3,8 millions de dollars est devenu disponible au cours de l'exercice 2015-2016 en raison du report de fonds de l'exercice précédent. Les dépenses prévues révisées pour cette initiative se chiffrent à 15,7 millions de dollars. Cette somme a été entièrement dépensée en 2015-2016.

ⁱⁱ Les initiatives du thème 1 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments présentant un écart de ≥ 25 % sont les suivantes :

Initiative 5 – Sécurité intégrée du fret

En raison du caractère imprévisible des besoins associés au programme, l'ACIA n'a pas affecté de fonds à des dépenses internes prévues pour 2015-2016. C'est pourquoi il est indiqué que les dépenses prévues pour 2015-2016 sont de 0 \$, dans le tableau financier des initiatives 5 et 7, sous le thème 1.

Initiative 7 – Évaluations et vérifications conjointes des AVA

En raison du caractère imprévisible des besoins associés au programme, l'ACIA n'a pas affecté de fonds à des dépenses internes prévues pour 2015-2016. C'est pourquoi il est indiqué que les dépenses prévues pour 2015-2016 sont de 0 \$, dans le tableau financier des initiatives 5 et 7, sous le thème 1.

ⁱⁱⁱ Les initiatives du thème 1 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada présentant un écart de ≥ 25 % sont les suivantes :

Initiative 8 – Autorisation de voyage électronique (AVE)

4 964 454 \$ – Il a fallu reporter à des exercices ultérieurs les fonds inutilisés en raison d'une modification apportée à l'échéancier de mise en œuvre des AVE afin d'harmoniser la mise en œuvre de celles-ci avec celle du programme de l'IIPV, et d'un changement dans la façon de traiter les demandes d'AVE, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de demandes nécessitant une intervention manuelle. 4 087 626 \$ – Excédent salarial, F et E ainsi que la croissance des biens immobiliers en raison de la modification des dates de mise en œuvre.

Initiative 11 – Système de données sur les entrées et les sorties

2 700 000 \$ – Le report à 2016-2017 des fonds inutilisés en raison de retards subis dans cadre du projet permettra d'appuyer l'apport d'améliorations nécessaires au Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC afin de permettre l'accès au Système de données sur les entrées et les sorties de l'ASFC. Le report comprend des fonds de prévoyance de 1,5 million de dollars en cas de retard du projet ou de dépassements des coûts de TI. 361 735 \$ – excédent des salaires ainsi que du F et E en raison de retard du projet.

^{iv} L'initiative du thème 1 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié présentant un écart de ≥ 25 % est la suivante :

Initiative 10 – Échange de renseignements en matière d’immigration

L’excédent de 0,5 million de dollars pour 2015-2016 est attribuable à des volumes de traitement moins élevés que prévu. Les besoins en ressources de la CISR étaient tout d’abord fondés sur la nécessité d’examiner les renseignements dactyloscopiques de 22 500 demandeurs d’asile durant l’exercice 2015-2016, mais le nombre de demandes d’asile réglées a été d’environ 14 000. Les faibles volumes découlent de la diminution du nombre de demandes d’asile, attribuable aux nouvelles mesures de détermination du statut de réfugié mises en place dans le cadre de la réforme du système d’octroi de l’asile en décembre 2012. De plus, le volume de fichiers d’empreintes digitales échangés avec les États-Unis a été plus faible que prévu, car les États-Unis ont limité le nombre de fichiers qu’ils pouvaient recevoir, en raison de problèmes systémiques.

^v Les initiatives du thème 1 de Sécurité publique Canada présentant un écart \geq de 25 % sont les suivantes :

Initiative 1 – Évaluations conjointes des menaces

Dans le cadre de cette initiative, le Canada et les États-Unis ont tenu ensemble un exercice qui a nécessité l’affectation d’un employé à temps plein et qui a entraîné des dépenses liées à un voyage à Washington D.C. Cette initiative est terminée.

Initiative 4 – Lutte contre l’extrémisme menant à la violence

Puisqu’il a été déterminé que cette initiative était terminée, aucune dépense ne lui a été attribuée.

Initiative 8 – Autorisation de voyage électronique

L’écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de SP pour l’initiative 8 était attribuable à des retards dans la mise en œuvre de ce programme dirigé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Il a été nécessaire de consacrer plus de temps que prévu à l’établissement de plans solides afin de pouvoir atteindre les objectifs de manière à faciliter les déplacements légitimes et à atténuer les risques en matière de sécurité et de fraude au moyen d’un système mieux intégré et qui fait l’objet de mises à l’essai. Il a fallu plus de temps que prévu pour faire progresser ce projet. L’établissement de l’obligation d’obtenir une AVE avant de prendre un vol à destination du Canada a dû se faire de façon ordonnée afin de faciliter et d’accélérer le processus à l’intention des voyageurs à faible risque qui viennent au Canada, et de mieux gérer les risques. Des efforts additionnels ont été déployés afin d’assurer le suivi, la surveillance et la communication d’information à l’égard de cet important système de contrôle préalable au départ et de remédier ainsi aux menaces grâce à une alerte rapide – pendant que le programme était en cours d’élaboration et de mise en œuvre.

Initiative 9 – Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV)

En raison de retards opérationnels, il a été nécessaire de déployer des efforts additionnels afin d’effectuer le suivi, la surveillance et la communication d’information à l’égard de cet important système et de remédier ainsi aux menaces grâce à une alerte rapide, dans le cadre du contrôle préalable au départ, afin de gérer les risques le plus loin possible de la frontière du Canada. L’écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de Sécurité publique Canada pour l’initiative 9 était attribuable à des retards associés au dossier en général et aux opérations nécessaires pour mettre en place un système qui facilite le déplacement des voyageurs légitimes et qui permette d’atténuer les risques sur le plan de la sécurité et en matière de fraude par l’établissement d’un système mieux intégré et qui fait l’objet de mises à l’essai. Il a fallu plus de temps que prévu pour faire progresser ce projet. Les compagnies aériennes et le gouvernement ont eu besoin de plus de temps que prévu afin d’assurer une meilleure intégration des systèmes et d’avoir le temps de remédier aux problèmes des systèmes et d’œuvrer afin d’atteindre des taux de conformité élevés.

Initiative 11 – Système de données sur les entrées et les sorties

Une sous-utilisation des fonds pour cette initiative était attribuable à des retards temporaires pour des raisons indépendantes de la volonté de SP, en particulier la dissolution du Parlement lors de l’élection fédérale de 2015.

^{vi} L’initiative du thème 1 de la Gendarmerie royale du Canada présentant un écart de \geq 25 % est la suivante :

Initiative 10 – Échange de renseignements en matière d’immigration

Des fonds reportés servent à combler l’écart en 2015-2016.

^{vii} Les initiatives du thème 2 de l'Agence des services frontaliers du Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ sont les suivantes :

Initiatives 12, 13 et 14

Les dépenses réelles sont inférieures de 1 million de dollars à ce qui avait été prévu. L'écart est en grande partie relié à des retards dans l'élaboration et la mise en œuvre du système de TI causés par les projets d'élargissement du portail des négociants dignes de confiance, de l'harmonisation et du programme EXPRES. L'excédent sera affecté aux initiatives en 2016–2017.

Initiative 15 – Préinspection et précontrôle

Les dépenses prévues ont été finalisées à la suite de la rédaction du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2015-2016; il n'est donc pas possible d'obtenir les montants initiaux.

Initiative 17 – Guichet unique

Les dépenses prévues de 6,4 millions de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. Une somme supplémentaire nette de 2,8 millions de dollars en financement a été dérogée en 2015-2016 compte tenu des reports de l'exercice précédent. Les dépenses prévues révisées pour cette initiative s'élèvent à 9,2 millions de dollars, ramenant ainsi l'écart à 0,9 million de dollars ou 10 % du total des dépenses prévues en 2015-2016.

Initiative 20 – Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés

Les dépenses prévues de 35,3 millions de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. De cette somme, 16,6 millions de dollars ont été reportés à d'autres exercices parce que le calendrier de mise en œuvre du projet a été révisé. Le solde est principalement attribuable aux retards durant la phase de la conception des travaux de construction de l'initiative; il sera dérogé en 2016-2017 et visera à mettre à niveau ou à améliorer les infrastructures de quatre points d'entrée.

Initiative 21 – Coordination des investissements aux postes frontaliers de petite taille ou éloignés

Les dépenses prévues de 3,9 millions de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. Une somme supplémentaire nette de 1,4 million de dollars en financement a été dérogée en 2015-2016 compte tenu des reports de l'exercice précédent. Les dépenses prévues révisées pour cette initiative s'élèvent à 5,3 millions de dollars, ramenant ainsi l'écart à 0,2 million de dollars ou 3 % du total des dépenses prévues en 2015-2016.

Initiative 23 – Déploiement de la technologie d'identification par radio fréquence (IRF)

Les dépenses prévues de 1,3 million de dollars correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor. Une somme supplémentaire nette de 3,0 millions de dollars en financement a été dérogée en 2015-2016 compte tenu des reports de l'exercice précédent. Les dépenses prévues révisées pour cette initiative s'élèvent à 4,3 millions de dollars, ramenant ainsi l'écart à 1,1 million de dollars. L'écart s'explique en grande partie par le fait que la technologie IRF n'a pas été déployée en 2015-2016, contrairement à ce qui avait été prévu au départ. En outre, la troisième version des TI qui permettait aux lecteurs IRF de lire les Permis de conduire. Plus a été retardée puisqu'une seule province avait conclu un protocole d'entente avec l'ASFC avant la fin de l'exercice. Les surplus seront dérogés pour les initiatives en 2016-2017.

^{viii} Les initiatives du thème 2 visant Affaires mondiales Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ sont les suivantes :

Initiative 15 – Préinspection et précontrôle

L'écart s'explique par une diminution des travaux nécessaires pour appuyer le programme de préinspection et de précontrôle à la suite de la conclusion d'importantes négociations d'un nouvel accord de précontrôle dont la mise en œuvre relève de Sécurité publique.

Initiative 17 – Guichet unique

Des exigences ont été ajoutées à la portée du projet en 2015-2016. Par conséquent, des ressources supplémentaires ont été affectées à l'interne pour appuyer la mise en œuvre du projet.

L'initiative du thème 2 visant Pêches et des Océans Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 17 – Guichet unique

La plupart des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles en 2015-2016 s'expliquent par le fait que le MPO n'a pas eu besoin d'entamer des consultations puisque l'ASFC s'en est occupée.

^x L'initiative du thème 2 visant Environnement et Changement climatique Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 17 – Guichet unique

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique par l'ajout de priorités opérationnelles et de systèmes, ce qui a retardé partiellement les activités de l'IGU déjà prévues. Les programmes concernant la gestion des déchets et la consignation par écrit des besoins opérationnels en matière d'application de la loi ont été mis en œuvre en juin 2015. Toutefois, la mise en œuvre des autres programmes (Substances nouvelles, Application de la loi sur la faune, Transport de petits moteurs, Projet-éclairer en matière d'application de la loi et Substances appauvrissant la couche d'ozone) a été reportée à l'exercice 2016-2017, avec l'accord de l'ASFC.

L'incidence de ce retard est minime étant donné que quelques partenaires de la chaîne commerciale n'étaient pas prêts à adopter l'Initiative du guichet unique. Les programmes ont cependant continué d'offrir des services selon les processus existants. Un plan de projet est en place pour terminer l'intégration des données des programmes restants, ainsi qu'une proposition de gouvernance par les DG d'ECCC pour veiller à ce que les travaux se déroulent comme prévu et soient terminés au plus tard le 31 mars 2017.

^{xi} L'initiative du thème 2 visant la Société des ponts fédéraux limitée présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 20 – Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés

Les 18,2 millions de dollars en dépenses prévues établies dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ont été prévus à la fin de 2014 et s'appuyaient sur l'acquisition nécessaire d'un terrain (financé par la SPFL) et des travaux subséquents (financés par TC). Cependant, l'acquisition du terrain et les travaux de dynamitage ont pris plus de temps que prévu. Par conséquent, les travaux subséquents ont été retardés jusqu'au transfert de la propriété. Une nouvelle estimation (11 millions de dollars) a été fournie lors de la présentation de 2015 de la mise à jour annuelle des niveaux de référence, compte tenu du problème de transfert de propriété.

^{xii} L'initiative du thème 2 visant l'Agence de la santé publique du Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 17 – Guichet unique

Des économies ont été réalisées dans l'élaboration d'une solution de base grâce à un partage des coûts entre Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. La collaboration entre les deux organisations n'était pas prévue au moment où les nouveaux fonds ont été demandés.

^{xiii} Les initiatives du thème 2 visant Sécurité publique Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ sont les suivantes :

Initiative 15 – Préinspection et précontrôle

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de SP concernant l'initiative 15 est attribuable aux dépenses additionnelles liées à la mise sur pied d'une équipe spécialisée responsable de la mise en œuvre de l'*Entente de prédédouanement aux frontières terrestre, ferroviaire et maritime*, ainsi que des travaux en appui au dépôt du projet de loi en juin.

Initiative 16 – Faciliter la conduite des activités commerciales transfrontalières

En raison de la multitude de dossiers complexes associés aux initiatives de Par-delà la frontière, il a fallu plus de temps pour faire le suivi des éléments liés aux programmes des négociants et des voyageurs dignes de confiance, y compris les considérations connexes en matière de douanes et d'immigration.

Initiative 19 – Responsabilisation relativement aux droits et frais à payer à la frontière

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de Sécurité publique Canada concernant l'initiative 19 s'explique par les retards d'un rapport d'un tiers sur les redevances payées à la frontière. Étant donné que le rapport n'a été finalisé qu'à la fin de 2014-2015, certaines dépenses liées à la rédaction d'un sommaire et à la traduction des documents prévues pour 2014-2015 ont été engagées en 2015-2016.

^{xiv} Les initiatives du thème 2 visant Transports Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ sont les suivantes :

Initiative 20 – Mise à niveau et amélioration des infrastructures aux passages clés

Hausse des dépenses salariales puisqu'un employé supplémentaire était en affectation pour appuyer les initiatives de Par-delà la frontière.

Initiative 22 – Déploiement d'une technologie visant à calculer le temps d'attente à la frontière et établissement de normes de service pour le temps d'attente

L'écart s'explique par les coûts salariaux inférieurs et les retards des dépenses de subventions et de contributions liées aux projets de Par-delà la frontière en raison des approches divergentes adoptées par les États-Unis. Le Canada souhaite s'assurer que les solutions utilisées pour mesurer le temps d'attente à la frontière à l'entrée au Canada soient équivalentes ou comparables à celles qui seront déployées à l'entrée aux États-Unis, et il ne s'exécutera pas tant que les États-Unis ne soient pas prêts à aller de l'avant en parallèle. Par conséquent, 13,9 millions de dollars de fonds sous forme de S et C ont été reportés aux exercices suivants (un million de dollars en 2016-2017 et 12,9 millions de dollars en 2017-2018).

^{xv} L'initiative du thème 3 visant Service des poursuites pénales du Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 25 – Shiprider/Prochaine génération

Les sommes présentées comme étant les dépenses réelles sont fondées sur les travaux effectués dans le cadre des initiatives de Par-delà la frontière en 2015-2016. Les sommes prévues ont été établies en fonction de la charge de travail anticipée. Le SPPC n'a aucun contrôle sur la quantité de travail qu'il reçoit. Il répond simplement aux renvois et aux demandes des organismes d'enquête.

^{xvi} L'initiative du thème 3 visant Sécurité publique Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 32 – Gestion des urgences en cas d'incidents CBRNE et interopérabilité

Il y a eu des retards imprévus en ce qui concerne les documents à l'appui (p. ex. les protocoles d'entente E permettant les transferts de fonds) liés à la plus récente expérience Canada-États-Unis de renforcement de la résilience (CAUSE), laquelle a donné lieu à des activités prévues qui n'ont pas été achevées au cours de l'année du rapport. Par conséquent, un écart important a été constaté entre les dépenses réelles et prévues dans le cadre de cette initiative.

^{xvii} Les initiatives du thème 3 visant la Gendarmerie royale du Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ sont les suivantes

Initiative 25 – Shiprider et la Prochaine génération

Les dépenses prévues pour mener à bien cette initiative sont appropriées. Deux équipes Shiprider ont été déployées en 2012-2013 et deux autres en 2015-2016. De plus, une équipe a été formée à Victoria (C.-B.). Le fait d'identifier, de sélectionner, de former et de transférer les ressources est la principale raison pour laquelle les niveaux de dotation ne sont pas atteints. Toutes les équipes ont été formées et les efforts déployés pour obtenir les ressources sont en cours. Le taux d'inoccupation actuel est de 20 % (contrairement à 42 % en février 2016). Les plans vont bon train pour établir le Centre des opérations sur l'intégrité des frontières (COIF), dans le Centre des opérations de sûreté maritime (COSM) des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Initiative 26 – Solutions d'interopérabilité radio pour les organismes d'application de la loi

L'écart entre les dépenses réelles et prévues est attribuable à des retards en matière de dotation et à une restructuration organisationnelle.

^{xviii} Les initiatives du thème 4 visant l'Agence des services frontaliers du Canada présentant un écart de ≥ 25 % sont les suivantes :

Initiative 30 – Atténuation des effets des perturbations sur les collectivités et sur l'économie

Il s'agit d'une initiative de financement interne pour l'ASFC. Alors que l'Agence a appuyé l'initiative d'atténuation des effets des perturbations sur les collectivités et sur l'économie depuis 2012-2013, au moment de la préparation de ce rapport horizontal, des dépenses supplémentaires pour 2015-2016 n'avaient pas été consignées.

Initiative 31 – Amélioration de l'état de préparation aux menaces pour la santé et la sécurité

Les dépenses prévues ont été achevées par suite de la préparation du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2015-2016. Par conséquent, il a été impossible de dégager les chiffres initiaux.

^{xix} Les initiatives du thème 4 visant Sécurité publique Canada présentant un écart de ≥ 25 % sont les suivantes :

Initiative 27 – Amélioration des infrastructures essentielles transfrontalières et de la résilience

En 2015-2016, SP a réaffecté à l'interne 795 250 \$ aux fonds consacrés aux services votés à l'appui des initiatives de résilience des infrastructures essentielles transfrontalières, et ce, en s'appuyant sur la somme de 1 392 542 \$ affectée aux dépenses prévues dans le cadre du plan d'action Par-delà la frontière. Cette réaffectation interne était requise en appui aux objectifs transfrontaliers et nationaux, en particulier aux évaluations sur place dans le cadre du Programme d'évaluation de la résilience régionale (PERR). D'autres investissements dans ce secteur ont favorisé le lancement du PERR dans l'ensemble du pays, notamment des évaluations d'installations d'infrastructures essentielles au Canada, ce qui a permis à SP de tirer parti de la méthodologie de l'évaluation sur place du département de la Sécurité intérieure des États-Unis à des fins transfrontalières et nationales, et d'avoir accès à des résultats combinés découlant de leurs évaluations. Cela a fait en sorte que les propriétaires et exploitants qui réalisent des évaluations au Canada aient accès à des comparaisons fructueuses avec l'industrie. D'autres investissements ont aussi permis au Ministère de réaliser une analyse de l'interdépendance de la Cellule pour l'analyse virtuelle des risques (CAVR) afin de mieux comprendre les conséquences en cascade des urgences et des incidents qui touchent les infrastructures essentielles qui sont étroitement interreliées entre les secteurs et les frontières.

Initiative 28 – Infrastructure gouvernementale et numérique

Cette initiative a été considérée comme étant achevée. Par conséquent, aucune dépense réelle n'a été attribuée.

Initiative 29 – Accentuation du leadership conjoint dans la participation aux démarches internationales touchant la cybersécurité

Cette initiative a été considérée comme étant achevée. Par conséquent, aucune dépense réelle n'a été attribuée.

Initiative 30 – Atténuation des effets des perturbations sur les collectivités et sur l'économie

L'écart entre les dépenses réelles et prévues a été principalement attribuable à des niveaux de préparation inégaux dans les provinces et les territoires à l'appui des efforts transfrontaliers liés à la planification et aux exercices visant à assurer la gestion de la circulation des marchandises et des personnes à la frontière pendant et après des situations d'urgence. En particulier, un certain nombre de provinces et les territoires avaient besoin d'élaborer leurs propres plans de gestion du trafic routier en cas d'incident au passage frontalier avant de participer à une initiative transfrontalière. En outre, des retards peuvent être attribuables à des difficultés éprouvées par le *U.S. Customs Border Protection* (CBP), notamment des problèmes liés aux compressions budgétaires et à des retards à l'échelle des États. Par conséquent, les dépenses ont été moins élevées que prévu en 2015-2016.

^{xx} L'initiative du thème 4 visant Transports Canada présentant un écart de ≥ 25 % est la suivante :

Initiative 30 – Atténuation des effets des perturbations sur les collectivités et sur l'économie

L'écart est attribuable à des dépenses salariales imprévues, au Régime des avantages sociaux des employés (RASE) et aux coûts des locaux du SPPC au cours de la période de rapport de 2015-2016 étant donné que ces ETP ont dû collaborer avec le *US Coast Guard* et des intervenants des secteurs privé et public des deux côtés de la frontière à l'élaboration de lignes directrices pour la planification de la résilience du commerce maritime (RCM) dans les Grands Lacs et dans les régions de l'Atlantique.

^{xxi} L'initiative de gestion visant Sécurité publique Canada présentant un écart de $\geq 25\%$ est la suivante :

Initiative 34 – Élaboration d'un énoncé des principes et des pratiques en matière de protection des renseignements personnels

Étant donné qu'aucune nouvelle entente nécessitant une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée n'a été conclue en 2015-2016, la charge de travail de Sécurité publique Canada a été moins importante que prévue à l'appui de cette initiative PDF.